



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR DES COMPTES

**CHAMBRE DU CONSEIL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

EXPEDITION

N° 25 / 2024



RAPPORT DEFINITIF

**SUR L'AUDIT DE PERFORMANCE
DES PROGRAMMES DE L'ANNEE 2023**

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS -----	II
LISTE DES TABLEAUX -----	III
LISTE DES GRAPHIQUES -----	IV
DELIBERE -----	V
RESUME -----	VII
INTRODUCTION -----	1
CHAPITRE I : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE L'ANNEE 2023 -----	3
1.1 Structure programmatique -----	3
1.2 Cadre de performance des programmes -----	8
1.3 Outils et acteurs de la gestion des programmes -----	9
1.4 Comptes Spéciaux du Trésor -----	11
CHAPITRE II : EXECUTION DU BUDGET DES PROGRAMMES -----	15
2.1 Structure initiale du Budget de l'Etat -----	15
2.2 Exécution du budget par section -----	16
2.3 Situation de l'exécution du budget par programme -----	18
2.4 Exécution du budget des Comptes Spéciaux du Trésor -----	22
CHAPITRE III. APPRECIATION GENERALE DES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE -----	25
3.1 Exactitude des informations -----	25
3.2 Compréhensibilité des informations -----	31
3.3 Comparabilité des informations -----	32
3.4 Equilibre des informations -----	32
3.5 Pertinence des informations -----	33
CHAPITRE IV : APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DES PROGRAMMES DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE -----	44
4.1 Orientations stratégiques et cadre de performance du MEMINADERPV -----	44
4.2 Appréciation de la qualité du RAP du MEMINADERPV -----	47
4.3 Appréciation de la performance du programme 1 « Administration générale » -----	50
4.4 Appréciation de la performance du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire » -----	57
4.5 Appréciation de la performance du programme 3 « Développement rural » -----	63
4.6 Appréciation de la performance du programme 4 « Promotion de la riziculture » -----	69
CONCLUSION -----	77
ANNEXES -----	78
TABLE DES MATIERES -----	94

LISTE DES ABREVIATIONS

CAS	: Compte d'Affectation Spéciale
CGAF	: Compte Général de l'Administration des Finances
CST	: Comptes Spéciaux du Trésor
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD-PAP	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performance
INFPA	: Institut National de Formation Professionnelle Agricole
INTOSAI	: International Organization of Supreme Audit Institutions (Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques)
IP	: Indicateur de Performance
ISC	: Institution Supérieure de Contrôle
LFI	: Loi de Finances Initiale
LFR	: Loi de Finances Rectificative
LOLF	: Loi Organique relative aux Lois de Finances
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MEMINADERPV	: Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
MBPE	: Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
NBE	: Nomenclature Budgétaire de l'Etat
OG	: Objectif Global
OS	: Objectif Spécifique
PAP	: Projet Annuel de Performance
PBI	: Programmation Budgétaire Initiale
PCE	: Plan Comptable de l'Etat
PND	: Programme National de Développement
RAP	: Rapport Annuel de Performance
RAPP	: Rapport d'Audit de Performance des Programmes
RPPLR	: Rapport de Présentation du Projet de Loi portant Règlement du budget de l'Etat
RBOP	: Responsable de Budget Opérationnel de Programme
RFFiM	: Responsable de la Fonction Financière Ministérielle
RGCP	: Règlement Général sur la Comptabilité Publique
RGP	: Rapport Général sur la Performance
RProg	: Responsable de programme
RUO	: Responsable d'Unité Opérationnelle
SIB	: Système d'Information Budgétaire
SIGOBE	: Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Missions	3
Tableau n°2 : Sections prévues par la LFR.....	4
Tableau n°3 : Programmes prévus par la LFR 2023	5
Tableau n°4 : Synthèse de la chaine programmatique	7
Tableau n°5 : Synthèse de la chaine de performance 2023.....	9
Tableau n°6 : Entités bénéficiaires des Comptes Spéciaux du Trésor	13
Tableau n°7 : Structure initiale du budget de l'Etat en 2023	15
Tableau n°8 : Exécution du budget des programmes par section	17
Tableau n°9 : Proportions des budgets des programmes supports et opérationnels	19
Tableau n°10 : Exécution du budget des CST	22
Tableau n°11 : Liste des objectifs spécifiques non fidèlement repris dans les RAP	28
Tableau n°12 : Liste des indicateurs non fidèlement repris dans les RAP	29
Tableau n°13 : Nombre d'indicateurs non évalués en fin de gestion	34
Tableau n°14 : Indicateurs affichant un résultat nul en fin de gestion	38
Tableau n°15 : Taux moyen de réalisation par section	40
Tableau n°16 : Cadre de performance du MEMIMADERPV	45
Tableau n°17 : Récapitulatif des objectifs spécifiques et des indicateurs du MEMINADERPV.....	46
Tableau n°18 : Evaluation du résultat de l'amélioration de la gouvernance et de la visibilité des actions dans le secteur agricole	51
Tableau n°19 : Evaluation du résultat de l'amélioration du système de PPBSE	52
Tableau n°20 : Evaluation du résultat de l'amélioration de la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail	54
Tableau n°21 : Taux moyen d'atteinte des résultats du programme Administration générale	55
Tableau n°22 : Structure du budget du programme : Administration générale.....	55
Tableau n°23 : Exécution du budget par action du programme « Administration générale»	56
Tableau n°24 : Ratio d'efficacité du programme Administration générale.....	57
Tableau n°25 : Evaluation du résultat du développement des productions des filières agricoles	58
Tableau n°26 : Evaluation du résultat de renforcement des services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité	59
Tableau n°27 : Taux moyen de réalisation programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »	60
Tableau n°28 : Structure du budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire».....	61
Tableau n°29 : Situation de l'exécution budgétaire du programme 2.....	61
Tableau n°30 : Ratio d'efficacité du programme 2.....	63
Tableau n°31 : Evaluation du résultat de la promotion du métier d'agriculteur.....	63
Tableau n°32 : Evaluation du résultat de l'amélioration de la gestion du foncier rural	64
Tableau n°33 : Evaluation du résultat de la promotion de la modernisation de l'agriculture.....	65
Tableau n°34 : Evaluation du résultat de la promotion des agro-industries	66



Tableau n°35 : Taux moyen d'atteint des résultats du programme 3	67
Tableau n°36 : Structure du budget du programme 3	68
Tableau n°37 : Exécution du budget du programme 3	68
Tableau n°38 : Ratio d'efficacité du programme 3	69
Tableau n°39 : Evaluation du résultat de l'accroissement des superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau	70
Tableau n°40 : Evaluation du résultat de l'accroissement de la productivité des exploitations rizicoles	71
Tableau n°41 : Evaluation du résultat de l'amélioration de la valorisation du riz... ..	73
Tableau n°42 : Taux moyen de réalisation des résultats du programme 4	74
Tableau n°43 : Structure du budget du programme 4 « promotion de la riziculture »	74
Tableau n°44 : Taux d'exécution du budget du programme 4	75
Tableau n°45 : Ratio d'efficacité du programme 4	76

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Structure du budget de l'Etat selon la LFI	15
Graphique n°2 : Structure du budget de l'Etat selon la LFR	16
Graphique n°3 : Efficacité des sections budgétaires 2023	42

DELIBERE

L'article 152 de la constitution et l'article 2 de la loi organique n° 2018-979 du 27 décembre 2018 déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes (LOCC) font de la Cour des comptes une Juridiction suprême et l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques.

Les articles 18 et 149 de la LOCC ainsi que les articles 50 et 84 de la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances (LOLF) donnent compétence à la Cour des comptes pour établir un rapport d'audit de performance des programmes. Ce rapport est déposé au Parlement en même temps que le projet de loi de règlement.

La Juridiction financière, délibérant en Chambre du conseil, en application de l'article 41 de la LOCC, a adopté le présent rapport d'audit de performance des programmes, en vue du règlement du budget de l'Etat au titre de l'année 2023.

Ont siégé :

- M. Kanvaly DIOMANDE, Président de la Cour des comptes, Président de séance, contre-Rapporteur ;
- Mme Béatrice KEI BOGUINARD épouse GUIRAUD, Président de Chambre ;
- M. Idrissa FOFANA, Président de Chambre ;
- M. Véto Boniface GOZE, Président de Chambre ;
- Mme Anastasie Lucie AGNIMEL épouse ADJA, Président de Chambre, Rapporteur ;
- M. Brokoune Soumayè Vincent ADJA, Président de Chambre ;
- M. N'guessan Daniel GOBA, Conseiller maître ;
- M. Akian Jules KOFFI, Conseiller maître ;
- M. Gbato Jules GONNET, Conseiller maître ;
- Mme Abibatou DIOP épouse BOARE, Conseiller maître ;
- M. Drissa DAGNOH, Conseiller maître.

Ont rédigé :

- Mme Anastasie Lucie AGNIMEL épouse ADJA, Président de Chambre ;
- M. Anselme OULOUZIBO, Conseiller référendaire ;
- M. Losséni DAGNOGO, Conseiller référendaire ;
- M. Côme Jean BEDA, Conseiller référendaire ;
- Mme Nadia Dominique Fidèle ZAHUI épouse KOUAKOU-APHELY, Conseiller référendaire ;
- Mme Flore Chantal ALIKO épouse DOSSEVI, Auditeur ;
- M. Koumbou Florent PALE, Auditeur ;
- M. Kanigui YEO, Auditeur ;
- M. Aguié Guy Roger ACHOU, Auditeur.

Ont représenté le Parquet général près la Cour des comptes :

- M. Ahmed Souleymane COULIBALY, Procureur général ;
- M. Kouassi Norbert KOUAME, Avocat général.

Assistés de :

- Me Kablan René AMON, Greffier en chef, Secrétaire de séance ;
- Me Chigbeu Florent AGRICO, Greffier.

Arrêté et adopté en Chambre du conseil en sa séance du 25 septembre 2024.

Fait à la Cour des comptes, Abidjan, le 25 septembre 2024.

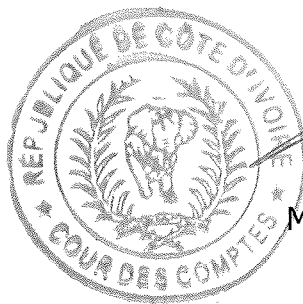
En foi de quoi, le présent rapport définitif a été signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Suivent les signatures illisibles

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME A LA MINUTE

DELIVREE A ABIDJAN, LE 27 SEPTEMBRE 2024

LE GREFFIER EN CHEF



Maître Kablan René AMON

RESUME

La Cour des comptes, Institution Supérieure de Contrôle garante de la bonne gestion des finances publiques, a procédé à l'audit de performance des programmes au titre de la gestion 2023.

Ce contrôle est un audit d'attestation. Il a porté sur 121 programmes, hors Comptes Spéciaux du Trésor, rattachés à 32 sections budgétaires.

Cet audit a été réalisé conformément au guide d'audit de performance à l'usage des Juridictions financières des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ledit guide est conforme aux normes de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI).

Les travaux ont consisté, d'une part, à effectuer une appréciation générale des rapports annuels de performance des programmes de l'ensemble des sections et, d'autre part, à procéder à une analyse spécifique du rapport annuel de performance des programmes du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV).

Au terme de cet audit, la Cour atteste que les programmes ont été globalement exécutés de manière satisfaisante.

La Cour a cependant relevé des insuffisances qui l'ont conduite à formuler, à l'endroit des Ministres concernés, des recommandations en vue de l'amélioration de la performance des programmes.

Recommandations

La Cour recommande :

- **Au Ministre des Transports de :**
 - o veiller au report, dans son rapport annuel de performance, des totaux des budgets exécutés par programme (*page 22*) ;
 - o mettre en œuvre les diligences nécessaires pour l'évaluation de l'indicateur « Taux de satisfaction des usagers des services du transport aérien » (*page 37*).
- **Aux Ministres sectoriels** de veiller à inscrire, dans leurs RAP, toutes les données de base servant au calcul des résultats exprimés en pourcentage (*page 31*).
- **Au Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement de :**
 - o veiller à la prise en compte, dans son RAP, de l'ensemble des indicateurs prévus dans le DPPD-PAP (*page 33*) ;
 - o mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de produire les résultats attendus (*page 39*).

- **Au Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration de :**
 - o veiller à évaluer, en fin de gestion, l'ensemble des indicateurs de performance de ses programmes (*page 35*) ;
 - o mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de produire les résultats attendus (*page 39*).

- **Au Ministre des Finances et du Budget** de veiller à renseigner son RAP avec le résultat de production du CGAF de l'année n-2 (*page 36*).

- **Au Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie ; au Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale ; au Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ; au Ministre des Eaux et Forêts ; au Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité ; au Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des ivoiriens de l'extérieur et au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,** de mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de produire les résultats des indicateurs répertoriés dans le tableau n°14 (*page 39*).

- **Au Ministre en charge de l'Agriculture de :**
 - **veiller à :**
 - o reprendre fidèlement, dans son RAP, les indicateurs prévus dans le PAP (*page 48*) ;
 - o inscrire, dans son RAP, toutes les données de base servant au calcul des résultats exprimés en pourcentage (*page 49*) ;
 - o effectuer une meilleure allocation des crédits budgétaires aux activités en vue de la réalisation des objectifs assignés (*page 52*).

 - **mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de :**
 - o atteindre les objectifs fixés en matière de production des publications (annuaires statistiques) (*page 53*) ;
 - o réaliser les objectifs pour lesquels les crédits ont été alloués (*page 60*) ;
 - o disposer des décomptes nécessaires à la reddition des comptes et de réaliser les objectifs pour lesquels les crédits ont été alloués (*page 62*) ;
 - o améliorer son cadre programmatique afin de réaliser effectivement l'objectif de modernisation de l'agriculture ivoirienne (*page 66*).

INTRODUCTION

La Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF) a inscrit la gestion des finances publiques dans une réforme budgétaire basée sur des programmes.

Cette approche, généralisée depuis le 1^{er} janvier 2020, permet aux gestionnaires publics de mettre l'efficacité au cœur de l'action publique. Cela implique que les budgets alloués aux programmes soient liés à des objectifs clairement identifiés et assortis de résultats mesurables.

La poursuite de la gestion des finances publiques adossée à des programmes répond ainsi à une exigence de transparence des interventions publiques à travers la reddition des comptes et la redevabilité. Chaque département ministériel étant tenu de rendre compte de la gestion des crédits mis à sa disposition à travers la production d'un Rapport Annuel de Performance (RAP).

Ce RAP constitue un document destiné à fournir des informations sur l'atteinte des objectifs suite à l'utilisation des ressources mises à la disposition des ministères sectoriels pour l'exécution des programmes. L'article 50 de la LOLF précise que le RAP rend compte de l'atteinte des objectifs assignés aux gestionnaires de programmes.

La Cour des comptes, en sa qualité d'Institution Supérieure de Contrôle et garante de la bonne gestion des finances publiques, est destinataire des RAP produits par tous les départements ministériels et les Institutions gestionnaires de programmes. Cette démarche légale est prévue par les articles 65 et 86 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances. L'article 120 de la Loi Organique 2018-979 du 27 décembre 2018 déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes (LOCC), ajoute que dans le cadre du contrôle de la gestion, la Cour des comptes apprécie la réalisation des objectifs assignés, les moyens utilisés, les coûts de biens et services produits et les prix pratiqués.

Les RAP sont transmis à la Juridiction financière au plus tard à la fin du premier semestre de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel ils se rapportent.

La Cour est, à cet effet, chargée de donner un avis sur lesdits rapports de performance.

L'avis de la Cour est formulé à la suite d'un audit de performance qui, au sens des dispositions des articles 50 et 86 de la LOLF, est un audit d'attestation basé sur l'appréciation des RAP.

Au titre de la gestion 2023, ce sont 121 programmes, hors Comptes Spéciaux du Trésor, rattachés à 32 sections budgétaires, qui sont soumis à l'avis de la Juridiction financière.

L'audit est réalisé conformément au guide d'audit d'attestation de performance à l'usage des Juridictions financières des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce guide est conforme aux normes de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) régissant les missions d'audit en général et de l'audit de performance en particulier (ISSAI 3000-3899).

La méthodologie adoptée repose, d'une part, sur une appréciation générale de la performance des programmes à travers les critères d'exactitude, de compréhensibilité, de comparabilité, d'équilibre et de pertinence des informations et, d'autre part, sur une analyse spécifique de la performance des programmes du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV).

Les programmes mis en œuvre par cette Section sont composés d'un programme support « Administration générale » ainsi que de trois (3) programmes opérationnels « Productions et Sécurité alimentaire », « Développement rural » et « Promotion de la riziculture ».

Pour réaliser cet audit d'attestation, la Cour s'est appuyée essentiellement sur la Loi de Finances Initiale n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023 (LFI) », les « Documents de programmation pluriannuelle des dépenses projets annuels de performance (DPPD-PAP) et budget des dotations 2023 – 2025 », la « Loi de Finances Rectificative n° 2023-999 du 18 décembre 2023 portant budget de l'Etat pour l'année 2023 », la « Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF) », le « Rapport Général sur la Performance (RGP) » élaboré par le Ministère des Finances et du Budget (MFB), le Rapport de Présentation du Projet de Loi portant Règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023 (RPPLR) et les Rapports Annuels de Performance (RAP) produits par les ministères sectoriels.

Par courrier n°068/CC/PDT-AAL du 28 août 2024, un rapport provisoire contenant les observations de la Cour a été communiqué au Ministre des Finances et du Budget, Ministre centralisateur, à l'effet de recueillir les réponses des différents Ministres.

Le présent rapport définitif résume les principales observations et recommandations de la Cour des comptes au vu des réponses reçues.

Il est structuré en quatre (4) chapitres :

- Chapitre I : Structure programmatique, cadre de performance et acteurs ;
- Chapitre II : Exécution budgétaire des programmes ;
- Chapitre III : Appréciation générale des Rapports Annuels de Performance ;
- Chapitre IV : Appréciation de la performance des programmes du MEMINADERPV.

CHAPITRE I : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE L'ANNEE 2023

Les programmes de la gestion 2023 obéissent à une présentation qui intègre une chaîne programmatique, un cadre de performance ainsi que des outils et des acteurs de gestion.

1.1 Structure programmatique

La structure programmatique prévue par Loi de Finances Initiale n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023 comprend les missions, les sections, les programmes et les actions.

1.1.1 Missions

Selon l'article 15 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, les crédits ouverts par les lois de finances sont regroupés par programme à l'intérieur de missions.

Une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie. Seul l'Exécutif peut créer, par décret, une mission.

Pour la gestion sous revue, le DPPD-PAP 2023-2025 comprend neuf (9) missions répertoriées dans le tableau n°1 ci-dessous :

Tableau n°1 : Missions

N° ordre	Missions
1	Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance
2	Défense, Sécurité et Justice
3	Administration générale et Développement Economique
4	Enseignement, Formation et Recherche
5	Santé et Actions Sociales
6	Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs
7	Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs
8	Production, Développement Industriel et Commercial
9	Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature

Source : Cour des comptes, à partir de la Loi de Finances initiale 2023 et du DPPD-PAP 2023-2025

Le nombre de missions est resté inchangé sur les quatre (4) années de la mise en œuvre du budget-programmes.

1.1.2 Sections

Les sections correspondent aux départements ministériels et secrétariats d'Etat. Au titre de la gestion 2023, la Loi de Finances Initiale prévoit une architecture programmatique en 33 sections.

Cette architecture initiale des sections a été modifiée par la Loi de Finances Rectificative n° 2023-999 du 18 décembre 2023 portant budget de l'Etat pour l'année 2023 (LFR).

Ainsi la nouvelle architecture présente **34 sections** répertoriées dans le tableau n°2 suivant :

Tableau n°2 : Sections prévues par la LFR

N° ordre	Sections retenues par la Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18 décembre 2023 (LFR)
1	Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora
2	Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora
3	Ministère d'Etat, Ministère de la Défense
4	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
5	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
6	Ministère de l'Economie et des Finances
7	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
8	Ministère du Plan et du Développement
9	Ministère de la Fonction Publique
10	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption
11	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
12	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
13	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
14	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
15	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
16	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
17	Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté
18	Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale
19	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique
20	Ministère des Sports
21	Ministère de la Culture et de la Francophonie
22	Ministère du Tourisme
23	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
24	Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier
25	Ministère des Transports
26	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
27	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation
28	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
29	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
30	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME
31	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
32	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
33	Ministère des Eaux et Forêts
34	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité

Source : Cour des comptes, à partir de la Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18 décembre 2023

Comparativement à la Loi de Finances Initiale (LFI), la Loi de Finances Rectificative (LFR) intègre une nouvelle section qui est le « Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation ». Ce changement fait suite à la formation d'un nouveau Gouvernement intervenue le 17 octobre 2023.

Toutefois, la Cour note que la LFR votée deux (2) mois après la formation du nouveau Gouvernement n'a pas intégré toutes les modifications relatives audit Gouvernement notamment en ce concerne les intitulés des Sections.

1.1.3 Programmes

Le programme est un regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme au sens des dispositions de l'article 15 de la LOLF.

La Loi de Finances Initiale n°2022-974 du 20 décembre 2022 et son annexe 4, intitulée Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) et budgets des dotations 2023-2025, prévoient **124 programmes hors CST** au titre de la gestion 2023.

Toutefois, au regard de la Loi de Finances Rectificative n° 2023-999 du 18 décembre 2023 portant budget de l'Etat pour ladite année, **123 programmes hors CST** ont été retenus.

Le contrôle exercé par la Cour permet de noter que cette différence dans le nombre de programmes, entre la LFI et la LFR, tire sa source des raisons suivantes :

- deux (2) programmes existants dans la LFI n'ont pas été repris dans la LFR (suppression de programmes). Il s'agit du programme 5 « Développement et gestion des Centres sociaux » du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et du programme 3 « Promotion du tourisme » du Ministère du Tourisme.
- un (1) programme non prévu dans la LFI a été créé par la LFR (nouvelle création de programmes). Il s'agit du programme 1 « Administration Générale » du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation.

Les programmes retenus par la LFR sont présentés dans le tableau n°3 ci-après :

Tableau n°3 : Programmes prévus par la LFR 2023

n° Ordre	Programmes prévus par la LFR	Sections de rattachement
1	Programme 1 : Administration Générale	Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora
2	Programme 2 : Relation bilatérale	
3	Programme 3 : Relation multilatérale	
4	Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires	
5	Programme 5 : Politiques d'Intégration	
6	Programme 6 : Diaspora	
7	Programme 1 : Administration Générale	Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora
8	Programme 1 : Administration Générale	Ministère d'Etat, Ministère de la Défense
9	Programme 2 : Défense	
10	Programme 3 : Sécurité	
11	Programme 1 : Administration Générale	
12	Programme 2 : Sécurité Intérieure	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
13	Programme 3 : Décentralisation	
14	Programme 4 : Administration territoriale et identification	
15	Programme 5 : Protection civile	
16	Programme 1 : Administration Générale	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
17	Programme 2 : Juridictions	
18	Programme 3 : Etablissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs	
19	Programme 4 : Droits de l'homme	
20	Programme 1 : Administration Générale	Ministère de l'Economie et des Finances
21	Programme 2 : Gestion macroéconomique et politique économique et financière	
22	Programme 3 : Trésor et Comptabilité Publique	
23	Programme 4 : Gestion des Financements	
24	Programme 1 : Administration Générale	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat

n° Ordre	Programmes prévus par la LFR	Sections de rattachement
25	Programme 2 : Douanes	
26	Programme 3 : Impôts	
27	Programme 4 : Budget	
28	Programme 5 : Portefeuille de l'Etat	
29	Programme 6 : Marchés Publics	
30	Programme 1 : Administration Générale	Ministère du Plan et du Développement
31	Programme 2 : Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation	
32	Programme 3 : Aménagement du territoire, développement régional et local	
33	Programme 4 : Coordination de l'aide, population et productions statistiques	
34	Programme 1 : Administration Générale	Ministère de la Fonction Publique
35	Programme 2 : Fonction Publique	
36	Programme 3 : Modernisation de l'Administration	
37	Programme 1 : Administration générale	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption
38	Programme 2 : Renforcement des capacités	
39	Programme 3 : Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte contre la Corruption	
40	Programme 1 : Administration Générale	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
41	Programme 2 : Enseignement préscolaire et primaire	
42	Programme 3 : Enseignement secondaire général	
43	Programme 4 : Alphabétisation et Education non formelle	
44	Programme 1 : Administration Générale	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
45	Programme 2 : Enseignement supérieur	
46	Programme 3 : Œuvres universitaires et vie étudiante	
47	Programme 4 : Recherche scientifique et innovation	
48	Programme 1 : Administration générale	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
49	Programme 2 : Formation professionnelle	
50	Programme 3 : Enseignement secondaire technique	
51	Programme 1 : Administration Générale	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
52	Programme 2 : Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins	
53	Programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie	
54	Programme 1 : Administration Générale	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
55	Programme 2 : Promotion de la Femme et du genre	
56	Programme 3 : Promotion et consolidation de la Famille	
57	Programme 4 : Protection des Enfants et des adolescents vulnérables	
58	Programme 5 : Autonomisation des femmes	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
59	Programme 1 : Administration Générale	
60	Programme 2 : Emploi	
61	Programme 3 : Travail	
62	Programme 4 : Protection sociale	Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté
63	Programme 1 : Administration Générale	
64	Programme 2 : Solidarité et Action Humanitaire	
65	Programme 3 : Lutte contre la pauvreté	Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale
66	Programme 1 : Administration Générale	
67	Programme 2 : Réconciliation	
68	Programme 3 : Cohésion Nationale	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique
69	Programme 1 : Administration Générale	
70	Programme 2 : Communication et médias	
71	Programme 3 : Economie numérique et poste	Ministère des Sports
72	Programme 1 : Administration Générale	
73	Programme 2 : Sport	Ministère de la Culture et de la Francophonie
74	Programme 1 : Administration Générale	
75	Programme 2 : Animation culturelle et industries culturelles et créatives	
76	Programme 3 : Patrimoine culturel	
77	Programme 4 : Enseignement artistique et culturel	
78	Programme 5 : Francophonie	Ministère du Tourisme
79	Programme 1 : Administration Générale	
80	Programme 2 : Tourisme	
81	Programme 4 : Loisirs	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
82	Programme 1 : Administration Générale	
83	Programme 2 : Promotion de la jeunesse	
84	Programme 3 : Emploi des jeunes	
85	Programme 4 : Service civique	Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier
86	Programme 1 : Administration Générale	
87	Programme 2 : Infrastructures routières et ouvrages d'arts	Ministère des Transports
88	Programme 1 : Administration Générale	

n° Ordre	Programmes prévus par la LFR	Sections de rattachement
89	Programme 2 : Transport aérien	
90	Programme 3 : Transport terrestre	
91	Programme 4 : Transport maritime et fluvio-lagunaire	
92	Programme 1 : Administration Générale	
93	Programme 2 : Hydrocarbures	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
94	Programme 3 : Energie	
95	Programme 4 : Mine et géologie	
96	Programme 1 : Administration Générale	
97	Programme 1 : Administration Générale	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation
98	Programme 2 : Foncier et urbanisme	
99	Programme 3 : Construction et maintenance	
100	Programme 4 : Logement et cadre de vie	
101	Programme 1 : Administration Générale	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
102	Programme 2 : Productions et Sécurité alimentaire	
103	Programme 3 : Développement rural	
104	Programme 4 : Promotion de la riziculture	
105	Programme 1 : Administration Générale	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME
106	Programme 2 : Commerce intérieur	
107	Programme 3 : Commerce extérieur	
108	Programme 4 : Développement industriel	
109	Programme 5 : PME et Artisanat	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
110	Programme 1 : Administration Générale	
111	Programme 2 : Développement des productions animales	
112	Programme 3 : Gestion durable des ressources halieutiques	
113	Programme 4 : Renforcement de la santé publique vétérinaire	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
114	Programme 1 : Administration Générale	
115	Programme 2 : Environnement et développement durable	
116	Programme 1 : Administration Générale	
117	Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières	Ministère des Eaux et Forêts
118	Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques	
119	Programme 4 : Gestion intégrée des ressources en eau	
120	Programme 1 : Administration Générale	
121	Programme 2 : Infrastructures de l'hydraulique humaine	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
122	Programme 3 : Assainissement et drainage	
123	Programme 4 : Salubrité et lutte contre les nuisances	

Source : Cour des comptes, à partir de la Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18 décembre 2023

1.1.4 Actions et activités

Les Rapports Annuels de Performance (RAP) ont permis de dénombrer 478 actions au titre de la gestion 2023. Ces actions sont déclinées en activités.

Tableau n°4 : Synthèse de la chaîne programmatique

Eléments	LFI (DPPD-PAP)	LFR	RAP
Missions	9	9	9
Sections	33	34	32
Programmes (hors CST)	124	123	121
Actions	476	-	478

Source : Cour des comptes, à partir des données de la LFI, de la LFR et des RAP 2023

La différence de deux (2) programmes entre la Loi de Finances Rectificative (LFR) et les Rapports Annuels de Performance s'explique par le fait que le « Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora » ainsi que le « Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation », disposant chacun d'un programme inscrit dans la LFR, n'ont pas communiqué leurs Rapports Annuels de Performance. La Cour a formulé, au point 3.1.1, une observation sur ce défaut de production de RAP.

1.2 Cadre de performance des programmes

Aux termes de l'article 15 de la LOLF, le cadre de performance d'un programme définit les résultats à atteindre à travers des objectifs, des indicateurs de performance et des cibles.

1.2.1 Objectifs globaux et spécifiques

Selon l'article 15 de la LOLF précitée, des objectifs précis sont associés aux programmes, définis en fonction de finalités d'intérêt général et des résultats attendus.

Ces objectifs, globaux et spécifiques, sont prévus dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2023-2025.

Ainsi, pour la gestion 2023, il est dénombré 120 objectifs globaux déclinés en 334 objectifs spécifiques.

Les diligences mises en œuvre par la Cour ont permis de faire les constats suivants :

Au titre du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

Le DPPD-PAP (page 389) présente trois (3) Objectifs Globaux (OG) alors que la Section dispose de quatre programmes. L'Objectif Global du « programme 4 : Alphabétisation et Education non formelle » n'est pas signifié dans le DPPD-PAP.

Au titre du Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora

La Cour constate, au titre de ce ministère, un défaut d'objectif global et d'objectif spécifique pour le programme « administration générale ».

Toutefois, la Cour note que le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performance explique que « *Le Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a été créé le 30 Septembre 2022 par la nomination du Ministre délégué. Ce ministère, ne disposant pas de décret d'attributions, lors de la finalisation de l'annexe 4 n'a pas fait l'objet d'élaboration d'un DPPD-PAP. En conséquence, les informations contenues dans le présent document prennent en compte uniquement les données financières du ministère* ».

Au titre du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation

La Cour constate, au titre de ce ministère, un défaut d'objectif global et d'objectif spécifique prédéfinis.

1.2.2 Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance sont prédéfinis dans les PAP de chaque département ministériel pour mesurer les résultats des programmes. Ils sont utilisés pour

comprendre et analyser les réalisations, orienter les décisions des gestionnaires dans le but d'améliorer la performance.

A chaque indicateur est associée une valeur cible pour chacune des années de la période triennale sur laquelle la programmation est faite. Cette valeur cible correspond à une estimation quantifiée du niveau de performance attendu.

Au titre de la gestion 2023, le DPPD-PAP permet de dénombrer 1011 indicateurs de performance assortis de valeurs cibles.

Tableau n°5 : Synthèse de la chaine de performance 2023

Eléments	DPPD-PAP 2023-2025	RAP 2023
Objectifs globaux	120	120
Objectifs spécifiques	334	334
Indicateurs	1011	1009

Source : Cour des comptes, à partir des données du DPPD-PAP 2023-2025 et des RAP 2023

La différence constatée entre le nombre d'indicateurs du DPPD-PAP (1011 indicateurs) et celui des RAP (1009 indicateurs) s'explique par le fait que les indicateurs « Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisées » et « Nombre de visites sur la plateforme numérique de gestion des études » prévus dans le DPPD-PAP n'ont pas été pris en compte dans le RAP du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement. La Cour a formulé, au point 3.4, une observation sur ces indicateurs non repris dans le RAP.

1.3 Outils et acteurs de la gestion des programmes

La conception, le pilotage et le suivi des programmes reposent sur l'utilisation d'outils de gestion des programmes. Ces programmes sont placés sous la conduite de différents acteurs.

1.3.1 Outils de gestion des programmes

La gestion du budget-programmes est faite à partir d'un ensemble d'outils mis à la disposition des acteurs budgétaires. On distingue, entre autres, des outils d'élaboration du budget, des outils de pilotage des programmes, des outils de reddition des comptes et un système d'information.

1.3.1.1 Outils d'élaboration du budget-programmes

Les outils de conception ou d'élaboration du budget-programmes présenté par la loi de finances sont encadrés par les articles 53, 54, 55 de la LOLF et 9 du décret n°2019-222 du 13 mars 2019 portant modalités de mise en œuvre des contrôles financier et budgétaire des institutions, des administrations publiques, des établissements publics nationaux et des collectivités territoriales. Ces outils sont composés des documents suivants :

- le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) ;
- le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) ;
- la Programmation Budgétaire Initiale (PBI).

1.3.1.2 Outils de suivi de la performance des programmes

Au sens de l'article 43 du décret n°2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes, le suivi de la performance est un dispositif mis en place pour assurer l'atteinte des résultats fixés. Il permet de mesurer les réalisations par rapport aux cibles, de comprendre et d'analyser ces réalisations et d'orienter les décisions de gestion. Il a pour but d'améliorer la performance et d'alimenter le dialogue de gestion entre les parties prenantes.

Le suivi de la performance s'appuie sur les outils de pilotage des programmes tels que le contrat de performance, le contrat opérationnel, le plan de travail, le référentiel du contrôle interne budgétaire et les tableaux de bord. Ces outils sont prévus, respectivement, par les articles 44, 45 et 46 du décret relatif à la charte de gestion des programmes.

1.3.1.3 Outils de reddition des comptes

Le décret n°2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et des dotations permet d'identifier les outils de reddition des comptes. Ils sont composés essentiellement des comptes rendus d'exécution, des rapports d'exécution, des rapports d'activité et des rapports annuels de performance.

1.3.1.4 Système d'information du budget-programmes

Aux termes de l'arrêté n°0116/MFB du 31 janvier 2024 portant réforme des procédures et circuits d'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), il est mis en place un système d'information dénommé SIGOBE, destiné à l'élaboration, à l'exécution et à la clôture du budget de l'Etat. Ce système permet :

- **en phase d'élaboration** : de saisir toutes les données de prévision et de produire les documents nécessaires à la confection de la Loi de finances et des actes budgétaires subséquents ;
- **en phase d'exécution** : d'exécuter le budget de l'Etat et de tenir la comptabilité budgétaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat ;
- **en phase de clôture de l'exercice** : de produire la situation consolidée de l'exécution du budget de l'Etat en recettes et en dépenses avec les informations sur les restes à payer, les restes à recouvrer des opérations prises en charge provenant d'applicatifs informatiques dédiés.

Le SIGOBE fournit également les tableaux nécessaires au pilotage des finances publiques, notamment les informations budgétaires destinées à l'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), des tableaux matriciels croisés de classification, du tableau récapitulatif des missions, des dotations et des programmes par institution et par ministère.

1.3.2 Acteurs de la gestion des programmes

La gestion des programmes est assurée par des acteurs stratégiques et opérationnels. Les acteurs stratégiques sont :

- les Ministres sectoriels ;
- les Secrétaires d'Etat ;
- les Responsables de la Fonction Financière Ministérielle (RFFiM).

Les acteurs opérationnels sont :

- les Responsables de Programme (RProg) ;
- les Responsables de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) ;
- les Responsables d'Unité Opérationnelle (RUO).

1.4 Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) sont présentés, d'une part, à travers une approche programmatique comme prescrit par la Loi Organique relative aux Lois de Finances et, d'autre part, à travers les entités qui en bénéficient.

1.4.1 Approche programmatique des Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) retracent des dépenses bénéficiant d'une affectation particulière de recettes.

Au sens de l'article 8 de la loi n°2014-337 du 05 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, les CST sont constitués dans la mesure où il existe un lien économique réel entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance. Ils constituent une dérogation aux principes budgétaires d'unité et d'universalité.

Selon l'article 35 de la LOLF, les Comptes Spéciaux du Trésor ne peuvent être ouverts que par une loi de finances initiale ou rectificative pour retracer des opérations effectuées par les services de l'Etat. Ils comprennent les catégories suivantes :

- les comptes d'affectation spéciale ;
- les comptes de commerce ;
- les comptes de règlement avec les gouvernements ou d'autres organismes étrangers ;
- les comptes de prêts ;
- les comptes d'avances ;
- les comptes de garanties et d'aval.

L'article 35 ajoute que les CST dotés de crédits constituent un programme rattaché à une mission.

La Cour constate que les CST, bien que dotés de crédits, n'ont pas été inscrits dans un cadre de performance en 2023. Ce constat a déjà fait l'objet d'observation de la Cour au titre des gestions 2020, 2021 et 2022.

Au titre de l'audit de la gestion 2022, le Ministre en charge du budget avait assuré la Cour que *« les textes règlementaires d'application de la LOLF relativement aux Comptes Spéciaux du Trésor sont en cours d'élaboration pour répondre au mieux aux exigences du budget-programmes »*.

Le Ministre ajoute, dans le Rapport Général sur la Performance (RGP) 2023, qu'*« au titre de la programmation 2023-2025, les Comptes Spéciaux du Trésor ont été présentés uniquement à travers leurs crédits budgétaires. Cette situation a conduit à la non prise en compte des CST dans les Rapports Annuels de Performance (RAP). Toutefois, les projets de cadre de performance des programmes CST ont été produits dans le cadre de l'élaboration des projets de Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2025-2027 »*.

La Cour note que le Ministre en charge du budget s'engage à inscrire les CST dans un cadre de performance, pour la période 2025-2027, en application de sa recommandation.

1.4.2 Entités bénéficiaires des Comptes Spéciaux du Trésor

Au titre de la gestion 2023, les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) sont constitués uniquement de Comptes d'Affectation Spéciale (CAS). La Loi de Finances Initiale n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023, prévoit 27 entités bénéficiaires de ces CST et rattachées à 13 sections budgétaires.

La loi de Finances Rectificative n° 2023-999 du 18 décembre 2023 a porté le nombre de bénéficiaires à 32 entités rattachées à 14 sections budgétaires ou départements ministériels.

Les budgets alloués aux entités bénéficiaires sont présentés dans la partie consacrée à l'exécution budgétaire (point 2.4 page 22).

Les entités bénéficiaires des CST sont répertoriées dans le tableau n°6 ci-après :

Tableau n°6 : Entités bénéficiaires des Comptes Spéciaux du Trésor

Sections de rattachement	Actions / Activités	Entités bénéficiaires
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Transférer les recettes affectées au Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	Conseil Café-cacao
	Transférer les recettes affectées aux Fonds Interprofessionnels pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)	Fonds Interprofessionnels pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)
	Transférer les recettes affectées au secteur café cacao	Conseil Café-cacao
	Soutenir le secteur anacarde (Parafiscalité anacarde)	Conseil Coton-anacarde
Ministère de l'Economie et des Finances	Transférer les recettes affectées au fonds d'investissement en milieu rural (FIMR)	Conseil Café-cacao
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Transférer les recettes affectées aux Collectivités Territoriales	Collectivités
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Transférer les recettes affectées pour le contrôle des Marchandises à l'Importation	Guichet Unique du Commerce Extérieur, Côte d'Ivoire (GUCE-CI)
	Transférer la taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	Union Africaine (UA)
	Transférer les prélèvements communautaires UEMOA-CEDEAO (PCS-PCC)	UEMOA-CEDEAO
Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier	Transférer les recettes affectées au Fonds d'Entretien Routier (FER)	Fonds d'Entretien Routier (FER)
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Apporter un appui à la formation professionnelle (FDFP)	Fonds de Développement de la Formation professionnelle (FDFP)
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Renforcer la lutte contre le tabac, l'alcoolisme et autres addictions / Programme National de Lutte contre le Tabagisme, l'Alcoolisme et les autres Addictions (PNLTAT)	Programme National de Lutte contre le Tabagisme, l'Alcoolisme et les autres Addictions (PNLTAT)
	Renforcer la lutte contre le tabac, l'alcoolisme et autres addictions / Fonds National de lutte contre le SIDA (FNLS)	Fonds National de lutte contre le SIDA (FNLS)
Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Transférer la Taxe pour le Développement des nouvelles technologies en zones rurales (ANSUT)	Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT)
	Soutenir l'activité de régulation du secteur des télécommunications	Régie auprès du Ministère en charge des télécommunications
	Transférer la redevance RTI	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI)
	Transférer la taxe de Publicité à l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM)	Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM)
	Transférer la redevance Société Ivoirienne de Télédiffusion	Société Ivoirienne de Télédiffusion
Ministère des Sports	Transférer la taxe sur le tabac pour le développement du sport (Fédérations sportives)	Fédérations sportives
Ministère des Eaux et Forêts	Transférer la taxe pour la Préservation et le Développement Forestier au Fonds Forestier National	Fonds Forestier National
Ministère de la Culture et de la Francophonie	Transférer la taxe pour la Promotion de la culture (Fonds de la Culture)	Taxe pour la Promotion de la culture (Fonds de la Culture)
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Transférer la TSU-SIR à la Société Ivoirienne de Raffinage	Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)
	Transférer la TVA affectée au secteur électricité	Secteur électricité
	Transférer les taxes ad valorem	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie

Sections de rattachement	Actions / Activités	Entités bénéficiaires
	Transférer les ressources de la péréquation produit à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)	Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)
	Transférer les ressources de la péréquation transport à la Société d'Etudes et de Gestion en Hydrocarbures (SEGH)	Société d'Etudes et de Gestion en Hydrocarbures (SEGH)
Ministère du Tourisme	Transférer la taxe pour le Développement du Tourisme au Fonds de Développement Touristique	Fonds de Développement Touristique (FDT)
	Transférer la taxe d'Embarquement sur les Titres de Transports Aériens pour la Promotion du tourisme en Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire Tourisme)	Côte d'Ivoire Tourisme (CIT)
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Transférer les taxes d'enlèvement des ordures ménagères/ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)
	Transférer les recettes affectées au financement de la Salubrité Urbaine/ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)
	Transférer les taxes sur les sacs et sachets en matière plastique (TSSMP) à l'ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)
	Transférer les recettes affectées au FNAD pour le financement de l'assainissement et le drainage	Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD)

Source : Cour des comptes, à partir de la Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18 décembre 2023

La présentation des programmes a permis de mettre en évidence la structure programmatique, la chaîne de performance, les outils et acteurs du pilotage des programmes ainsi que les Comptes Spéciaux du Trésor inscrits dans les Lois de Finances de l'année 2023.

CHAPITRE II : EXECUTION DU BUDGET DES PROGRAMMES

L'exécution du budget des programmes est mise en évidence à travers la structuration du budget de l'Etat et les niveaux de consommation du budget alloué aux programmes. Elle concerne également l'évolution des crédits et le cas particulier des Comptes Spéciaux du Trésor.

2.1 Structure initiale du Budget de l'Etat

Selon l'article 29 de la LOLF, le budget de l'Etat comprend le budget général, les budgets annexes et les Comptes Spéciaux du Trésor.

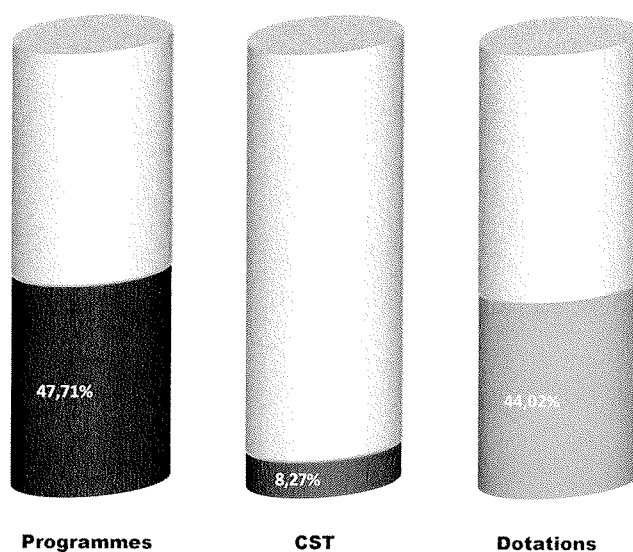
Au titre de la gestion sous revue, le budget de l'Etat comprend uniquement le budget général (budget des programmes et des dotations) et les CST.

Tableau n°7 : Structure initiale du budget de l'Etat en 2023

	Montant (LFI)	Proportion	Montant (LFR)	Proportion
Budget des programmes hors CST	5 579 811 979 257	47,71%	6 058 018 517 535	48,43%
Comptes Spéciaux du Trésor (CST)	967 513 053 450	8,27%	1 114 621 314 338	8,91%
Budget des Dotations	5 147 038 889 127	44,02%	5 336 088 318 928	42,66%
Total Budget de l'Etat	11 694 363 921 834	100,00%	12 508 728 150 801	100,00%

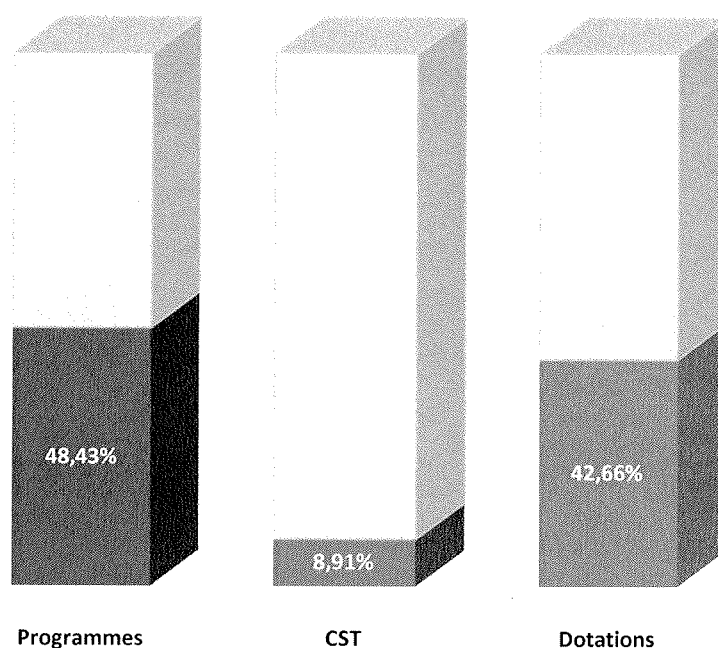
Source : Cour des comptes, à partir des données de la LFI et de la LFR de l'année 2023

Graphique n°1 : Structure du budget de l'Etat selon la LFI



Source : Cour des comptes, à partir des données de la LFI et de la LFR de l'année 2023

Graphique n°2 : Structure du budget de l'Etat selon la LFR



Source : Cour des comptes, à partir des données de la LFI et de la LFR de l'année 2023

Initialement prévu à 11 694 363 921 834 F, le budget de l'Etat a été modifié, à l'occasion du vote de la LFR, à hauteur de 814 364 228 967 F pour s'établir à 12 508 728 150 801 F. Cette modification correspond à 6,96% de hausse par rapport au budget initial.

Ainsi, la dernière Loi de Finances Rectificative a alloué 48,43% du budget de l'Etat aux programmes hors Comptes Spéciaux du Trésor (CST) contre 42,66% pour les dotations et 8,91% pour les CST.

2.2 Exécution du budget par section

Au titre de la gestion 2023, le niveau d'exécution des budgets des programmes alloués aux différentes sections (hors CST) est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau n°8 : Exécution du budget des programmes par section

SECTIONS	Données issues de la Loi de Finances Initiale n°2022-974 du 20/12/2022 (LFI)	Données issues de la Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18/12/2023 (LFR)		Données issues des Rapports Annuels de Performance produits par les Ministères (RAP 2023)		
	Budget initial LFI 2023	Budget initial repris dans la LFR 2023	Collectif budgétaire LFR 2023	Budget actuel (ou budget définitif)	Budget exécuté (ou réalisation)	Taux d'exécution
Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	117 183 522 276	117 394 022 276	126 294 345 793	122 564 174 567	121 916 231 444	99,47%
Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	474 000 000	474 000 000	389 380 195	387 811 594	387 618 274	99,95%
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	413 788 289 774	413 788 289 774	401 513 950 399	388 145 256 218	386 002 679 927	99,45%
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	104 988 861 800	104 988 861 800	107 215 847 540	105 820 511 192	105 310 681 046	99,52%
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	450 824 965 523	450 824 965 523	464 164 973 756	460 851 385 119	439 097 336 642	95,28%
Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	36 142 905 304	36 142 905 304	36 693 844 559	36 117 660 160	35 748 175 256	98,98%
Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	5 923 724 279	5 923 724 279	6 287 033 626	5 386 269 448	4 554 973 230	84,57%
Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques	97 595 242 573	97 595 242 573	104 557 836 494	91 106 735 693	89 075 516 672	97,77%
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	29 903 564 116	29 903 564 116	33 527 339 271	32 019 947 558	27 705 153 616	86,52%
Ministère des Finances et du Budget	278 015 263 695	278 015 263 695	292 516 765 140	287 208 648 672	279 992 659 222	97,49%
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	1 212 440 075 840	1 212 440 075 840	1 234 035 398 915	1 231 940 713 774	1 217 538 308 326	98,83%
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	290 039 378 937	282 039 378 937	290 183 716 517	287 245 315 218	282 823 918 511	98,46%
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	139 393 979 686	139 393 979 686	151 965 319 812	149 884 318 982	135 026 518 869	90,09%
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	52 774 736 032	52 774 736 032	53 579 331 933	53 151 790 960	52 772 106 933	99,29%
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	23 562 919 589	23 562 919 589	23 573 412 645	22 636 205 507	19 962 894 330	88,19%
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	4 146 291 855	4 146 291 855	4 222 269 529	3 808 093 239	3 808 093 239	100,00%
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	633 184 086 992	633 184 086 992	705 233 789 619	640 393 209 286	622 852 707 382	97,26%
Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	50 499 254 126	50 499 254 126	61 139 386 542	61 034 501 720	58 522 753 359	95,88%
Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	33 799 708 123	33 799 708 123	33 450 326 731	31 966 634 820	31 719 756 176	99,23%
Ministère de la Culture et de la Francophonie	18 286 898 549	18 286 898 549	15 207 382 239	15 053 701 183	14 951 208 788	99,32%
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	42 063 321 151	42 063 321 151	75 510 434 308	75 220 671 784	66 060 656 994	87,82%
Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie	39 410 544 755	39 410 544 755	42 302 112 589	42 017 815 043	42 017 815 043	100,00%
Ministère du Tourisme et des Loisirs	9 441 573 953	9 441 573 953	13 058 904 577	12 374 998 501	11 753 713 476	94,98%
Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier	442 281 103 296	442 281 103 296	465 637 846 111	458 444 155 428	278 592 951 991	60,77%
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	91 353 011 692	91 353 011 692	70 887 397 760	69 835 259 584	67 655 992 505	96,88%
Ministère des Transports	260 980 799 695	260 980 799 695	380 279 939 064	356 603 250 666	309 028 719 578	86,66%
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	177 200 859 278	177 200 859 278	177 927 582 870	220 530 717 854	180 648 476 814	81,92%
Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	-	-	310 000 000	-	-	-

SECTIONS	Données issues de la Loi de Finances Initiale n°2022-974 du 20/12/2022 (LFI)	Données issues de la Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18/12/2023 (LFR)		Données issues des Rapports Annuels de Performance produits par les Ministères (RAP 2023)		
	Budget initial LFI 2023	Budget initial repris dans la LFR 2023	Collectif budgétaire LFR 2023	Budget actuel (ou budget définitif)	Budget exécuté (ou réalisation)	Taux d'exécution
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	137 859 719 210	145 859 719 210	287 768 746 810	279 246 047 742	264 527 427 807	94,73%
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	17 397 707 398	17 187 207 398	18 178 646 583	17 932 762 844	16 443 523 025	91,70%
Ministère du Commerce et de l'Industrie	34 324 937 502	34 324 937 502	40 633 320 511	35 404 671 490	34 236 850 695	96,70%
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	33 659 326 360	33 659 326 360	38 705 967 751	37 761 799 903	31 284 761 251	82,85%
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	256 471 753 158	256 471 753 158	254 089 257 095	249 052 086 236	200 747 577 645	80,60%
Ministère des Eaux et Forêts	44 399 652 740	44 399 652 740	46 976 710 251	48 496 771 983	46 433 839 841	95,75%
TOTAL	5 579 811 979 257	5 579 811 979 257	6 058 018 517 535	5 929 643 893 968	5 479 201 597 907	92,40%

Source : Cour des comptes, à partir des données de la LFI, de la LFR et des RAP 2023

Les niveaux de consommation budgétaire, au titre de la gestion sous revue, sont relativement élevés. Cela démontre la bonne capacité des programmes à absorber les crédits budgétaires. En effet, plus de 75% des sections ont un niveau de consommation budgétaire au-dessus de 90%.

Cependant, la Cour note que le Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier présente le taux d'exécution budgétaire le plus bas des sections. Doté d'un budget définitif des programmes de 458 444 155 428 F, ledit Ministère n'a ordonnancé que 278 592 951 991 F en 2023, au titre de ses deux (2) programmes, correspondant à 60,8% de taux d'exécution.

2.3 Situation de l'exécution du budget par programme

Le niveau de consommation des crédits budgétaires par programme émane des différents RAP produits par les ministères sectoriels. Les détails des budgets, notamment les budgets définitifs et les budgets exécutés, issus aussi bien des RAP que du rapport de présentation du projet de loi de règlement 2023, sont présentés en annexe n°1. L'analyse de l'exécution du budget est d'abord comparative, par programmes supports et opérationnels, puis détaillée pour chacun des programmes.

2.3.1 Analyse comparative des budgets des programmes supports et opérationnels

Au sens de la Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18 décembre 2023 portant budget de l'Etat, la gestion sous revue présente 123 programmes dont 34 programmes supports et 89 programmes opérationnels.

Les programmes supports concernent l'administration et les programmes opérationnels sont liés aux activités concourant directement à l'atteinte des résultats. L'analyse comparative des budgets entre les programmes supports et les programmes opérationnels est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°9 : Proportions des budgets des programmes supports et opérationnels

	Budget initial (LFI)	Proportion	Collectif (LFR)	Proportion	Budget Définitif (RAP)	Proportion	Budget exécuté (RAP)	Taux d'exécution
Programmes supports	1 103 642 535 251	19,78%	1 124 477 682 279	18,56%	1 098 984 660 860	18,53%	1 071 699 007 602	97,52%
Programmes opérationnels	4 476 169 444 006	80,22%	4 933 540 835 256	81,44%	4 830 659 233 108	81,47%	4 407 502 590 305	91,24%
Total du budget des programmes (hors CST)	5 579 811 979 257	100,00%	6 058 018 517 535	100,00%	5 929 643 893 968	100,00%	5 479 201 597 907	92,40%

Source : Cour des comptes, à partir des données de la LFI, de la LFR et des RAP 2023

Au titre de la gestion 2023, la Loi de Finances Rectificative a alloué aux programmes supports un montant de 1 124 477 682 279 F correspondant à 18,56% du budget total de l'ensemble des programmes.

Selon les RAP des sections budgétaires, le budget des programmes supports s'est établi à 1 098 984 660 860 F en fin d'exercice. Il a été exécuté à hauteur de 1 071 699 007 602 F soit 97,52% de taux d'exécution.

En ce qui concerne les programmes opérationnels, la LFR a alloué un montant de 4 933 540 835 256 F, représentant 81,44% du total du budget de l'ensemble des programmes.

Le budget des programmes opérationnels s'est établi à 4 830 659 233 108 F en fin d'exercice. Il a été exécuté à hauteur de 4 407 502 590 305 F, soit un taux d'exécution de 91,24%.

2.3.2 Exécution budgétaire par programme

Au titre du budget de l'ensemble des programmes de la gestion 2023, il ressort que le budget définitif de 5 929 643 893 968 F, hors Comptes Spéciaux du Trésor, a été exécuté à hauteur de 5 479 201 597 907 F soit un taux d'exécution de 92,4%.

Le contrôle effectué par la Juridiction financière sur les données budgétaires présentées dans les RAP des ministères sectoriels fait ressortir divers constats.

Au titre du Ministère des Finances et du Budget :

Le contrôle exercé par la Cour sur les RAP et le Rapport de Présentation du Projet de Loi portant Règlement (RPPLR) du budget de l'Etat pour l'année 2023, révèle des discordances entre les montants des budgets actuel et exécuté.

En effet, le montant du budget actuel de 5 929 643 893 968 F issu uniquement des RAP 2023 est différent de celui présenté par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) dans le RPPLR qui s'élève à 6 634 296 855 727 F soit un écart global de 704 652 961 759 F.

Le montant du budget exécuté de 5 479 201 597 907 F issu uniquement des RAP 2023 communiqués à la Cour est différent de celui présenté par le MFB dans le RPPLR qui s'élève à 6 194 178 091 484 F soit un écart global de 714 976 493 577 F.

Ces discordances ont également été observées dans les budgets de plusieurs programmes. Elles sont répertoriées en annexe n°1 du présent rapport.

Il s'agit de constats déjà relevés en 2020, 2021 et 2022. Le Ministère en charge du budget, interpellé, a, à chaque fois, répondu : « *Ces écarts s'expliquent par la différence des dates de prise en compte des données budgétaires* ».

Or l'article 76 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances dispose que « *Les recettes et les dépenses budgétaires sont prises en compte au titre de l'exercice au cours duquel elles sont nées. L'encaissement de ces recettes et le paiement de ces dépenses peuvent intervenir pendant une période complémentaire à la clôture de l'exercice, dont la durée ne peut excéder un mois* ».

Par ailleurs, l'article 65 de la LOLF ajoute que « Le projet de loi de règlement et ses annexes prévus sont transmis à la Juridiction financière au plus tard à la fin du premier semestre de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte ».

Par conséquent, la synthèse des données budgétaires issues des RAP des ministères sectoriels, produite six (6) mois après la clôture de l'exercice budgétaire, ne devrait pas être différente de celle du rapport de présentation du projet de loi portant règlement du budget de l'Etat.

En 2020, 2021 et 2022, la Cour avait recommandé au Ministre en charge du Budget de veiller à la concordance entre les données budgétaires produites par son département et celles des rapports annuels de performance des ministères sectoriels.

Observation n°1 :

La Cour a relevé que sa recommandation relative à la concordance des données budgétaires n'a pas été suivie.

La Cour a demandé au Ministre en charge du Budget de lui donner les raisons de ces discordances persistantes, présentées en annexe n°1.

Réponse du Ministre des Finances et du budget :

« *Les écarts observés s'expliquent par la différence des dates de prise en compte des données budgétaires.*

Toutefois, suivant les recommandations précédentes de la Cour, des dispositions ont été prises et sont en cours de mises en œuvre au sein du Ministère des Finances et du Budget en vue de la résorption des discordances. Il s'agit notamment de l'organisation d'un atelier en vue de l'adoption et la mise en œuvre d'une procédure pour adresser cette problématique. Les résultats de ces mesures devraient commencer à être perceptibles à partir de l'exercice 2024 ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

La Cour relève en ce qui concerne le programme 3 « Commerce extérieur », l'existence de deux différents montants du budget exécuté. En effet, le Ministère du Commerce et de l'Industrie indique dans son RAP (page 95) avoir exécuté le budget de son programme 3 à hauteur de 2 712 954 835 F alors que l'analyse sommative des budgets exécutés par actions et par natures de dépense du tableau du même RAP (page 97) permet d'obtenir un montant exécuté du budget dudit programme, de 2 380 099 343 F soit un écart de 332 855 492 F.

Observation n°2 :

L'existence de deux montants différents du budget exécuté n'a pas permis à la Cour d'apprécier le niveau d'exécution du budget du programme 3 « Commerce extérieur ».

La Cour a demandé au Ministre du Commerce et de l'Industrie de lui communiquer la situation exacte de l'exécution budgétaire de son programme 3 « Commerce extérieur ».

Réponse du Ministre du Commerce et de l'Industrie :

« Le budget exécuté du Programme 3 « Commerce Extérieur » est de 2.380.099.343 F aussi bien par nature de dépenses que par action au lieu de 2.712.954.835 F qui est le résultat d'une saisie erronée dans le RAP.

Le Rapport Annuel de Performance 2023 est corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

Au titre du Ministère des Transports :

La Cour relève un défaut de report, dans le RAP, des totaux des budgets exécutés par programme du Ministère des transports.

Toutefois, l'analyse sommative des budgets exécutés par actions et par nature de dépenses tirés du RAP (Pages 18, 31, 46 et 61) permet d'obtenir les budgets de 9 724 272 276 F (programme 1 : Administration générale), de 32 258 690 367 F (Programme 2 : Transport aérien), de 265 195 034 645 F (Programme 3 : Transport terrestre) et de 1 850 722 290 F (Programme 4 : Transport maritime et fluvio-lagunaire).

Observation n°3 :

Le défaut de report, dans le RAP, des montants des budgets exécutés des programmes du Ministère des transports n'est pas de nature à assurer un équilibre des informations présentées dans ledit RAP.

La Cour a demandé au Ministre des transports de lui communiquer les totaux des budgets exécutés par programme.

Réponse du Ministre des transports :

« Les montants des budgets exécutés évoqués par la Cour correspondent à la somme des montants détaillés dans le RAP inscrits dans le tableau 4 « exécution financière par action du programme » de chaque programme.

Aussi, le commentaire a-t-il été étoffé dans le RAP du Ministère des Transports, pour une meilleure compréhension de l'exécution financière par action et par programme ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

La Cour recommande au Ministre des Transports de veiller au report, dans son rapport annuel de performance, des totaux des budgets exécutés par programme.

2.4 Exécution du budget des Comptes Spéciaux du Trésor

La situation de l'exécution du budget des Comptes Spéciaux du Trésor (CST) est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°10 : Exécution du budget des CST

Sections de rattachement	Bénéficiaires	Budget initial (LFI)	Collectif (LFR)	Budget définitif (ou budget actuel)	Budget exécuté	Taux d'exécution
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Conseil Café-cacao	4 762 275 000	4 762 275 000	7 083 724 253	7 083 724 253	100%
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)	16 500 000 000	12 800 000 000	8 056 500 409	8 056 500 409	100%
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Conseil Café-cacao	35 298 230 000	35 298 230 000	39 993 060 223	39 993 060 223	100%
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Conseil Coton-anacarde	24 481 548 450	24 481 548 450	10 223 018 674	10 223 018 674	100%
Ministère de l'Economie et des Finances	Conseil Café-cacao	7 822 000 000	7 822 000 000	10 150 175 435	10 150 175 435	100%
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Collectivités	191 532 000 000	169 231 000 000	156 498 347 358	156 498 347 358	100%
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Guichet Unique du Commerce Extérieur, Côte d'Ivoire (GUCE-CI)	47 572 000 000	50 056 467 680	49 287 044 724	49 287 044 724	100%
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Union Africaine (UA)	12 077 271 313	13 070 000 000	12 386 628 313	12 386 628 313	100%
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	UEMOA-CEDEAO	80 722 728 687	85 140 000 000	85 410 442 954	85 410 442 954	100%
Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier	Fonds d'Entretien Routier (FER)	223 566 000 000	212 825 600 000	172 746 411 788	172 746 411 788	100%
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Fonds de Développement de la Formation professionnelle (FDFP)	32 600 000 000	32 400 000 000	32 736 418 035	32 736 418 035	100%
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Programme National de Lutte contre le Tabagisme, l'Alcoolisme et les autres Addictions (PNLTAT)	690 000 000	990 000 000	611 718 062	611 718 062	100%
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Fonds National de lutte contre le SIDA (FNLS)	1 610 000 000	2 310 000 000	1 626 956 820	1 626 956 820	100%
Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Agence Nationale du Service Universel des	29 400 000 000	29 000 000 000	24 131 490 182	24 131 490 182	100%

Sections de rattachement	Bénéficiaires	Budget initial (LFI)	Collectif (LFR)	Budget définitif (ou budget actuel)	Budget exécuté	Taux d'exécution
	Télécommunications (ANSUT)					
Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Régie auprès du Ministère en charge des télécommunications	3 915 000 000	3 755 000 000	0	0	#DIV/0!
Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI)	14 240 000 000	16 554 000 000	9 577 914 319	9 577 914 319	100%
Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM)	1 500 000 000	1 700 000 000	1 073 487 564	1 073 487 564	100%
Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Société Ivoirienne de Télédiffusion	1 760 000 000	2 046 000 000	1 478 947 834	1 478 947 834	100%
Ministère des Sports	Fédérations sportives	6 200 000 000	6 900 000 000	5 916 799 325	5 916 799 325	100%
Ministère des Eaux et Forêts	Fonds Forestier National	0	650 000 000	622 847 955	622 847 955	100%
Ministère de la Culture et de la Francophonie	Taxe pour la Promotion de la culture (Fonds de la Culture)	3 100 000 000	3 100 000 000	5 036 752 861	5 036 752 861	100%
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)	88 600 000 000	93 293 193 208	93 426 780 086	93 426 780 086	100%
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Secteur électricité	41 031 000 000	38 346 000 000	34 998 577 788	34 998 577 788	100%
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	0	9 000 000 000	9 536 387 119	9 536 387 119	100%
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)	0	84 000 000 000	118 323 000 000	118 323 000 000	100%
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Société d'Etudes et de Gestion en Hydrocarbures (SEGH)	0	56 000 000 000	61 633 000 000	61 633 000 000	100%
Ministère du Tourisme	Fonds de Développement Touristique (FDT)	1 620 000 000	1 620 000 000	1 612 498 850	1 612 498 850	100%
Ministère du Tourisme	Côte d'Ivoire Tourisme (CIT)	3 100 000 000	3 100 000 000	2 575 429 100	2 575 429 100	100%
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	10 200 000 000	10 900 000 000	9 821 625 316	9 821 625 316	100%
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	66 890 400 000	86 000 000 000	77 491 722 676	77 491 722 676	100%
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	0	270 000 000	243 287 967	243 287 967	100%
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD)	16 722 600 000	17 200 000 000	13 264 376 920	13 264 376 920	100%
TOTAL		967 513 053 450	1 114 621 314 338	1 057 575 372 910	1 057 575 372 910	100%

Source : Cour des comptes, à partir des données de la LFI, de la LFR et du projet de loi de règlement du budget de l'année 2023

En 2023, le Parlement a autorisé l'allocation d'un budget initial de 967 513 053 450 F aux CST.

La Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18 décembre 2023 a modifié ledit budget pour le porter à 1 114 621 314 338 F soit une hausse globale de 147 108 260 888 F.

La LFR a également introduit cinq (5) nouveaux CST qui sont les suivants :

- CST au profit du Fonds Forestier National alimenté par la taxe pour la Préservation et le Développement Forestier : 650 000 000 F ;
- CST au profit du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie alimenté par les taxes ad valorem : 9 000 000 000 F ;

- CST au profit de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) alimenté par les ressources de la péréquation produit : 84 000 000 000 F ;
- CST au profit de la Société d'Etudes et de Gestion en Hydrocarbures (SEGH) alimenté par les ressources de la péréquation transport : 6 000 000 000 F ;
- CST au profit de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets à l'ANAGED alimenté par les taxes sur les sacs et sachets en matière plastique : 270 000 000 F.

Les aménagements effectués par le Gouvernement ont fixé définitivement ce budget des CST à 1 057 575 372 910 F. Il a été exécuté à concurrence du même montant, soit 100%.

La Cour note que le budget définitif des CST, qui s'élève à 1 057 575 372 910 F, représente 8,38% du budget de l'Etat au titre de l'année 2023.

CHAPITRE III. APPRECIATION GENERALE DES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE

En application du guide d'audit d'attestation de performance à l'usage des Juridictions financières de l'espace UEMOA, la Cour apprécie les RAP produits par les ministères sectoriels selon les critères d'exactitude, de compréhensibilité, de comparabilité, d'équilibre et de pertinence des informations.

3.1 Exactitude des informations

L'appréciation générale des RAP selon le critère d'exactitude des informations permet de s'assurer que « l'information sur la performance reflète un niveau d'exactitude approprié et est en adéquation avec les faits relatés ». Ce critère met en évidence la fiabilité et la crédibilité des informations présentées dans les différents rapports annuels de performance. La source des informations et les méthodes de collecte et d'analyse des données sont utilisées pour vérifier l'exactitude des informations.

3.1.1 Source des informations

Selon l'article 15 de la LOLF, les ministères sectoriels produisent des rapports annuels de performance, en fin de gestion, pour rendre compte de la performance des programmes qu'ils pilotent.

Les informations et données présentées dans ces RAP doivent provenir des lois de finances de l'année, des documents programmatiques notamment des PAP ainsi que des résultats obtenus à la clôture de l'exercice.

La Cour note que les ministères ont effectivement produit leurs RAP, au titre de l'exercice 2023. Ces rapports ont été communiqués, à la Juridiction financière, à bonne date, le 30 juin 2023. La Cour note également que les informations présentées dans les différents rapports de performance proviennent des départements ministériels habilités à les produire.

Les RAP sont revêtus, en page finale, des mentions de certification prévues, notamment la date, la signature et le visa du Ministre concerné.

Toutefois, les vérifications de la Cour ont révélé des insuffisances formulées à travers les constats suivants :

- un défaut de production de certains RAP ;
- une reprise non fidèle, dans les RAP, des intitulés de certains programmes prévus dans les PAP ;
- une reprise non fidèle, dans les RAP, des objectifs spécifiques prévus dans les PAP ;
- une reprise non fidèle, dans les RAP, des intitulés de certains indicateurs prévus dans les PAP.

▪ **Défaut de production de certains RAP**

La Cour note que les sections budgétaires se sont inscrites dans le cadre de la mise en œuvre du budget-programmes. Chaque section est concernée par une mission. Elle est dotée de programmes (support et/ou opérationnel) liés à un cadre de performance préétabli dans le DPPD-PAP 2023-2025. Ces programmes ont fait l'objet de Rapport Annuel de Performance (RAP) conformément à la loi.

Par courrier du Ministre des Finances et du Budget, en date du 28 juin 2024, la Cour a réceptionné 32 rapports annuels de performance. Toutefois, ces RAP ne comprennent ni celui du Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur ni celui du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation. Or ces deux sections budgétaires sont présentes dans la Loi de Finances Rectificative n°2023-999 du 18 décembre 2023 (LFR).

Observation n°4 :

Le défaut de communication à la Cour des rapports annuels de performance ne lui permet pas d'apprécier la performance des programmes, au titre de la gestion 2023.

La Cour a demandé au Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur de lui communiquer son RAP 2023 pour rendre compte de l'utilisation du budget définitif d'un montant de 387 811 594 F qui lui a été alloué en 2023 et qui a été exécuté à hauteur de 387 618 274 F au titre du programme « Administration générale ».

La Cour a également demandé au Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, de lui produire son RAP pour rendre compte de l'utilisation du budget définitif d'un montant de 2 309 279 705 F qui lui a été alloué en 2023 et exécuté à hauteur de 2 309 279 699 F au titre de ses programmes « Administration générale » et « Economie numérique et poste ».

Réponse du Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur :

« En octobre 2022, lors du dépôt du projet de Loi de Finances 2023 au Parlement, Le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur ne disposant pas de décret d'attributions n'a pas fait l'objet d'élaboration de cadre de performance.

Cette raison explique la production d'un Rapport d'Activités Opérationnel en lieu et place d'un Rapport Annuel de Performance. Ce rapport a été intégré au RAP 2023 du

Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur à la page 16.

Pour répondre à la structure du Gouvernement, lesdites informations contenues dans le RAP du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur seront extraites en vue de la production du Rapport d'Activités Opérationnel du Ministère délégué ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

Réponse du Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation :

« Le RAP du programme « Economie Numérique et Poste » a été élaboré par le Ministre de la Communication. Suite aux recommandations émises par la Cour, pour l'exercice 2024, le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation procédera à la production de son RAP tenant compte de ses deux programmes Administration Générale et Economie Numérique et Poste. Le Ministère de la Communication procédera également à l'actualisation de son RAP en ne retenant que les programmes « Administration Générale » et « Communication et Médias » ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

▪ **Reprise non fidèle de l'intitulé d'un programme**

La Cour constate une reprise non fidèle, dans le RAP du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, de l'intitulé du programme 4.

En effet, le programme 4 prévu dans le DPPD-PAP 2023-2025 est intitulé « Développement des mines et de la géologie » alors que le RAP (page 69) dudit ministère indique « Programme 4 : Mines et géologie ».

Observation n°5 :

La reprise non fidèle de l'intitulé du programme 4 du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, prévu par le DPPD-PAP 2023-2025, ne permet pas d'assurer l'exactitude de l'information présentée dans le RAP.

La Cour a demandé au Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie, de lui donner les raisons pour lesquelles l'intitulé du programme 4 prévu dans le PAP n'a pas été fidèlement repris dans son RAP.

Réponse du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie :

« Le libellé du programme 4 est effectivement « Développement des mines et de la géologie » dans le DPPD-PAP 2023-2025.

Le Rapport Annuel de Performance 2023 est corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

▪ **Reprise non fidèle de certains objectifs spécifiques**

La Cour relève, au titre de certaines sections, une reprise non fidèle d'objectifs spécifiques. Les sections budgétaires concernées sont citées dans le tableau n°11 suivant :

Tableau n°11 : Liste des objectifs spécifiques non fidèlement repris dans les RAP

Section	Programme	Intitulé de l'OS dans le DPPD-PAP	Intitulé de l'OS dans le RAP
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Programme 3 : Enseignement secondaire technique	Assurer un enseignement technique de qualité	Assurer un enseignement technique de qualité à un plus grand nombre de demandeurs
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Programme 3 : Cohésion nationale	Assurer un climat de paix	Prévenir et gérer les conflits

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et des RAP 2023

Observation n°6 :

La reprise non fidèle des objectifs spécifiques comme prévus par le DPPD-PAP 2023-2025 ne permet pas d'assurer l'exactitude des informations présentées dans les RAP.

La Cour a demandé au Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et au Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale de lui donner les raisons pour lesquelles les objectifs spécifiques prévus dans le DPPD-PAP n'ont pas été fidèlement repris dans leurs RAP respectifs.

Réponse du Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage :

« Le libellé de l'OS2 du programme 3 est effectivement « Assurer un enseignement technique de qualité » au lieu de « Assurer un enseignement technique de qualité à un plus grand nombre de demandeurs ».

Le Rapport Annuel de Performance 2023 est corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

Réponse du Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale :

« Le libellé de l'OS1 du programme 3 est effectivement « Assurer un climat de paix » au lieu de « Prévenir et gérer les conflits ».

Le Rapport Annuel de Performance 2023 est corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

▪ **Reprise non fidèle des intitulés de certains indicateurs**

La Cour relève que, les ministères répertoriés dans le tableau n°12 suivant n'ont pas repris fidèlement dans leurs rapports annuels de performance, les intitulés des indicateurs tels que prévus dans les projets annuels de performance.

Tableau n°12 : Liste des indicateurs non fidèlement repris dans les RAP

Section	Programme	Intitulé de l'indicateur dans le DPPD-PAP	Intitulé de l'indicateur dans le RAP
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Programme 3 : Etablissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs	Proportion d' établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales construites	Proportion d' établissements répondant aux normes internationales construites
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Programme 1 : Administration générale	Nombre d'heures moyen de cours hebdomadaires dispensées par enseignant du secondaire 1 ^{er} cycle (Norme : 21h)	Nombre d'heures de cours hebdomadaires dispensées par enseignant du secondaire 1 ^{er} cycle (Norme : 21h)
	Programme 2 : Enseignement préscolaire et primaire	Ratio élève-maître au primaire public	Ratio élève-maître au primaire
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Programme 1 : Administration Générale	Taux de réalisation des Inspections des installations électriques par les structures déconcentrées	Taux de réalisation des Inspections des sources d'énergie par les structures déconcentrées

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et des RAP 2023

Observation n°7 :

La reprise non fidèle des indicateurs comme prévus par le DPPD-PAP 2023-2025 ne permet pas d'assurer l'exactitude des informations présentées dans les RAP.

La Cour a demandé au Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, au Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et au Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie de lui donner les raisons pour lesquelles les indicateurs prévus dans le DPPD-PAP, n'ont pas été fidèlement repris dans leurs RAP respectifs.

Réponse du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme :

« Le libellé de l'indicateur 1 de l'OS2 du programme 3 est effectivement « Proportion d'établissements pénitentiaires répondant aux normes internationales construites » au lieu de « Proportion d'établissements répondant aux normes internationales construites ».

Le Rapport Annuel de Performance 2023 a été corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

Réponse du Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation :

« Le libellé de l'indicateur 2 de l'OS2 du programme 1 est effectivement « Nombre d'heures moyen de cours hebdomadaires dispensés par enseignant du secondaire 1^{er} cycle (Norme : 21h) » au lieu de « Nombre d'heures de cours hebdomadaires dispensés par enseignant du secondaire 1^{er} cycle (Norme : 21h) ».

Le libellé de l'indicateur 1 de l'OS1 du programme 2 est effectivement « Ratio élève-maître au primaire public » au lieu de « Ratio élève-maître au primaire ».

Le Rapport Annuel de Performance 2023 a été corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée par le Ministre.

Réponse du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie :

« Le libellé de l'indicateur 5 de l'OS1 du programme 1 est effectivement « Taux de réalisation des inspections des installations électriques par les structures déconcentrées » au lieu de « Taux de réalisation des inspections des sources d'énergie par les structures déconcentrées ».

Le Rapport Annuel de Performance 2023 a été corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

3.1.2 Méthodes de collecte et d'analyse des données

L'appréciation de l'exactitude des informations s'analyse également à travers les méthodes de collecte et d'analyse des données de performance. Ces méthodes peuvent admettre des limites, des réserves ou des faiblesses inhérentes aux systèmes d'information, aux outils, aux techniques ou au processus d'obtention et d'analyse des données présentées. Elles permettent de mesurer le degré d'exactitude de l'information.

Le contrôle exercé par la Juridiction financière sur les RAP permet de constater une prédominance de résultats exprimés en pourcentage.

En effet, le taux de réalisation est la part en pourcentage du résultat obtenu. Par conséquent il ne devrait pas se substituer à celui-ci.

Ainsi, sur les 1009 indicateurs de la gestion sous revue, 688 ont été mesurés en pourcentage soit 68,19%.

Par ailleurs, plusieurs sections pour lesquels les résultats de la réalisation des indicateurs sont exprimés en taux, ne présentent pas, dans les RAP, les données à partir desquelles ces taux sont calculés.

Observation n°8 :

La Cour note que cette prédominance de résultats exprimés en pourcentage est de nature à occulter les résultats réels obtenus.

La Cour recommande aux Ministres sectoriels, de veiller à inscrire, dans leurs RAP, toutes les données de base servant au calcul des résultats exprimés en pourcentage.

Réponse du Ministre des Finances et du Budget :

« Le Ministre des Finances et du Budget prend acte de cette observation ».

3.2 Compréhensibilité des informations

Les RAP sont appréciés sur la base du critère de compréhensibilité des informations pour s'assurer que les informations contenues dans les rapports sont claires et explicites et que les rapports contiennent toutes les données susceptibles de les rendre compréhensibles.

Ce critère de compréhensibilité peut s'analyser à travers deux (2) sous critères : la correspondance entre les prévisions et les réalisations, et la prise en compte du contexte de mise en œuvre du programme.

3.2.1 Correspondance entre prévisions et réalisations

L'aspect compréhensif des données présentées dans les RAP peut être appréhendé par la correspondance entre les prévisions et les réalisations.

En effet le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) retrace, pour chacun des programmes, l'ensemble des prévisions. A la fin de la période de gestion, les RAP produits permettent de rendre compte des réalisations effectives.

Ainsi, les données présentées dans les RAP seront d'autant plus compréhensibles que si elles établissent clairement un lien entre ce qui est prévu et ce qui est effectivement atteint. Ce sous critère permet, par conséquent, de s'assurer que les rapports annuels de performance concordent avec les projets annuels de performance.

3.2.2 Prise en compte du contexte

La compréhensibilité des données peut également s'analyser à travers la présence, dans les rapports, des informations relatives au contexte de réalisation des activités et d'obtention des résultats, ainsi que les facteurs internes et externes ayant influencé les résultats présentés.

Au titre de la gestion sous revue, la Cour note que certaines sections budgétaires évoquent, dans leurs Rapports Annuels de Performance, des difficultés liées à

l'utilisation de l'appliquetif SIGOBE, notamment l'exclusion des responsables de la fonction financière ministérielle (RFFIM) du circuit d'exécution du budget, la fermeture prolongée de l'appliquetif ainsi que des difficultés d'élaboration des rapports d'activités trimestriels.

Les sections concernées par cette situation sont, entre autres :

- le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement ;
- le Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien routier ;
- le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des ivoiriens de l'Extérieur.

3.3 Comparabilité des informations

Les Rapports Annuels de Performance (RAP) sont appréciés sur la base du critère de comparabilité. Dans ce sens, les résultats présentés doivent être mis en comparaison avec ceux d'une situation considérée comme la référence ainsi qu'avec les normes communautaires ou internationales. La comparabilité s'analyse également à travers l'utilisation rétroactive des résultats obtenus en les comparant à ceux des années antérieures.

La Cour note que les RAP de la gestion 2023 sont présentés selon un canevas uniformisé permettant de comparer les résultats de la gestion sous revue à ceux d'une situation de référence. Les résultats sont ainsi mis en comparaison avec ceux des exercices 2020, 2021 et 2022.

3.4 Equilibre des informations

Le contrôle de l'équilibre des données permet à la Juridiction financière de s'assurer que, pour chacun des résultats, les activités couvertes par les rapports annuels de performance sont suffisantes et assez exhaustives pour rendre compte des résultats du programme.

Les diligences mises en œuvre par la Cour permettent de constater que les différents RAP sont assez riches en informations sur la performance. En effet, les RAP contiennent, notamment des tableaux récapitulatifs et des tableaux représentatifs des différentes réalisations et des résultats atteints.

Toutefois certains indicateurs, quoique prévus par la Loi de Finances Initiale, n'ont pas été pris en compte dans les RAP. Ainsi, les indicateurs « Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisées » et « Nombre de visites sur la plateforme numérique de gestion des études » prévus dans le DPPD-PAP au titre de l'objectif spécifique « Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat », n'ont pas été pris en compte dans le RAP du Ministère de l'Economie du Plan et du Développement.

Observation n°9 :

L'abandon des indicateurs « Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisées » et « Nombre de visites sur la plateforme numérique de gestion des études » par le Ministère de l'Economie du Plan et du Développement n'est pas de nature à assurer l'équilibre des informations présentées.

La Cour a demandé au Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement de lui communiquer les raisons pour lesquelles les indicateurs « Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisées » et « Nombre de visites sur la plateforme numérique de gestion des études » n'ont pas été pris en compte dans son RAP.

Réponse du Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement :

« Les indicateurs « Nombre d'études en matière d'aide et développement réalisées » et « Nombre de visites sur la plateforme numérique de gestion des études » de l'OS 1 du programme « Coordination de l'aide, population et productions statistiques » sont effectivement inscrits dans le DPPD-PAP 2023-2025 et non pris en compte dans le RAP 2023 par le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement. Le Rapport Annuel de Performance 2023 est corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

La Cour recommande au Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement de veiller à la prise en compte, dans son RAP, de l'ensemble des indicateurs prévus dans le DPPD-PAP.

3.5 Pertinence des informations

L'appréciation des RAP, par la Cour, sur la base du critère de pertinence des informations permet de s'assurer, d'une part, que les objectifs et les résultats décrits sont mesurables et, d'autre part, que le niveau d'atteinte des résultats des programmes est bien déterminé. Cette démarche permet également de mettre en évidence l'efficacité des programmes.

3.5.1 Caractère mesurable des objectifs et des résultats

Les RAP produits, au titre de la gestion 2023, révèlent que les sections budgétaires ont décliné les objectifs de leurs programmes en indicateurs de performance assortis de valeurs cibles. Toutefois les contrôles de la Cour ont permis de constater des insuffisances relatives à l'évaluation des indicateurs en fin de gestion.

▪ Défaut d'évaluation de certains indicateurs

Au sens de l'article 15 de la LOLF, l'évaluation régulière des résultats, en fin de gestion, est une obligation qui pèse sur les gestionnaires de programmes.

Cependant, la Cour constate que certains indicateurs n'ont pas fait l'objet d'évaluation en fin d'exercice. Ils sont répertoriés dans le tableau n°13 ci-après :

Tableau n°13 : Nombre d'indicateurs non évalués en fin de gestion

Sections	Programmes	Nombre total d'indicateurs du programme	Nombre d'indicateurs non évalués en fin de gestion
Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Programme 3 : Modernisation de l'Administration	9	1
Ministère des Finances et du Budget	Programme 2 : Trésor et Comptabilité Publique	9	1
Ministère des Transports	Programme 2 : Transport aérien	5	1

Source : Cour des comptes, à partir des données des RAP 2023

Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration :

La Cour constate, au titre du programme 3 « Modernisation de l'Administration » du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, un défaut d'évaluation de l'indicateur « Nombre de services publics ayant bénéficié d'activités de conduite de changement sur les outils et approches de modernisation de l'Administration ».

Le Ministère explique dans son RAP (page 59) que « cet indicateur créé par l'ex DSGAE n'a pas été retenu par la nouvelle Direction de l'Appui à la Performance du Service Public ».

Observation n°10 :

Le défaut d'évaluation de l'indicateur, en fin de gestion, ne permet pas à la Cour d'apprécier le niveau global de performance du programme 3 « Modernisation de l'Administration ».

La Cour a demandé au Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration de lui communiquer les raisons pour lesquelles l'indicateur « Nombre de services publics ayant bénéficié d'activités de conduite de changement sur les outils et approches de modernisation de l'Administration » prévu par la Loi de Finances Initiale n°2022-974 du 20 décembre 2022, en son annexe 4, n'a pas été évalué en fin de gestion.

6

Réponse du Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration :

« Le décret n° 2022-598 du 03 Août 2022 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique a entraîné la dissolution de la Direction des Systèmes de Gestion et de l'appui à l'éthique porteuse de l'activité « Promouvoir l'éthique et la déontologie dans l'Administration Publique » dont est issue l'indicateur « Nombre de services publics ayant bénéficié d'activités de conduite de changement sur les outils et approche de modernisation de l'administration ».

Ledit indicateur n'ayant pas fait l'objet d'évaluation pour la raison sus-indiquée, il a été retiré dans le DPPD-PAP 2024-2026 ».

La Cour fait observer que le décret n° 2022-598 du 03 août 2022 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique évoqué par le Ministre ne saurait expliquer le défaut d'évaluation, en fin de gestion, de l'indicateur « Nombre de services publics ayant bénéficié d'activités de conduite de changement sur les outils et approches de modernisation de l'Administration ».

En effet, ce décret est antérieur à la Loi de Finances Initiale (LFI) n°2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023 qui intègre l'ensemble des indicateurs dont celui relatif au « Nombre de services publics ayant bénéficié d'activités de conduite de changement sur les outils et approches de modernisation de l'Administration ».

L'indicateur en cause étant inscrit dans la LFI, son évaluation, en fin de gestion, est une obligation au sens de l'article 15 de la LOLF.

La Cour recommande au Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration de veiller à évaluer, en fin de gestion, l'ensemble des indicateurs de performance de ses programmes.

Au titre du Ministère des Finances et du Budget :

La Cour constate, au titre du programme 2 « Trésor et Comptabilité Publique », un défaut d'évaluation du résultat de l'indicateur « Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1 ».

A cette observation formulée pour la gestion 2022, le Ministère en charge du budget avait répondu à la Cour, en substance, que « les données de cet indicateur ne sont pas encore disponibles, compte tenu de l'échéance fixée au 30 juin 2023 ».

Pour la gestion sous revue, le Ministère explique, dans son RAP (Page 58), qu'au titre de l'année 2023, l'échéance d'évaluation de cet indicateur fixée au 30 juin 2024 n'est pas arrivée à son terme.

La Cour, tout en notant l'efficacité du Ministère dans le respect des délais de production du CGAF, relève qu'une confusion est faite entre, d'une part, le délai de production du CGAF portant sur les données de l'année n-1 (année 2023 dans le cas d'espèce), qui correspond au 30 juin de l'année n (année 2024) et, d'autre part, le délai de production du CGAF **en tant qu'activité** du ministère, qui elle, est exécutée au titre de l'année dont les résultats sont audités par la Cour, l'année n-1 (année 2023). Autrement dit, le délai de **l'activité de production du CGAF** audité par la Cour, qui devrait être renseigné dans le RAP 2023 du MFB, est celui du CGAF de l'exercice clos au 31 décembre de l'année n-2 (année 2022 dans le présent cas) dont la production a été exécutée en année n-1.

Observation n°11 :

Le défaut d'évaluation de l'indicateur « Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1 », ne permet pas à la Cour d'apprécier la performance globale du programme 2 « Trésor et Comptabilité Publique ».

La Cour a demandé au Ministre des Finances et du Budget, de lui produire le résultat de l'indicateur « Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1 » dont l'activité a été exécutée au cours de l'exercice audité, 2023.

Réponse du Ministre des Finances et du Budget :

« Lors de la production du RAP 2023 du Ministère des Finances et du Budget, l'indicateur « Délai de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1 » au titre de l'année 2023 n'était pas encore disponible, compte tenu de son échéance fixée au 30 juin 2024. Le résultat de l'indicateur en vigueur était toujours celui de 2022.

Toutefois, conformément à la réglementation, le Ministre des Finances et du Budget a transmis, par correspondance n°1090/MFB/DGBF/DPSB-KA en date du 28 juin 2024, le CGAF 2023.

La lettre de transmission atteste de la réalisation de l'indicateur « Délai de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1 » au titre de l'année 2023 qui est de 6 mois ».

La Cour rappelle que le résultat de l'indicateur en cause devant figurer dans le RAP 2023 du MFB, audité en 2024, est celui du CGAF 2022 et non celui de l'exercice 2023.

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget de veiller à renseigner son RAP avec le résultat de production du CGAF de l'année n-2.

Au titre du Ministère des Transports :

La Cour constate, au titre du programme 2 « Transport aérien », une absence de résultat de l'indicateur « Taux de satisfaction des usagers des services du transport aérien » dans le RAP du Ministère des Transports.

Le Ministre explique dans son RAP (page 39) qu'« aucune valeur n'a été fournie pour cet indicateur en raison des difficultés de collecte de données liées à la sélection d'une structure pour sa réalisation. Cet indicateur n'a donc pas fait l'objet de reconduction dans le DPPD-PAP 2024-2026 au regard des difficultés de collecte de données y afférentes ».

La Cour relève que les explications fournies par le Ministre démontrent l'existence de difficultés programmatiques et d'action de son département ministériel. En effet en se proposant de coordonner et de suivre les activités du transport aérien (action 1) dont le budget alloué en 2023 s'élève à 302 690 000 pour le budget initial, ramené à 99 741 375 F par la LFR, le Ministère ne pouvait pas ignorer que les indicateurs liés à ladite action feraient l'objet d'évaluation en fin de gestion.

Par conséquent l'abandon de cet indicateur, important pour rendre compte de la satisfaction des citoyens, n'est pas la solution au problème du Ministère. Il appartient audit Ministère de mettre en œuvre les diligences nécessaires pour évaluer la satisfaction réelle des usagers des services du transport aérien.

Observation n°12 :

Le défaut d'évaluation de l'indicateur « Taux de satisfaction des usagers des services du transport aérien », ne permet pas à la Cour d'apprécier la performance globale du programme 2 « Transport aérien ».

La Cour recommande au Ministre des Transports de mettre en œuvre les diligences nécessaires pour l'évaluation de l'indicateur « Taux de satisfaction des usagers des services du transport aérien ».

Réponse du Ministre des Transports :

« Le Ministre des Transports prend acte de la recommandation de la Cour ».

▪ « Résultat nul » pour certains indicateurs

Au sens de l'article 15 de la LOLF, il est associé aux programmes des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général et des résultats attendus. Par conséquent la présentation de résultats, en fin de gestion, est une obligation qui pèse sur tous les gestionnaires de programmes.

A l'examen des RAP 2023, la Cour a constaté que certains indicateurs affichent, en fin de gestion, un résultat nul, c'est-à-dire un résultat égal à zéro (0).

Ainsi, 29 indicateurs, rattachés à 9 Sections budgétaires, affichent un « résultat nul » en fin d'exercice.

Ces résultats nuls, en fin de gestion, ont fait l'objet d'explications fournies par les sections budgétaires de rattachement. Ces explications et commentaires sont présentés en annexe n°4.

Observation n°13 :

Le résultat nul, en fin de gestion, ne permet pas à la Cour d'apprécier la performance des programmes concernés.

La Cour recommande aux neuf (9) Ministres concernés de mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de produire les résultats attendus.

Réponse du Ministre des Finances et du Budget, Ministre centralisateur :

« Le Ministre des Finances et du Budget prend acte de la recommandation ».

3.5.2 Réalisation des résultats des programmes et ratio d'efficience

La pertinence s'analyse également à travers la détermination du niveau d'atteinte global des résultats et du ratio d'efficience des programmes pour chacun des ministères.

3.5.2.1 Niveau d'atteinte global des résultats

L'efficacité de la gestion des programmes a été mise en évidence à travers le calcul du niveau global d'atteinte des résultats présentés dans les RAP.

Ce niveau constitue la moyenne des taux de réalisation des indicateurs des programmes par section budgétaire.

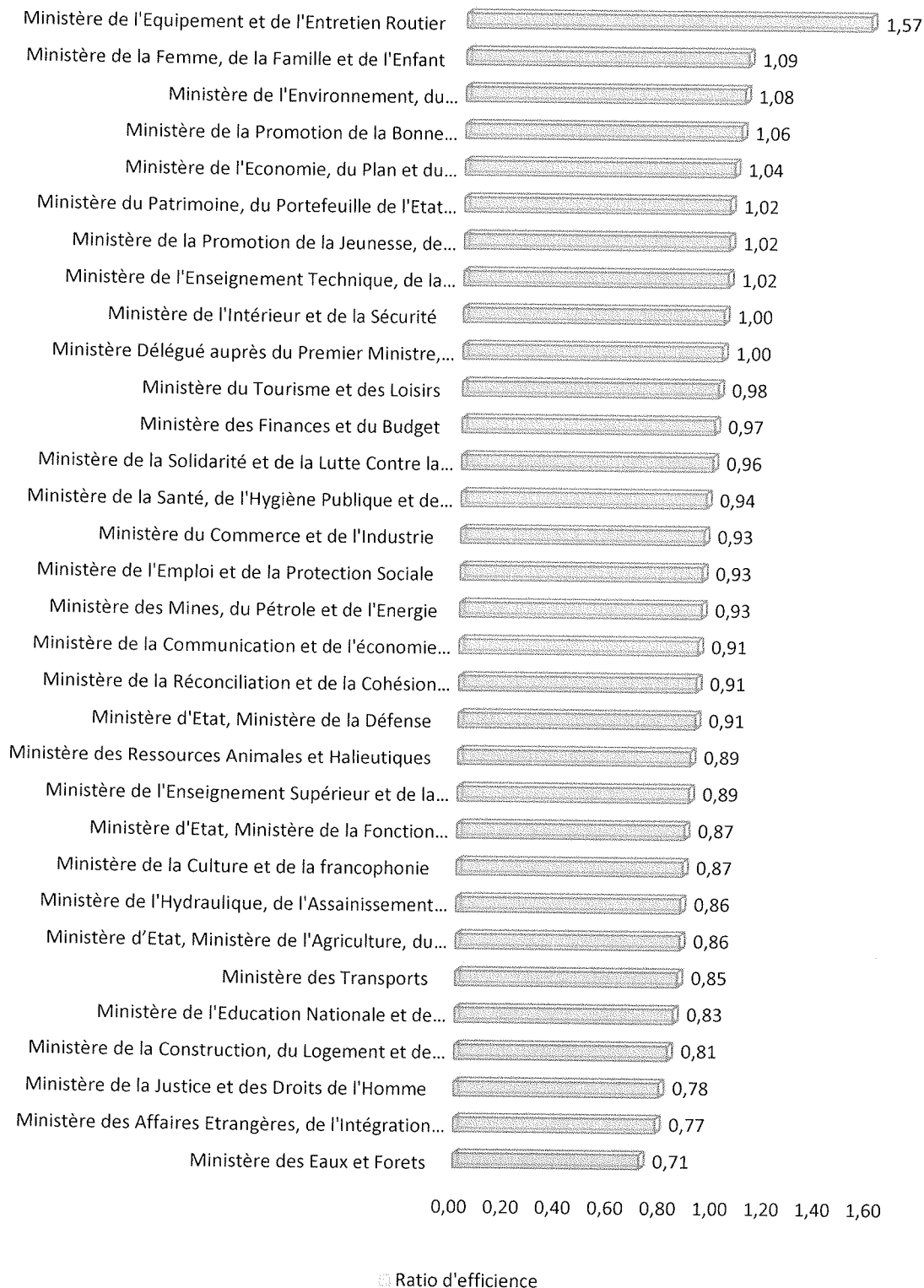
A l'examen desdits taux, plusieurs ministères affichent des taux de réalisation supérieurs à 100% (Voir annexe n°2).

Le guide de contrôle de gestion et du suivi de la performance des programmes édité par le Ministère en charge du budget précise qu'une : « cible de performance est la valeur optimale que devrait avoir un indicateur de performance considéré dans un contexte donné. Cette cible permet de porter un jugement sur la performance observée ».

Dans le cadre de l'analyse de la performance des programmes, les taux de réalisation sont appréciés sur la base de 100% qui permet de mesurer l'atteinte de la cible prévue par le PAP.

Les taux moyens de réalisation ainsi obtenus sont présentés dans le tableau n°15 ci-après :

Graphique n°3 : Efficience des sections budgétaires 2023



Source : Cour des comptes, à partir des RAP 2023

En outre, les résultats stratégiques que le MEMINADERPV entend réaliser sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- les productions des filières agricoles sont développées ;
- les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés ;
- l'agriculture est modernisée ;
- la gestion du foncier rural est améliorée ;
- la promotion du métier d'agriculteur est assurée ;
- les superficies rizicoles exploitées sont accrues ;
- la productivité des exploitations rizicoles est améliorée ;
- la valorisation du riz est améliorée.

4.1.2 Cadre de performance

Le cadre de performance du MEMIMADERPV repose sur quatre (04) objectifs globaux, douze (12) objectifs spécifiques et quarante-cinq (45) indicateurs de performance.

Tableau n°16 : Cadre de performance du MEMIMADERPV

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance
Nombre	4	4	12	45

Source : Cour des comptes à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Les objectifs globaux que le MEMINADERPV s'est engagé à atteindre, au titre de la gestion 2023, sont :

- mettre en place une administration moderne et performante ;
- améliorer la compétitivité du secteur agricole tout en contribuant à l'atteinte de la sécurité alimentaire ;
- améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.) ;
- assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité et garantir les stocks de sécurité nécessaires.

Les objectifs spécifiques et les indicateurs de performance liés à ces objectifs globaux sont répertoriés dans le tableau n°17 ci-après :

Tableau n°17 : Récapitulatif des objectifs spécifiques et des indicateurs du MEMINADERPV

Programmes	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Administration Générale	Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole.	Taux de textes soumis
		Taux d'organisation des activités promotionnelles
		Taux de réalisation des missions d'inspections
	Améliorer le Système de planification, de programmation et de suivi évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE)	Taux de missions de suivi-évaluation réalisées
		Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques)
		Proportion des agro-pôles ayant un financement sur la période du PNIA 2
	Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail	Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFEPA
		Taux de couverture en matériel de mobilité des Directions Régionales et Départementales (acquisition et renouvellement)
		Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés (PPM)
		Taux de bâtiments livrés
Productions et Sécurité alimentaire	Développer les productions des filières agricoles	Taux d'accroissement moyen de la production des cultures annuels (céréales, féculents, légumineuses, etc.)
		Taux d'accroissement moyen de la production des cultures pérennes
		Taux annuel d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais
		Taux de consommation d'engrais par les exploitations agricoles (Coton, Cacao, Palmier, Hévéa, Riz, Banane dessert, Ananas)
		Proportion de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire
		Taux de consommation des produits phytosanitaires homologués
	Renforcer les services de recherche, d'appui conseil et de Contrôle qualité	Proportion des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation
		Quantité de semences certifiées (tonnes)
		Taux d'utilisation de semences certifiées
		Taux de sociétés coopératives immatriculées et enregistrées
Développement rural	Promouvoir le métier d'agriculteur	Taux de reconnaissance d'interprofessions créées
		Taux d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculture
		Taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique
		Taux de territoires de villages délimités
	Améliorer la gestion du foncier rural	Taux de superficies des terres objet de certificats fonciers
		Taux d'intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière
		Taux annuel de villages sensibilisés
		Taux de projets comprenant un volet sur la mécanisation
	Promouvoir la modernisation de l'agriculture	Proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation
		Taux de transformation de produits agricoles ciblés Cacao
		Taux de transformation de produits agricoles ciblés Anacarde
		Taux de transformation de produits agricoles ciblés Hévéa
		Taux de transformation de produits agricoles ciblés Palmier à huile
		Taux d'occupation des zones agroindustrielles
Promotion de la riziculture	Accroître les superficies exploitées sous maîtrise de l'eau	Superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'Eau
		Taux d'exploitation des sites aménagés
		Proportion de la production de paddy sous maîtrise de l'eau
	Accroître la productivité des exploitations rizicoles	Taux de couverture des besoins en semence certifiée Riz Irrigué (RI)
		Taux de couverture des besoins en semence certifiée Riz Pluvial (RP)
		Rendement moyen des exploitations rizicoles Riz Irrigué (RI)
		Rendement moyen des exploitations rizicoles (Riz Pluvial Bas-fond (RPB))
		Rendement moyen des exploitations rizicoles Riz Pluvial Plateau (RPP)
		Quantité produite de paddy (tonne)
	Améliorer la valorisation du riz	Proportion d'usines aux normes de qualité
		Quantité de riz local blanchi disponible (tonne)

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le DPPD-PAP 2023-2025 et le RAP du ministère permettent de noter que ces quatre (4) programmes sont mis en œuvre à travers 23 actions et 213 activités.

4.2 Appréciation de la qualité du RAP du MEMINADERPV

L'appréciation de la qualité du rapport annuel de performance du ministère en charge de l'Agriculture permet de relever les insuffisances suivantes :

- insuffisance des indicateurs d'extrant ou de résultat ;
- défaut de résultat de certains indicateurs en fin de gestion ;
- reprise non fidèle de l'intitulé d'indicateur de performance ;
- incomplétudes de commentaires des résultats de certains indicateurs ;
- discordance entre le budget exécuté par nature de dépenses et par actions.

4.2.1 Résultat nul de certains indicateurs en fin de gestion

Selon l'article 15 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), il est associé aux programmes des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général et des résultats attendus. Par conséquent la présentation de résultats, en fin de gestion, est une obligation qui pèse sur les gestionnaires de programmes.

Cependant, la Cour constate que les indicateurs « Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques) » et « taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique » affichent un résultat nul en fin d'exercice.

En ce qui concerne l'indicateur « Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques) », le Ministère explique, dans son RAP (pages 36 et 40), que « les données ont été collectées pour l'année 2022 et sont disponibles. Un *draft* de l'annuaire statistique 2022-2023 a été élaboré et est en attente de validation ».

Pour ce qui est du second indicateur « taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique », le Ministère indique dans son RAP (page 109) que le « le projet du PNMR de formation insertion, financé par le C2D n'a toujours pas démarré ».

Observation n°14 :

Le résultat nul, en fin de gestion, ne permet pas à la Cour d'apprécier la performance des programmes concernés.

La Cour, tout en prenant acte des explications fournies, recommande au Ministre en charge de l'Agriculture de mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de produire les résultats attendus.

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Le ministère prend acte des recommandations de la Cour des comptes. Des actions seront menées pour palier la production d'un tel résultat ».

4.2.2 Reprise non fidèle de l'intitulé d'indicateur de performance

L'analyse du RAP du MEMINADERPV permet de constater une reprise non fidèle d'un indicateur de performance.

En effet, le RAP (page 68) du ministère en charge de l'Agriculture indique l'indicateur « taux d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais » alors que le DPPD-PAP prévoit l'indicateur « taux **annuel** d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais ».

Observation n°15 :

La reprise non fidèle de l'indicateur prévu par le DPPD-PAP 2023-2025 ne permet pas d'assurer l'exactitude des informations présentées dans le RAP.

La Cour a demandé au MEMINADERPV de lui donner les raisons pour lesquelles l'indicateur prévu dans le DPPD-PAP n'a pas été fidèlement repris dans son RAP.

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Le libellé de l'indicateur 3 de l'OS1 du programme 2 est effectivement « Taux annuel d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais » au lieu de « Taux d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais » qui est le résultat d'une erreur de saisie.

Le Rapport Annuel de Performance 2023 a été corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée. Elle recommande au Ministre en charge de l'Agriculture de veiller à une reprise fidèle, dans son RAP, des indicateurs prévus dans le PAP.

4.2.3 Prédominance de résultats exprimés en pourcentage

Dans le RAP de la gestion 2023 du MEMINADERPV, la Cour note une prédominance de résultats exprimés en pourcentage sans que les chiffres servant de base au calcul desdits pourcentages ne soient mentionnés. En effet, le taux de réalisation est la part en pourcentage du résultat obtenu. Par conséquent il ne devrait pas se substituer à celui-ci.

Ainsi, sur les 45 indicateurs de performance de la section, 36 sont exprimés en pourcentage, soit 80%.

Cette situation est observée dans les cas illustratifs suivants :

Au titre des indicateurs de taux de transformation des produits agricoles ciblés : Cacao, Anacarde, Hévée, Palmier à huile :

Dans l'explication des résultats de ces indicateurs, exprimés en taux, le Ministre ne produit pas à l'appui de ses commentaires les quantités produites et les quantités transformées en 2023 (RAP pages 105, 116).

Au titre de l'indicateur « taux de réussite des écoles de l'Institut National de Formation Agricole (INFPA) » :

Dans l'explication du résultat de cet indicateur, exprimé en taux, le Ministre ne produit pas à l'appui de son commentaire le nombre d'inscrits de l'INFPA et le nombre de diplômés qui ont concouru à la détermination du résultat de cet indicateur (RAP page 41).

Au titre de l'indicateur « proportion des produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire »

Le résultat de cet indicateur affiche un taux de 92% sans que le nombre de produits homologués délivrés en année N et le nombre de produits homologués reçus en année N ne soient indiqués dans le RAP (page 75).

Observation n°16 :

La Cour note que cette prédominance de résultats exprimés en pourcentage est de nature à occulter les résultats réels obtenus.

La Cour recommande au Ministre en charge de l'Agriculture, de veiller à inscrire, dans son RAP, toutes les données de base servant au calcul des résultats exprimés en pourcentage.

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Le Ministre en charge de l'agriculture prend acte de la recommandation. Les prochains RAP en tiendront compte ».

4.2.4 Discordance entre le budget exécuté par nature de dépenses et par actions

Selon le Ministère en charge de l'Agriculture, le budget de son programme 3 « Développement rural » a été exécuté par actions (RAP page 89) à hauteur de 68 546 180 317 F. Or, dans le même RAP (page 85), le MEMIMADERPV présente l'exécution de son budget par nature de dépenses également à 68 546 180 317 F.

L'analyse du tableau des réalisations budgétaires (RAP page 85) révèle une incohérence dans le montant des réalisations qui se chiffrent à 68 513 437 871 F et non 68 546 180 317 F comme mentionné dans le RAP, soit un écart de 32 742 446 F.

Observation n°17 :

L'existence de deux montants différents du budget exécuté ne permet pas, à la Cour, d'apprécier le niveau exact de l'exécution du budget du programme 3.

La Cour a demandé au MEMIMADERPV de lui communiquer la situation exacte de l'exécution budgétaire de son programme 3 « Développement rural ».

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Le montant exact de la situation d'exécution du Programme 3 « Développement rural » est de 68 546 180 317 FCFA. Le montant des biens et services dans le tableau des natures de dépenses est de 205 864 880 FCFA au lieu de 173 122 434 FCFA mentionné dans le document qui est le résultat d'une erreur de saisie.

Le Rapport Annuel de Performance 2023 a été corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

4.3 Appréciation de la performance du programme 1 « Administration générale »

Au titre de la gestion 2023, le MEMINADERPV avait pour objectif global de promouvoir une administration moderne et performante. Ainsi, l'appréciation de la performance du programme 1 « Administration générale » consiste à examiner les résultats des trois (03) objectifs spécifiques suivants :

- améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole ;
- améliorer le Système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE) ;
- améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail.

4.3.1 Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole

L'objectif spécifique « Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole » s'apprécie à travers les trois (03) indicateurs suivants :

- taux de textes soumis ;
- taux d'organisation des activités promotionnelles ;
- taux de réalisation des missions d'inspections.

Tableau n°18 : Evaluation du résultat de l'amélioration de la gouvernance et de la visibilité des actions dans le secteur agricole

Objectif Spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole	Taux de textes soumis	85%	78%	168%	97%	132%	100%
	Taux d'organisation des activités promotionnelles	71,42%	33%	100%	100%	80%	80%
	Taux de réalisation des missions d'inspections	-	-	40%	97%	37,03%	38,18%

Source : Cour des comptes à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que le résultat escompté relativement à l'indicateur « taux de textes soumis » a été atteint en 2023.

Relativement à l'indicateur « Taux d'organisation des activités promotionnelles », sur une cible de 100%, le résultat obtenu est de 80%.

Le ministère indique avoir organisé 3 événements promotionnels (SIA, SIAM et SARA) sur les 5 initialement prévus. Ainsi la non organisation des JAAD et des JNCC est due au fait que l'année 2023 était une année d'organisation du SARA et qu'il fallait du temps pour la préparation dudit salon.

En ce qui concerne l'indicateur « Taux de réalisation des missions d'inspections », la cible n'a pas été atteinte.

En effet, au titre de la gestion 2023, le Ministère s'était fixé une cible de 97%. En fin de gestion, le résultat obtenu est de 37,03%.

Le ministère explique cette contreperformance par une insuffisance de ressources financières nécessaires pour la réalisation des activités prévues.

Toutefois, la Cour note, au titre du programme « Administration générale », l'existence d'un crédit de 446 298 308 F non consommé en fin de gestion dont 425 558 981 F destiné à l'action « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » alors que le Ministère évoque une insuffisance de ressources financières nécessaires pour justifier la non atteinte de la cible de l'indicateur « Taux de réalisation des missions d'inspections ».

Observation n°18 :

L'existence de crédits non consommés en fin de gestion (voir point 4.3.3.2) et l'évocation d'une insuffisance de ressources nécessaires pour réaliser l'objectif assigné, ne permet pas à la Cour d'appréhender le motif profond de la non atteinte de la cible.

La Cour a demandé au Ministre en charge de l'Agriculture de lui communiquer les raisons pour lesquelles il existe en fin de gestion un crédit non consommé de 425 558 981 F au titre de l'action « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » alors qu'il évoque une insuffisance de ressources financières nécessaires pour justifier la non atteinte de la cible de l'indicateur « Taux de réalisation des missions d'inspection ».

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Les crédits de 425 558 981 FCFA non exécutés ne sont pas destinés à la réalisation des activités de l'Inspection Générale à savoir les missions d'inspection.

Ces crédits prennent plutôt en compte d'autres activités notamment les conventions BNETD, le suivi des travaux des DR et DD mené par des cabinets privés en vue de la production des décomptes liés à l'exécution des marchés ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

La Cour recommande au Ministre en charge de l'Agriculture de veiller, en amont, à une meilleure allocation des crédits budgétaires aux activités en vue de la réalisation des objectifs assignés.

4.3.2 Améliorer le Système de PPBSE

L'objectif spécifique « Améliorer le Système de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des programmes et projets (chaîne PPBSE) » s'apprécie à travers les trois (03) indicateurs suivants :

- taux de missions de suivi-évaluation réalisées ;
- nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques) ;
- proportion des agro-pôles ayant un financement sur la période du PNIA 2.

Tableau n°19 : Evaluation du résultat de l'amélioration du système de PPBSE

Objectif Spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Améliorer le Système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE)	Taux de missions de suivi-évaluation réalisées	90%	90%	67,5%	100%	116,6%	100%
	Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques)	1	1	0	1	0	0%
	Proportion des agro-pôles ayant un financement sur la période du PNIA 2	44%	44%	78%	66%	78%	100%

Source : Cour des comptes à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que les résultats escomptés des actions mesurées par les indicateurs « Taux de missions de suivi-évaluation réalisées » et « Proportion des agro-pôles ayant un financement sur la période du PNIA 2 » ont été réalisés conformément au projet annuel de performance du ministère.

Cependant, le résultat de l'indicateur « Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques) » n'a pas été atteint.

En effet, le Ministère s'était engagé dans son PAP, à produire un rapport. A la clôture de l'exercice, il n'est pas parvenu à produire le rapport prévu sur les données collectées.

Selon le Ministère cette contre-performance est due au fait que le *draft* de l'annuaire des statistiques agricoles 2022-2023 n'est pas encore validé par toutes les parties prenantes au cours d'un atelier.

La Cour note qu'au titre de la gestion 2022, le ministère n'avait également pas produit de rapport concernant cet indicateur et les mêmes motifs ont été invoqués dans son RAP 2022 (page 44).

Observation n°19 :

Le défaut de résultat de l'indicateur « Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques) » ne permet pas à la Cour d'apprécier le résultat de l'amélioration du système de PPBSE.

La Cour a demandé au Ministre en charge de l'Agriculture de lui communiquer le résultat de l'indicateur « Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques) ».

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Le nombre de rapport fourni dans le délai de production des publications (Annuaire Statistiques) est effectivement 0. En effet, les travaux de compilation des résultats étaient bouclés mais le rapport a été publié en juin 2024 après la date limite du dépôt des RAP le 31 mai 2024.

Cet indicateur étant difficile à évaluer dans le délai, le cadre de performance pourrait être revu dans le prochain DPPD-PAP ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

La Cour recommande au Ministre en charge de l'Agriculture de mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de « production des publications (annuaires statistiques) ».

4.3.3 Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail

L'objectif spécifique « Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail » s'apprécie à travers les quatre (04) indicateurs suivants :

- taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA ;
- taux de couverture en matériel de mobilité des Directions Régionales et Départementales (acquisition et renouvellement) ;
- taux d'exécution du Plan de passation des Marchés (PPM) ;
- taux de bâtiments livrés.

Tableau n°20 : Evaluation du résultat de l'amélioration de la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail

Objectif Spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail	Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA	100%	88,36%	98%	98%	93,89%	95,80%
	Taux de couverture en matériel de mobilité des Directions Régionales et Départementales (acquisition et renouvellement)	90,74%	55%	100%	100%	97,28%	97%
	Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés (PPM)	70%	80%	88%	90%	77,04%	85,6%
	Taux de bâtiments livrés	80%	50%	57,4%	90%	50%	55,55%

Source : Cour des comptes à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

La Cour constate que les résultats escomptés des actions mesurées par les indicateurs « Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA », « Taux de couverture en matériel de mobilité des Directions Régionales et Départementales (acquisition et renouvellement) », « Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés (PPM) » et « Taux de bâtiments livrés », n'ont pas été atteints.

Cette contreperformance s'explique selon le Ministère en charge de l'Agriculture par diverses raisons.

En ce qui concerne le « Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA », selon le MEMINADERPV, le résultat de 93,89% contre 98% prévu, s'explique par l'introduction d'une évaluation pratique au cours des examens. Une meilleure sensibilisation des élèves sur l'incidence de cette évaluation pratique permettra d'atteindre l'objectif prévu.

En ce qui concerne l'indicateur « Taux de couverture en matériel de mobilité des Directions Régionales et Départementales (acquisition et renouvellement) », le ministère indique que cette contre-performance est due au fait que trois (3) directions départementales nouvellement créées, à savoir Ouellet, Bonon et Ghohitafla, n'ont pas encore été équipées en matériels roulants. L'équipement de ces trois nouvelles directions départementales permettra d'atteindre la valeur cible.

En ce qui concerne l'indicateur « Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés (PPM) », le Ministère indique dans son RAP que le résultat de 77,04% contre 90% prévu, s'explique par le retard dans la transmission des documents de passation des marchés.

En ce qui concerne le « Taux de bâtiments livrés », pour une cible fixée à 90%, le résultat de fin d'exercice a été évalué à 50%. Le ministère explique ce résultat par les longs délais d'attente de paiement des prestataires devant leur permettre de réaliser les travaux.

La Cour note que l'objectif spécifique « Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail » affiche un taux moyen d'atteinte des résultats escomptés de 83,56%.

Au total, le programme 1 « Administration générale » dégage un taux moyen de réalisation des résultats de 74,32% comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°21 : Taux moyen d'atteinte des résultats du programme Administration générale

Programme 1 : Administration générale	Taux moyen de réalisation
OS1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole	72,73%
OS2 : Améliorer le Système de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des programmes et projets de budgétisation (chaîne PPBSE) »	66,67%
OS3 : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail	83,56%
Taux moyen d'atteinte du résultat du programme	74,32%

Source : Cour des comptes, à partir des données du RAPP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que le programme 1 : « Administration générale » du Ministère en charge de l'Agriculture affiche un taux moyen d'atteinte des résultats de 74,32%.

4.3.4 Structure, exécution et efficience du budget du programme 1 « Administration générale »

Le budget du programme « Administration générale » est structuré par nature de dépenses dont l'exécution s'apprécie en fonction du niveau de consommation des crédits alloués.

4.3.4.1 Structure du budget du programme « Administration générale »

Le budget définitif de 24 366 524 663 F alloué au programme « Administration générale », au titre de la gestion 2023, est ventilé entre les dépenses de personnel, de biens et services, d'investissements et de transferts.

Le tableau n°22 ci-après permet de mettre en évidence cette structuration ainsi que le poids de chaque nature de dépense.

Tableau n°22 : Structure du budget du programme : Administration générale

Nature de dépenses	Montant (F)	Proportion par nature de dépense
Personnel	9 463 376 614	38,84%
Biens et services	2 995 556 112	12,29%
Transferts	7 324 181 615	30,06%
Investissements	4 583 410 322	18,81%
Total	24 366 524 663	100,00%

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que le budget du programme 1 est consacré à hauteur de 38,84% aux dépenses du personnel, à 30,06% aux transferts, à 18,81% aux investissements et à 12,29% aux biens et services.

4.3.4.2 Exécution du budget du programme « Administration générale »

La situation de l'exécution budgétaire par actions du programme 1 est présentée comme suit :

Tableau n°23 : Exécution du budget par action du programme « Administration générale »

	Budget voté (LFI)	Collectif (LFR)	Budget définitif	Budget exécuté	Taux d'exécution	Crédit disponible
Action 1 : Animation et Coordination du Ministère	1 040 500 000	10 269 893 289	10 261 896 380	10 261 072 751	99,99%	823 629
Action 2 : Information et communication	388 000 000	408 650 859	368 393 483	348 491 816	94,60%	19 901 667
Action 3 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	12 962 390 115	12 966 054 259	12 705 929 800	12 280 370 819	96,65%	425 558 981
Action 4 : Planification, Programmation et suivi-évaluation	501 259 462	478 442 667	476 621 216	476 607 185	99,99%	14 031
Action 5 Amélioration de la formation professionnelle agricole	798 358 371	665 126 834	553 683 784	553 683 784	100%	0
Total	15 690 507 948	24 788 167 908	24 366 524 663	23 920 226 355	98,17%	446 298 308

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le budget voté du programme « Administration générale, au titre de l'année 2023 s'élève à 15 690 507 948 F.

Suite au collectif budgétaire et aux modifications apportées par le gouvernement, le budget dudit programme s'est établi à un montant définitif de 24 366 524 663 F. Il a été exécuté à 23 920 226 355 F, soit un taux d'exécution de 98,17%.

La Cour note l'existence en fin de gestion, d'un crédit non consommé de 446 298 308 F dont 425 558 981 F destiné à l'action « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ».

4.3.4.3 Efficience du programme « Administration générale »

L'efficience du programme « Administration générale » est mise en évidence en rapportant le niveau de réalisation global des résultats au niveau de consommation des ressources.

Le ratio ainsi obtenu permet d'expliquer la manière dont le MEMINADERPV, à travers son programme, utilise les crédits mis à sa disposition pour réaliser ses activités.

Ledit programme est efficient s'il enregistre un fort niveau d'activité pour une unité de ressource consommée.

Le ratio d'efficience du programme « Administration générale » est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau n°24 : Ratio d'efficacité du programme Administration générale

	Taux de consommation des ressources	Taux de réalisation	Ratio d'efficacité
Programme 1 : Administration générale	98,17%	74,32%	0,76

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le programme 1 « Administration générale » enregistre un ratio d'efficacité de 0,76 point. Ainsi pour 1 point de crédit alloué audit programme, le Ministère en charge de l'agriculture réalise un niveau d'activité de 0,76 point. Autrement dit, le Ministère en charge de l'agriculture utilise plus de crédits qu'il ne réalise d'activités.

4.4 Appréciation de la performance du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »

L'appréciation de la performance du programme 2 « productions et sécurité alimentaire » s'est faite à travers les résultats des indicateurs des deux (02) objectifs spécifiques dudit programme. Ce sont :

- développer les productions des filières agricoles ;
- renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité.

4.4.1 Développer des productions des filières agricoles

L'objectif spécifique « développer des productions des filières agricoles » s'apprécie à travers six (06) indicateurs. Ce sont :

- taux d'accroissement moyen de la production des cultures annuels (céréales, féculents, légumineuses, etc.);
- taux d'accroissement moyen de la production des cultures pérennes;
- taux annuel d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais ;
- taux de consommation d'engrais par les exploitations agricoles (coton, cacao, palmier, hévéa, riz, banane, dessert, ananas) ;
- proportion de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire ;
- taux de consommation des produits phytosanitaires homologués.

Tableau n°25 : Evaluation du résultat du développement des productions des filières agricoles

Objectif Spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Développer des productions des filières agricoles	Taux d'accroissement moyen de la production des cultures annuelles (céréales, féculents, légumineuses, etc.)	4,12%	-	3,42%	3,13%	3,98%	100%
	Taux d'accroissement moyen de la production des cultures pérennes	-	-	7,4%	9,03%	6,7%	74,20%
	Taux annuel d'agréments délivrés aux opérateurs d'engrais (page 68 du RAP)	86,95%	96%	97%	92%	100%	100%
	Taux de consommation d'engrais par les exploitations agricoles (coton, cacao, palmier, hévéa, riz, banane, dessert, ananas)	-	-	14kg/ha	18kg/ha	20,42kg/ha	100%
	Proportion de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire	85%	85%	90%	90%	92%	100%
	Taux de consommation des produits phytosanitaires homologués	-	80%	86%	85%	89%	100%

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que sur les six (6) indicateurs utilisés pour l'évaluation de l'objectif spécifiques visant à développer les productions des filières agricoles, cinq (5) ont atteint les résultats escomptés.

Cependant l'indicateur « Taux d'accroissement moyen de la production des cultures pérennes » reste en deçà de la cible prévue.

En effet, sur un objectif initial de 9,03% d'accroissement moyen des cultures pérennes, le niveau de réalisation de cet indicateur affiche 6,7% soit un taux d'atteinte de résultat de 74,20%.

Selon le Ministère, les objectifs escomptés n'ont pas été atteints à cause du changement climatique qui se répercute sur l'ensemble des cultures d'exportation. Le MEMINADERPV propose comme solution pour les prochaines années, la priorisation de l'utilisation des pratiques agricoles prônant la rétention et l'utilisation rationnelle de l'eau.

L'objectif spécifique « développer les productions des filières agricoles » du programme 2 « productions et sécurité alimentaire » affiche un taux moyen d'atteinte des résultats de 95,7%.

4.4.2 Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité

Le Ministère en charge de l'agriculture s'est fixé pour deuxième objectif spécifique, de renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité. Cet objectif a été décliné à travers trois (3) indicateurs listés dans le tableau ci-après :

Tableau n°26 : Evaluation du résultat de renforcement des services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité

Objectif spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	
Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité	Proportion des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation	28%	29%	42%	42%	49%	100%
	Quantité de semence certifiées (tonnes)	538	920,420	2200	1200	22,08	1,84%
	Taux d'utilisation de semences certifiées	-	5%	6%	5,5%	2%	36,36%

Source : Cour des comptes, à partir des données du RAPP 2023 du MEMINADERPV

Sur les 3 indicateurs prévus pour mesurer l'efficacité du renforcement des services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité, seule la cible de l'indicateur « Proportion des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation » a été atteinte.

En effet, au titre de l'indicateur « quantité de semence certifiées (tonnes) », sur un objectif de 1 200 tonnes, le MEMINADERPV est parvenu, en fin de gestion, à un résultat de 22,08 tonnes.

Le Ministère explique cette contre-performance par l'indisponibilité de moyens techniques et financiers de la direction en charge de la certification pour réaliser ses missions d'inspection et de contrôle des champs semenciers.

Au titre de l'indicateur « Taux d'utilisation de semences certifiées » le ministère s'était fixé un objectif de 5,5%. A la clôture de l'exercice 2023, le résultat obtenu est de 2% soit un taux de réalisation de 36,36%.

Selon le Ministère, ce résultat, moins bon que prévu, est dû à l'insuffisance des quantités de semences certifiées en vue de satisfaire la demande.

Observation n°20 :

L'existence de crédits non consommés en fin de gestion (voir point 4.4.3.2) et l'évocation d'une indisponibilité de moyens techniques et financiers nécessaires pour réaliser l'objectif assigné, ne permet pas à la Cour d'appréhender le motif profond de la non atteinte des cibles.

La Cour a demandé au Ministre en charge de l'Agriculture d'expliquer l'existence en fin de gestion d'un crédit non consommé de 4 603 789 167 F dont 1 603 788 131 F destiné à l'action de « renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle » alors qu'il évoque une indisponibilité de moyens techniques et financiers nécessaires pour justifier la non atteinte des cibles des indicateurs liés à la quantité et à l'utilisation des semences certifiées.

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Les crédits de 1 603 788 131 FCFA sont destinés à la construction et à la réhabilitation des laboratoires du LANADA (Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole). Les travaux couvrent 2 ans (2023 et 2024). La non-exécution de ces crédits est due au retard accusé par les entreprises titulaires des marchés.

Quant à l'argumentaire lié à l'indisponibilité des moyens techniques et financiers, c'est une erreur qui a été corrigée dans le RAP du Ministère ».

La Cour note que l'explication donnée par le Ministre en charge de l'Agriculture ne saurait justifier la non consommation des crédits en fin de gestion. En effet, le retard accusé par les entreprises titulaires des marchés relève de la responsabilité de son département ministériel.

La Cour recommande au Ministre en charge de l'Agriculture de mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de réaliser les objectifs pour lesquels les crédits ont été alloués.

Le programme 2 « Productions et sécurité alimentaire », dégage un taux moyen de réalisation de ses résultats de 70,89% comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau n°27 : Taux moyen de réalisation programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »

Programme 2 : « Productions et sécurité alimentaire »	Taux moyen de réalisation
OS1 Développer des productions des filières agricoles	95,7%
OS2 Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité	46,07%
Taux moyen de réalisation	70,89

Source : Cour des comptes, à partir des données du RAPP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que le programme 2 « Productions et sécurité alimentaire » affiche un taux moyen de réalisation global de 70,89%.

4.4.3 Structure, exécution et efficience du budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »

Le budget du programme « productions et sécurité alimentaire » est structuré par nature de dépenses dont l'exécution s'apprécie en fonction du niveau de consommation des crédits alloués.



4.4.3.1 Structure du budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »

Le budget actuel ou définitif de 163 598 356 694 F, alloué au programme 2, est ventilé entre les dépenses de personnel, de biens et services, d'investissements et de transferts.

Tableau n°28 : Structure du budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire»

Nature de dépenses	Montant	Proportion par nature de dépense
Personnel	1 699 957 238	1,04%
Biens et services	118 560 384	0,07%
Transferts	30 666 036 216	18,74%%
Investissements	131 113 802 856	80,14%
Total	163 598 356 694	100,00%

Source : Cour des comptes, à partir des données du RAPP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que le budget du programme 2 est consacré à 80,14% aux dépenses d'investissements. Les dépenses de transfert, de personnel et de biens et services affichent respectivement des taux de 18,74%, 1,04% et 0,07% du budget.

4.4.3.2 Exécution du budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »

Le budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire » a été exécuté par action ainsi qu'il suit :

Tableau n°29 : Situation de l'exécution budgétaire du programme 2

	Budget voté (LFI)	Collectif (LFR)	Budget définitif	Budget exécuté	Taux d'exécution	Crédit disponible
Action 1 : Elaboration et coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire	45 000 000	37 255 883	37 255 883	37 255 535	100%	348
Action 2 : Amélioration de l'accès aux intrants de qualité	205 000 000	94 446 872 977	94 446 859 263	94 446 858 613	100%	650
Action 3 : Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation	97 000 000	25 664 338 452	18 101 274 452	18 101 274 436	100%	16
Action 4 : Dynamisation des productions alimentaires végétales	30 979 634 708	26 207 686 618	26 173 900 685	23 173 900 663	88,53 %	3 000 000 022
Action 5 : Renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle	11 507 723 163	11 489 066 411	11 489 066 411	9 885 278 280	86,04%	1 603 788 131
Action 6 : Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole	10 300 000 000	13 350 000 000	13 350 000 000	13 350 000 000	100%	0
Total	53 134 357 871	171 195 220 341	163 598 356 694	158 994 567 527	97,19%	4 603 789 167

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le budget initial du programme « productions et sécurité alimentaire » s'élève à 53 134 357 871 F.

Suite au collectif budgétaire et aux modifications apportées par le Gouvernement, à travers des rallonges budgétaires, le budget dudit programme s'est établi définitivement à 163 598 356 694 F. Il a été exécuté à hauteur de 158 994 567 527 F, soit un taux d'exécution de 97,19%.

Ce budget a été exécuté avec un crédit disponible de 4 603 789 167 F.

La Cour observe que les crédits non consommés concernent, essentiellement, la dynamisation des productions alimentaires végétales pour un montant de 3 000 000 022 F et 1 603 788 131 F destiné au renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle.

Observation n°21 :

La Cour a demandé au Ministre en charge de l'Agriculture de lui communiquer les raisons pour lesquelles il existe, en fin de gestion, un crédit non consommé de 4 603 789 167 F destiné à la dynamisation des productions alimentaires végétales et au renforcement des capacités d'analyse qualité et de contrôle.

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Les crédits de 4 603 789 167 FCA prennent en charge les dépenses suivantes :

- 1 603 788 131 : destiné à la construction et à la réhabilitation des laboratoires. Les travaux couvrent 2 ans (2023 et 2024).*
- 3 000 001 036 : destinés à l'équipement technique et en mobiliers des laboratoires et à la formation sur les analyses qualité et de contrôle.*

(Il convient de préciser que les formations sur les analyses qualité et de contrôle devraient se réaliser après la finalisation des construction/réhabilitation des laboratoires et leur équipement)

Le montant de 4 603 789 167 FCFA n'a pu être consommé en raison de la non production des décomptes par les prestataires avant la fin de la gestion budgétaire. Le Ministère mettra en œuvre toutes les actions pour être proactif en 2024 ».

La Cour fait observer que les arguments développés par le Ministre en charge de l'Agriculture ne sauraient justifier la non consommation des crédits en fin de gestion. En effet, la production dans les délais des décomptes nécessaires à la reddition des comptes relève de la responsabilité de son département ministériel.

La Cour recommande au Ministre en charge de l'Agriculture de mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de disposer des décomptes nécessaires à la reddition des comptes et de réaliser les objectifs pour lesquels les crédits ont été alloués.

4.4.3.3 Efficience du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »

L'efficience du programme 2 est mise en évidence en rapportant le niveau de réalisation global des résultats au niveau de consommation des ressources.

Le ratio d'efficience du programme 2 est présenté dans le tableau n°30 ci-après :

Tableau n°30 : Ratio d'efficience du programme 2

	Taux de consommation des ressources	Taux de réalisation	Ratio d'efficience
Programme 2 : Productions et sécurité alimentaire	97,19%	70,89	0,73

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le programme 2 « productions et sécurité alimentaire » du Ministère en charge de l'agriculture enregistre un ratio d'efficience de 0,73 point.

Ainsi pour 1 point de crédit alloué audit programme, le MEMINADERPV réalise un niveau d'activité de 0,73 point. En d'autres termes, ce programme consomme plus de crédit qu'il ne réalise de résultats.

4.5 Appréciation de la performance du programme 3 « Développement rural »

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme 3 « Développement rural » en 2023, le Ministère en charge de l'agriculture, s'est engagé à réaliser quatre (4) objectifs spécifiques, qui sont les suivants :

- promouvoir le métier d'agriculteur ;
- améliorer la gestion du foncier rural ;
- promouvoir la modernisation de l'agriculture ;
- promouvoir les agro-industries.

4.5.1 Promotion du métier d'agriculteur

Quatre (04) indicateurs ont été déterminés pour évaluer les résultats de l'objectif spécifique « promouvoir le métier d'agriculteur ». Ils sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Tableau n°31 : Evaluation du résultat de la promotion du métier d'agriculteur

Objectif Spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Promouvoir le métier d'agriculteur	Taux des sociétés coopératives immatriculées et enregistrées	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Taux de reconnaissance d'interprofessions créées	64%	64%	61,50%	90%	76,92%	85,46%
	Taux d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculteur	80%	80%	20,43%	87%	82,75%	95,11%
	Taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique	4%	4%	0%	40%	0%	0%

Source : Cour des comptes à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note qu'au titre de la promotion du métier d'agriculteur seule la cible de l'indicateur « Taux des sociétés coopératives immatriculées et enregistrées » a été atteinte en 2023.

Les 3 autres cibles des indicateurs n'ont pu être atteintes pour diverses raisons évoquées par le ministère.

En ce qui concerne l'indicateur « Taux de reconnaissance d'interprofessions créées », sur une prévision de 90%, le résultat obtenu est de 76,92%.

En ce qui concerne l'indicateur « Taux d'apprenants qualifiés à l'exercice du métier d'agriculteur », le ministère projetait atteindre une cible de 87%. En fin de gestion, le résultat obtenu est 82,75% (379 ruraux formés sur 458), soit un taux de réalisation de 95,11%.

Selon le Ministère en charge de l'agriculture, cette contre-performance du Programme National des Métiers Ruraux (PNMR) est attribuée à l'insuffisance des crédits budgétaires alloués audit programme. Toutefois pour inverser cette tendance, le Ministère précise qu'il envisage prendre des mesures vigoureuses visant à renforcer les crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues.

Relativement à l'indicateur « Taux de jeunes qualifiés ayant bénéficié d'une insertion socio-économique », sur un objectif prévu de 40%, le résultat obtenu en fin d'exercice, est de 0%.

Le Ministère explique que cette absence de résultat est la conséquence des contre-performances des deux activités devant alimenter cet indicateur. En effet, le projet du PNMR de formation insertion, financé par le C2D n'a toujours pas démarré.

La Cour note que l'objectif spécifique « promouvoir le métier d'agriculteur » a été réalisé à hauteur de 70,15%.

4.5.2 Améliorer la gestion du foncier rural

L'objectif spécifique (OS) 2 « améliorer la gestion du foncier rural » s'apprécie à travers les quatre (04) indicateurs suivants :

- taux de territoires de villages délimités ;
- taux de superficies des terres objet de certificats fonciers ;
- taux d'intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière ;
- taux annuel de villages sensibilisés.

Tableau n°32 : Evaluation du résultat de l'amélioration de la gestion du foncier rural

Objectif Spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Améliorer la gestion du foncier rural	Taux de territoires de villages délimités	46%	53%	80%	65%	78,16%	100%
	Taux de superficies des terres objet de certificats fonciers	1,55%	1,77%	0,804%	5,20%	2,46%	47,31%
	Taux d'intervenants formés dans les projets de sécurisation foncière	95%	95%	108,42%	95%	100%	100%
	Taux annuel de villages sensibilisés	83%	83%	75%	90%	100%	100%

Source : Cour des comptes, à partir du RAP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que dans le cadre de l'amélioration de la gestion du foncier rural, sur les cibles prévues, 3 ont été atteintes en 2023.

Cependant l'indicateur « Taux de superficies des terres objet de certificats fonciers » pour lequel la prévision était de 5,2%, affiche un résultat en fin de gestion de 2,46%.

Le Ministère explique que cette contreperformance est due au retard observé dans le démarrage de la phase d'extension du PAMOFOR causé par des difficultés liées à la passation des marchés des opérations intégrées de sécurisation foncière. En outre, les superficies moyennes de certificats fonciers délivrés dans le cadre du PAMOFOR sont relativement faibles, environ 5,5 ha/CF.

L'objectif spécifique « améliorer la gestion du foncier rural » affiche un taux moyen d'atteinte des résultats de 86,83%.

4.5.3 Promouvoir la modernisation de l'agriculture

L'objectif spécifique 3 « promouvoir la modernisation de l'agriculture » s'apprécie à travers deux (02) indicateurs qui sont :

- taux de projets comprenant un volet sur la mécanisation ;
- proportion de superficies aménagées par les projets.

Tableau n°33 : Evaluation du résultat de la promotion de la modernisation de l'agriculture

Objectif spécifique 3	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Promouvoir la modernisation de l'agriculture	Taux de projets comprenant un volet sur la mécanisation	56%	56%	44%	60%	42%	70%
	Proportion de superficies aménagées par les projets	65%	95%	95,10%	97%	88%	90,72%

Source : Cour des comptes, à partir des données du RAPP 2023 du MEMINADERPV

Au terme de la gestion sous revue, la Cour note que les résultats escomptés en matière de promotion de la modernisation de l'agriculture n'ont pas été atteints.

En effet, l'indicateur « Taux de projets comprenant un volet sur la mécanisation » pour lequel le Ministère prévoyait d'atteindre une cible de 60%, affiche, en fin de gestion, un résultat de 42%.

Selon le Ministère, ce résultat s'explique par le fait que, sur 12 projets de ce programme, seulement 5 projets sont en lien avec la mécanisation.

Aussi, l'indicateur « Proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation » dont la cible était de 97%, affiche un résultat de 88%.

Selon le ministère, la non atteinte du taux prévu est liée au ralentissement des travaux en raison de la lenteur des procédures de délivrance des crédits budgétaires et la défaillance de certaines entreprises lors de l'exécution des travaux.

La Cour relève que les explications fournies par le Ministre démontrent l'existence de difficultés programmatiques de son département ministériel.

En effet, en se proposant de promouvoir la modernisation de l'agriculture, le Ministre ne pouvait pas ignorer les projets ayant un lien avec la mécanisation. De même, le Ministre ne pouvait pas ignorer le circuit d'exécution de la dépense ni les qualités et les capacités des entreprises prestataires sélectionnées par ses services. Par conséquent la nature des projets et la défaillance des entreprises prestataires ne peuvent remettre en cause l'objectif de moderniser l'agriculture et pour lequel un budget a été voté par le Parlement.

Au demeurant, le budget destiné au programme « Développement rural » est resté non consommé à hauteur de 8 474 686 954 F dont 3 091 178 689 F pour l'action « Equipement rural et maîtrise de l'eau », 5 178 500 000 F destiné à l'action « Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation » et 177 002 166 F destiné à l'« accompagnement de la professionnalisation des OPA et promotion des Métiers ruraux ».

La Cour recommande au Ministre en charge de l'Agriculture d'améliorer son cadre programmatique afin de réaliser effectivement l'objectif de modernisation de l'agriculture ivoirienne.

4.5.4 Promouvoir les agro-industries

L'efficacité de l'objectif spécifique 4 « promouvoir les agro-industries » s'apprécie à travers les résultats des cinq (05) indicateurs suivants :

- taux de transformation des produits agricoles ciblés (Cacao) ;
- taux de transformation des produits agricoles ciblés (Anacarde) ;
- taux de transformation des produits agricoles ciblés (Hévéa) ;
- taux de transformation des produits agricoles ciblés (Palmier à huile) ;
- taux d'occupation des zones agro-industrielles.

Tableau n°34 : Evaluation du résultat de la promotion des agro-industries

Objectif spécifique 4	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Promouvoir les agro-industries	Taux de transformation des produits agricoles ciblés : Cacao	33%	33%	35%	50%	35%	70%
	Taux de transformation des produits agricoles ciblés : Anacarde	13%	13%	21,29%	17%	21,2%	100%
	Taux de transformation des produits agricoles ciblés : Hévéa	70%	70%	56%	80%	79%	98,75%
	Taux de transformation des produits agricoles ciblés : Palmier à huile	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Taux d'occupation des zones agro-industrielles	-	-	-	7%	20%	100%

Source : Cour des comptes, à partir des données du RAPP 2023 du MEMINADERPV

Dans le cadre de la promotion des agro-industries, la Cour note que sur les 5 indicateurs de performance, le Ministère en charge de l'agriculture est parvenu à atteindre les cibles prévues pour 3 indicateurs.

Les cibles des indicateurs relatifs au taux de transformation des produits agricoles ciblés (Cacao et Hévéa) n'ont pu être atteints.

En ce qui concerne le taux de transformation du Cacao, sur une prévision de 50% de cacao transformé, le Ministère présente un résultat de 35% en fin de gestion 2023.

Selon le MEMINADERPV, bien que l'objectif ne soit pas atteint, des actions ont été entreprises par l'Etat à travers la signature de conventions avec les transformateurs favorisant l'augmentation de la capacité d'installations et de productions.

Relativement au taux de transformation de l'hévéa, sur un résultat prévisionnel de 80%, le Ministère présente un résultat de 79%.

Selon le MEMINADERPV, bien que l'objectif ne soit pas atteint, les mesures fiscales incitatives spécifiques aux investissements dans ce secteur ont été adoptées par le Gouvernement en vue d'accroître le taux de transformation de l'hévéa.

L'objectif spécifique de promotion des agro-industries affiche un taux moyen d'atteinte des résultats de 93,75%.

Au total, le « Programme 3 : Développement rural » présente un taux moyen de réalisation des résultats de 82,77% comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°35 : Taux moyen d'atteint des résultats du programme 3

PROGRAMME 3 : Développement Rural	Taux moyen de réalisation des indicateurs
OS1 : Promouvoir le métier d'agriculteur	70,15%
OS2 : Améliorer la gestion du foncier rural;	86,83%
OS3 : Promouvoir la modernisation de l'agriculture	80,36%
OS4 : Promouvoir les agro-industries.	93,75%
Taux moyen d'atteinte du résultat du programme	82,77%

Source : Cour des comptes, à partir des données du RAPP 2023 du MEMINADERPV

4.5.5 Structure, exécution et efficience du budget du programme 3 « Développement rural »

Le budget définitif de 77 020 867 271 F alloué au programme 3 « développement rural », au titre de la gestion 2023, est ventilé entre les dépenses de personnel, de biens et services, d'investissements et de transferts.

Tableau n°36 : Structure du budget du programme 3

Nature de dépenses	Montant	Proportion par nature de dépense
Personnel	348 648 347	0,45%
Biens et services	233 874 221	0,30%
Transferts	2 153 000 000	2,80%
Investissements	74 285 344 703	96,45%
Total	77 020 867 271	100,00%

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le budget du programme 3 est consacré à 96,45% aux dépenses d'investissements. Les dépenses de transferts, de personnel et de biens et services suivent respectivement avec 2,8%, 0,45% et 0,30%.

4.5.5.1 Exécution du budget du programme 3

L'exécution du budget du programme 3 « développement rural » est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau n°37 : Exécution du budget du programme 3

	Budget voté (LFI)	Collectif (LFR)	Budget définitif	Budget exécuté	Taux d'exécution	Crédit disponible
Action1 : Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural	45 000 000	37 196 640	29 528 593	29 527 610	100%	983
Action2 : Equipement rural et maîtrise de l'eau	10 279 955 999	25 777 590 325	25 675 395 325	22 584 216 636	87,96%	3 091 178 689
Action 3 : Développement et vulgarisation de technologies de la conservation et de la transformation des produits agricoles	15 000 000	86 540 764	86540764	86 539 764	100%	1000
Action 4 : Sécurisation du domaine foncier rural	12 379 200 000	8 665 752 098	8 661 919 498	8 661 917 056	100%	2 442
Action 5 : Accompagnement de la professionnalisation des OPA et promotion des Métiers ruraux	2 259 748 347	2 606 353 213	2571853213	2394851047	93,12%	177 002 166
Action 6 : Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation	2 9398 132 000	39 877 210 712	39 844 787 998	34 666 287 998	87%	5 178 500 000
Action7 : Renforcement du cadre incitatif pour le développement des Agro-Industries	50 000 000	151 254 856	150 841 880	122 840 206	81,44%	28 001 674
Total	54 427 036 346	77 201 898 608	77 020 867 271	68 546 180 317	89,00%	8 474 686 954

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le budget voté du programme 3 s'élève à 54 427 036 346 F.

Suite au collectif budgétaire et aux modifications apportées par le Gouvernement, le budget du programme s'est établi définitivement à 77 020 867 271 F. Il a été exécuté à hauteur de 68 546 180317 F, soit un taux d'exécution de 89%.

La Cour note que le budget du programme 3, a été exécuté avec un crédit non consommé de 8 474 686 954 F.

4.5.5.2 Efficience du programme 3 « Développement rural »

L'efficience du programme 3 est mise en évidence en rapportant le niveau de réalisation global des résultats au niveau de consommation des ressources.

Le ratio d'efficience du programme 3 « Développement rural » est présenté dans le tableau n°38 ci-après :

Tableau n°38 : Ratio d'efficience du programme 3

	Taux de consommation des ressources	Taux de réalisation	Ratio d'efficience
Programme 3 : Développement rural	89,00%	82,77%	0,93

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le programme « Développement rural » enregistre un ratio d'efficience de 0,93 point.

Ainsi pour 1 point de crédit alloué audit programme, le MEMINADERPV réalise un niveau d'activité de 0,93 point. Le programme consomme plus de crédits qu'il ne réalise d'activités.

4.6 Appréciation de la performance du programme 4 « Promotion de la riziculture »

Au titre de la gestion 2023, le Ministère en charge de l'agriculture avait pour objectif global d'assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité et de garantir des stocks de sécurité.

L'appréciation de la performance du programme relatif à cet objectif, consiste à analyser les résultats des trois (03) objectifs spécifiques qui lui sont assignés :

- accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau ;
- accroître la productivité des exploitations rizicoles ;
- améliorer la valorisation du riz.

4.6.1 Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau

Trois indicateurs sont mis en évidence pour apprécier la performance de l'accroissement des superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau. Ce sont :

- superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau ;
- taux d'exploitation des sites aménagés ;
- proportion de la production de paddy sous maîtrise de l'eau.

Tableau n°39 : Evaluation du résultat de l'accroissement des superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau

Objectif Spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau	Superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau	23 000 ha	27235ha	28528 ha	45000 ha	30213 ha	67,14%
	Taux d'exploitation des sites aménagés	42%	49%	58%	70%	67%	95,71%
	Proportion de la production de paddy sous maîtrise de l'eau	12%	12%	12%	16%	13%	81,25%

Source : Cour des comptes, à partir du RAP 2023 du MEMINADERPV

Dans le cadre de l'accroissement des superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau, la Cour note que les cibles des 3 indicateurs de performance prévues n'ont pas été atteintes.

Relativement à l'indicateur « superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau », sur une prévision de 45 000 hectares, le ministère obtient un résultat de 30 213 hectares, correspondant à un taux de réalisation de 67%.

Le Ministère explique que le résultat escompté n'a pu être atteint en raison de la non-réalisation des programmes de réhabilitation des périmètres irrigués (notamment le projet BARAN : réhabilitation de 22000 ha), par manque de ressources.

En ce qui concerne l'indicateur « Taux d'exploitation des sites aménagés », sur une prévision de 70%, le ministère affiche un résultat en fin de gestion de 67%.

Pour le ministère, la non-réalisation des programmes de réhabilitation des périmètres irrigués a limité l'atteinte de la cible fixée en 2023 à 70% d'exploitation des sites aménagés.

En ce qui concerne l'indicateur « Proportion de la production de paddy sous maîtrise de l'eau », sur une prévision de 16%, le ministère présente un résultat de 13%.

Pour le ministère, la cible n'a pu être atteinte en raison de la non-réalisation des programmes d'aménagement et de réhabilitation prévus.

La Cour note que Ministère explique la non atteinte des cibles prévues par un « manque de ressources ».

Observation n°22 :

L'existence de crédits non consommés en fin de gestion (voir point 4.5.5.2) et l'évocation par le ministère d'un manque de ressources nécessaires pour réaliser l'objectif assigné, ne permet pas à la Cour d'appréhender le motif profond de la non atteinte des cibles.

La Cour a demandé au Ministre en charge de l'Agriculture de lui indiquer les raisons pour lesquelles il existe, en fin de gestion, un crédit non consommé de 1 193 845 506 F alors qu'il évoque un manque de ressources nécessaires pour justifier la non atteinte des cibles des indicateurs relatifs à l'accroissement des superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau.

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« La non-atteinte de la cible est due aux procédures de passation des marchés qui ont pris du retard en 2023.

Quant à l'argumentaire lié au manque de ressources, c'est une erreur qui a été corrigée dans le RAP du Ministère.

Le responsable du projet met tout en œuvre pour remédier à cette situation en 2024 ».

La Cour prend acte de la réponse donnée et réitère les recommandations formulées au vu des observations n°20 et n°21 (pages 60 et 62).

4.6.2 Accroître la productivité des exploitations rizicoles

Six (06) indicateurs sont mis en évidence pour apprécier la performance de l'accroissement de la productivité des exploitations rizicoles. Il s'agit du :

- taux de couverture des besoins en semence certifiée RI : riz irrigué ;
- taux de couverture des besoins en semence certifiée RP : riz pluvial ;
- rendement moyen des exploitations rizicoles RI : riz irrigué ;
- rendement moyen des exploitations rizicoles RPB : riz pluvial de bas-fond ;
- rendement moyen des exploitations rizicoles RPP : riz pluvial de plateau ;
- quantité produite de paddy.

Tableau n°40 : Evaluation du résultat de l'accroissement de la productivité des exploitations rizicoles

Objectif spécifique	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Accroître la productivité des exploitations rizicoles	Taux de couverture des besoins en semence certifiée : riz irrigué (RI)	40%	45%	42%	65%	65%	100%
	Taux de couverture des besoins en semence certifiée : riz pluvial (RP)	5%	7%	11%	15%	10%	66,66%
	Rendement moyen des exploitations rizicoles RI : riz irrigué (tonne/hectare)	4,0	4,0	4,5	5,0	4,63	92,6%
	Rendement moyen des exploitations rizicoles RPB : riz pluvial de bas-fond (tonne/hectare)	3	3,1	3,47	3,7	3,68	99,46%
	Rendement moyen des exploitations rizicoles RPP : riz pluvial de plateau (tonne/hectare)	1,3	1,8	1,59	1,7	1,7	100%
	Quantité produite de paddy	1 481 182	1 659 007	1 703 514	2 700 000	2 011 532	74,50%

Source : Cour des comptes, à partir du RAP 2023 du MEMINADERPV

La Cour note que dans le cadre de l'accroissement de la productivité des exploitations rizicoles, sur une prévision de six cibles, seules les deux cibles liées au « Taux de couverture des besoins en semence certifiée : riz irrigué » et au « Rendement moyen des exploitations rizicoles : riz pluvial de plateau » ont été atteintes.

En ce qui concerne, l'indicateur « Taux de couverture des besoins en semence certifiée : riz pluvial (RP) », sur une prévision de 15%, le résultat affiché en fin de gestion est de 10%.

Le Ministère explique que les besoins en semence pour le riz pluvial n'ont pu être satisfaits en raison du retard accusé dans le processus d'homologation des nouvelles variétés de riz pluvial.

Pour ce qui est de l'indicateur « Rendement moyen des exploitations rizicoles RI : riz irrigué », sur une prévision de 5 tonnes/hectare, le résultat obtenu est de 4,6 tonnes/hectare.

Quant à l'indicateur « Rendement moyen des exploitations rizicoles : riz pluvial de bas-fond », sur une prévision de 3,7 tonnes/hectare, le résultat de fin de gestion est de 3,68 tonnes/hectare.

Le ministère affirme, dans son RAP (page 150), que « la cible de cet indicateur est atteinte ».

La Cour relève cependant, au vu des résultats présentés, que les cibles des indicateurs « Rendement moyen des exploitations rizicoles RI : riz irrigué » et « Rendement moyen des exploitations rizicoles : riz pluvial de bas-fond », fixées par le ministère, ne sont pas atteintes.

Observation n°23 :

L'incohérence entre les résultats présentés et l'analyse du Ministère indiquant que les cibles sont atteintes, n'est pas de nature à assurer l'exactitude des informations présentées.

La Cour a demandé au Ministre en charge de l'Agriculture de lui donner les raisons pour lesquelles son RAP indique que les cibles sont atteintes au titre des indicateurs « Rendement moyen des exploitations rizicoles RI : riz irrigué » et « Rendement moyen des exploitations rizicoles : riz pluvial de bas-fond » contrairement aux résultats inscrits dans ce RAP.

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« La cible de l'indicateur « Rendement moyen des exploitations rizicoles RI : riz irrigué » n'a effectivement pas été atteinte avec une valeur réalisée de 4,63 t/h contre 5t/h attendus.

La cible de l'indicateur « Rendement moyen des exploitations rizicoles : riz pluvial de bas-fond » n'a effectivement pas été atteinte avec une valeur réalisée de 3,68t/h contre 3,7t/h attendus.

Le Rapport Annuel de Performance 2023 est corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

En ce qui concerne l'indicateur « Quantité produite de paddy », sur une prévision de 2 700 000 tonnes, le résultat affiché est de 2 011 532 tonnes.

Le Ministère indique dans son RAP (page 151) que « entre 2021 et 2022 la hausse du cours des intrants a entraîné des mises en place moins importantes que les prévisions. Toutefois, les rendements obtenus ont permis une légère hausse des quantités produites. Les effets se sont poursuivis en 2023 ».

L'objectif spécifique « accroître la productivité des exploitations rizicoles » connaît un taux moyen d'atteinte des résultats de 88,87%.

4.6.3 Améliorer la valorisation du riz

L'objectif spécifique 3 « améliorer la valorisation du riz » s'apprécie à travers deux (02) indicateurs qui sont :

- proportion d'usines aux normes ;
- quantité de riz local blanchi disponible.

Tableau n°41 : Evaluation du résultat de l'amélioration de la valorisation du riz

Objectif spécifique 3	Indicateur de performance	Situation antérieure			Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
		2020	2021	2022	2023	2023	2023
Améliorer la valorisation du riz	Proportion d'usines aux normes	35%	35%	48%	55%	54%	98,18%
	Quantité de riz local blanchi disponible (tonne)	962 768	1 078 354	1 107 284	1 750 000	1 307 496	74,71%

Source : Cour des comptes, à partir des données du RAPP 2023 du MEMINADERPV

Les cibles prévues dans le cadre de l'amélioration de la valorisation du riz n'ont pas été atteintes en 2023.

En effet, les indicateurs « Proportion d'usines aux normes » et « Quantité de riz local blanchi disponible » pour lesquels les prévisions ont été fixées à 55% et 1 750 000 tonnes, ont atteint des résultats respectivement de 54% et 1 307 496 tonnes en 2023.

Pour le Ministère, le résultat de 54% d'usines aux normes, s'explique par la mise en œuvre des différents programmes de renforcement du plateau technique des unités de transformation et la formation du personnel qui ont permis de renforcer plus de 80 mini rizeries. Ces actions se poursuivent toujours notamment grâce au Projet d'Amélioration de la Qualité du Riz et au Projet d'Appui au Développement des Filières Agricole.

Relativement à la « Quantité de riz local blanchi disponible » le Ministère indique que la contre-performance observée s'explique par la hausse, entre 2021 et 2022, du cours des intrants qui a entraîné des mises en place moins importantes que les prévisions.

La Cour note que l'objectif spécifique « améliorer la valorisation du riz » affiche un taux moyen de réalisation des résultats de 86,45%.

Au total, le programme 4 « Promotion de la riziculture » dégage un taux moyen de réalisation des résultats de 85,56% comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°42 : Taux moyen de réalisation des résultats du programme 4

Programme 4 : Promotion de la riziculture	Taux moyen de réalisation
OS1 : « accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau »	81,36%
OS2 : «accroître la productivité des exploitations rizicoles»	88,87%
OS3 : «améliorer la valorisation du riz»	86,45%
Taux moyen de réalisation	85,56%

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

4.6.4 Structure, exécution et efficience du budget du programme 4 « Promotion de la riziculture »

Le budget définitif de 14 260 299 114 F alloué au programme 4 « Promotion de la riziculture », au titre de la gestion 2023, est ventilé entre les dépenses de personnel, de biens et services, d'investissements et de transferts.

Tableau n°43 : Structure du budget du programme 4 « promotion de la riziculture »

Nature de dépenses	Montant	Proportion par nature de dépense
Personnel	1 202 326 598	8%
Biens et services	58 207 564	0,4%
Transferts	89 635 138	0,6%
Investissements	12 910 129 814	91%
Total	14 260 299 114	100,00%

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le budget définitif du programme est consacré à 91% aux dépenses d'investissements. Les dépenses de personnel, de transferts, et de biens et services représentent respectivement 8%, 0,6% et 0,4%.

Handwritten signature

4.6.4.1 Exécution du budget du programme 4 « Promotion de la riziculture »

L'exécution du budget du programme est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau n°44 : Taux d'exécution du budget du programme 4

	Budget voté (LFI)	Collectif (LFR)	Budget définitif	Budget exécuté	Taux d'exécution	Crédit disponible
Action1 : Amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche développement et aux innovations technologiques	1 302 326 598	1 291 961 736	1 291 961 736	1 291 961 736	100,00%	0
Action2 : Aménagement, entretien et maintenance des périmètres rizicoles	8 705 622 447	8 705 622 447	8 462 158 532	7 268 322 907	85,89%	1 193 835 625
Action3 : Amélioration de l'accès aux semences certifiées et aux intrants de qualité	3 114 868 000	3 113 343 206	3 073 946 488	3 073 942 882	100,00%	3 606
Action 4 : Amélioration de la transformation du paddy et de l'offre et de l'offre locale de riz blanchi de qualité conforme aux besoins de consommation	1 440 000 000	1 436 950 412	1 396 650 206	1 396 650 000	100,00%	206
Action 5 : Coordination de la mise en œuvre des stratégies de promotion de la riziculture	45 000 000	35 582 152	35 582 152	35 576 083	99,98%	6 069
Total	14 607 817 045	14 583 459 953	14 260 299 114	13 066 453 608	91,63%	1 193 845 506

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMIMADERPV

Le budget voté du programme 4 « Promotion de la riziculture » s'élève à 14 607 817 045 F.

Suite au collectif budgétaire et aux modifications apportées par le Gouvernement, le budget du programme s'est établi définitivement à 14 260 299 114 F. Il a été exécuté à hauteur de 13 066 453 608 F, soit un taux d'exécution de 91,63%.

Le budget du programme 4, a été exécuté avec un crédit disponible, en fin de gestion, de 1 193 845 506 F.

La Cour constate l'existence de deux différents montants du budget définitif du programme 4 « Promotion de la riziculture ». En effet, le ministère indique dans son RAP (page 126) que ledit budget définitif s'élève à 14 260 299 114 F alors que l'analyse sommative des budgets exécutés présentés par action dans les commentaires (page 131) affiche un budget définitif de 14 583 459 953 F.

Observation n°24 :

L'existence de deux différents montants du budget définitif ne permet pas d'apprécier le niveau exact du budget définitif du programme.

La Cour a demandé au Ministre en charge de l'Agriculture de lui communiquer les montants exacts du budget définitif par action du programme 4 « Promotion de la riziculture ».

Réponse du Ministre en charge de l'Agriculture :

« Le montant actuel des actions du Programme 4 s'élève à 14.260.299.114 FCFA au lieu de 14.583.459.953 FCFA indiqué à la page 131 du RAP et se répartit comme suit:

Action 1 : 1.291.961.736 FCFA ;

Action 2 : 8.462.158.532 FCFA ;

Action 3 : 3.073.946.488 FCFA ;

Action 4 : 1.396.650.206 FCFA ;

Action 5 : 35.582.152 FCFA.

Le Rapport Annuel de Performance 2023 est corrigé, à cet effet ».

La Cour prend acte de la réponse donnée.

4.6.4.2 Efficience du programme 4 « Promotion de la riziculture »

L'efficience du programme 4 est mise en évidence en rapportant le niveau de réalisation global des résultats au niveau de consommation des ressources.

Le ratio d'efficience du programme 4 « Promotion de la riziculture » est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau n°45 : Ratio d'efficience du programme 4

	Taux de consommation des ressources	Taux de réalisation	Ratio d'efficience
Programme 4 : Promotion de la riziculture	91,63%	85,56%	0,93

Source : Cour des comptes, à partir du DPPD-PAP 2023-2025 et du RAP 2023 du MEMINADERPV

Le programme « Promotion de la riziculture » enregistre un ratio d'efficience de 0,93 point.

Ainsi pour 1 point de crédit alloué, le programme réalise un niveau d'activité de 0,93 point. Le programme consomme plus de crédits qu'il ne réalise d'activités.

CONCLUSION

La Cour des comptes a réalisé un audit d'attestation de performance des programmes mis en œuvre au titre de l'année 2023.

Cet audit a permis à la Juridiction financière de porter une appréciation générale sur l'ensemble des Rapports Annuels de Performance (RAP) qui lui ont été communiqués et, de manière spécifique, sur celui du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV).

L'appréciation des RAP a été faite sur la base des critères d'exactitude, de compréhensibilité, de comparabilité, d'équilibre et de pertinence des informations.

A l'issue de ses contrôles, la Cour a fait des observations relatives aux principales insuffisances au regard desquelles des recommandations ont été formulées en vue de l'amélioration de la gestion des programmes.

Sous réserve des insuffisances relevées, la Cour des comptes atteste que les programmes mis en œuvre par le Gouvernement, au titre de la gestion 2023, ont été globalement exécutés de manière satisfaisante.

ANNEXES

Annexe n°1 : Discordances constatées entre les budgets des programmes

Section		Programme	Données issues du rapport de présentation du projet de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023				Données issues des RAP 2023		Discordances constatées	
			Collectif	Budget actuel (A)	Exécution (B)	Budget actuel (C)	Exécution (D)	Différence budget actuel (A-C)	Différence budget exécuté (B-D)	
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	21070 Administration Générale	56 997 856 276	61 412 017 024	61 410 010 983	56 779 140 328	56 253 960 222	4 632 876 696	5 156 050 761		
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	21144 Administration Générale	0	9 500 000	9 500 000			9 500 000	9 500 000		
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	21234 Administration Générale	0	20 295 000	20 295 000			20 295 000	20 295 000		
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Relation bilatérale	60 299 991 718	62 557 700 781	62 534 283 110	56 897 807 131	56 867 193 048	5 659 893 650	5 667 090 062		
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Relation multilatérale	7 953 904 135	8 030 010 974	8 029 846 150	7 890 970 288	7 889 507 102	139 040 686	140 339 048		
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires	239 192 244	213 677 270	213 671 459	213 677 270	213 671 459	0	0		
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Politiques d'Intégration	607 222 322	495 725 057	495 721 515	586 400 452	495 721 515	-90 675 395	0		
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Diaspora	196 179 098	196 179 098	196 178 098	196 179 098	196 178 098	0	0		
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	Administration Générale	139 783 577 767	168 580 067 478	165 878 443 667	135 025 358 741	132 891 923 263	33 554 708 737	32 986 520 404		
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	Défense	164 839 545 837	163 276 750 298	163 276 650 321	159 462 463 696	159 462 355 409	3 814 286 602	3 814 294 912		
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	Sécurité	96 890 826 795	94 820 739 783	94 811 715 257	93 657 433 781	93 648 401 255	1 163 306 002	1 163 314 002		
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Administration Générale	75 869 450 528	80 924 686 891	80 769 320 901	75 317 361 053	75 006 035 701	5 607 325 838	5 763 285 200		
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Juridictions	15 502 167 917	15 052 475 078	15 025 918 663	15 124 356 700	14 941 952 108	-71 881 622	83 966 555		
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Etablissements pénitentiaires, centre d'observation et de rééducation des mineurs	13 556 736 413	13 105 821 785	13 089 766 164	13 105 852 938	13 089 766 164	-31 153	0		
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Droit de l'homme	2 287 492 682	2 334 255 701	2 334 252 073	2 272 940 501	2 272 927 073	61 315 200	61 325 000		

Section	Programme	Données issues du rapport de présentation du projet de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023				Données issues des RAP 2023			Discordances constatées	
		Collectif	Budget actuel (A)	Exécution (B)	Budget actuel (C)	Exécution (D)	Différence budget actuel (A-C)	Différence budget exécuté (B-D)		
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Administration Générale	21 094 399 170	36 328 032 643	36 289 474 803	20 811 744 025	20 562 608 367	15 516 288 618	15 726 866 436		
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Sécurité Intérieure	187 083 038 106	206 145 390 028	205 746 118 920	186 738 638 768	186 337 842 584	19 406 751 260	19 408 276 336		
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Décentralisation	159 744 007 777	159 274 428 266	141 228 155 170	157 724 434 054	139 678 160 958	1 549 994 212	1 549 994 212		
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Administration territoriale et identification	83 198 204 054	111 032 799 569	107 974 831 037	82 531 243 623	79 473 400 084	28 501 555 946	28 501 430 953		
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Protection civile	13 045 324 649	14 035 157 041	14 035 157 041	13 045 324 649	13 045 324 649	989 832 392	989 832 392		
Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Administration Générale	24 048 773 962	24 366 191 711	24 070 035 960	24 173 436 009	23 806 610 960	192 755 702	263 425 000		
Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Fonction Publique	11 162 133 044	12 465 117 866	12 461 436 738	10 470 814 112	10 468 169 984	1 994 303 754	1 993 266 754		
Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Modernisation de l'Administration	1 482 937 553	1 473 410 039	1 473 394 312	1 473 410 039	1 473 394 312	0	0		
Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	Administration Générale	2 560 757 423	2 450 514 239	2 440 218 647	2 097 995 150	1 605 420 684	352 519 089	834 797 963		
Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	Renforcement des capacités	1 880 325 896	1 837 055 716	1 836 055 716	1 844 893 667	1 836 055 716	-7 837 951	0		
Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption	1 845 950 307	1 355 996 905	1 113 496 830	1 443 380 631	1 113 496 830	-87 383 726	0		
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Administration Générale	6 147 424 310	5 953 923 100	5 953 910 246	5 868 724 985	5 599 640 306	85 198 115	354 269 940		
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Prospective, planification, programme, suivi et évaluation	3 429 842 598	3 394 399 092	2 694 382 093	3 344 399 092	2 644 382 093	50 000 000	50 000 000		
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Aménagement du territoire, développement régional et local	2 934 890 836	2 865 003 112	2 251 748 196	2 865 003 112	2 251 748 196	0	0		
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Coordination de l'aide, population et productions statistiques	18 738 424 190	18 123 411 265	15 391 583 108	17 685 768 565	14 953 931 608	437 642 700	437 651 500		
Ministère des Finances et du Budget	21032 Administration Générale	101 784 817 718	104 712 414 280	102 291 541 104	99 141 347 812	94 684 683 783	5 571 066 468	7 606 857 321		
Ministère des Finances et du Budget	21236 Administration Générale	0	56 842 640	56 842 640			56 842 640	56 842 640		
Ministère des Finances et du Budget	Gestion macroéconomique et politique économique et financière	2 276 757 337	2 256 051 804	2 255 451 413	2 256 051 804	2 255 451 413	0	0		
Ministère des Finances et du Budget	Trésor et Comptabilité Publique	7 160 673 480	7 082 884 809	7 073 811 843	5 044 628 856	5 036 338 925	2 038 255 953	2 037 472 918		
Ministère des Finances et du Budget	Impôts	0	9 878 072 383	9 878 072 383			9 878 072 383	9 878 072 383		

Section	Programme	Données issues du rapport de présentation du projet de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023				Données issues des RAP 2023			Discordances constatées	
		Collectif	Budget actuel (A)	Exécution (B)	Budget actuel (C)	Exécution (D)	Différence budget actuel (A-C)	Différence budget exécuté (B-D)		
Ministère des Finances et du Budget	Budget	0	39 210 650 186	39 210 650 186			39 210 650 186	39 210 650 186		
Ministère des Finances et du Budget	Portefeuille de l'Etat	0	39 766 000	39 766 000			39 766 000	39 766 000		
Ministère des Finances et du Budget	Gestion des Financements	2 516 904 559	2 349 279 148	2 243 229 168	2 551 438 378	2 208 988 676	-202 159 230	34 240 492		
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Administration Générale	76 272 204 519	69 900 379 834	66 398 474 950	69 754 343 424	66 200 078 948	146 036 410	198 396 002		
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Enseignement préscolaire et primaire	669 562 576 882	687 788 029 372	687 335 339 360	674 471 100 847	674 018 640 977	13 316 928 525	13 316 698 383		
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Enseignement secondaire général	487 942 742 179	487 499 895 704	477 103 594 676	487 468 384 073	477 072 722 092	31 511 631	30 872 584		
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Alphabétisation et Education non formelle	257 875 335	246 885 430	246 866 309	246 885 430	246 866 309	0	0		
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Administration Générale	18 571 934 616	17 795 606 440	17 769 083 264	17 452 643 607	17 312 511 317	342 962 833	456 571 947		
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Enseignement Supérieur	210 443 800 920	220 636 348 369	216 365 537 710	207 453 634 369	203 182 823 710	13 182 714 000	13 182 714 000		
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Œuvres universitaires et vie estudiantine	53 377 659 636	54 985 882 839	54 985 874 572	54 728 813 775	54 728 805 508	257 069 064	257 069 064		
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Recherche scientifique et innovation	7 790 321 345	7 609 348 467	7 599 777 976	7 610 223 467	7 599 777 976	-875 000	0		
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Administration Générale	10 387 196 982	9 821 316 959	9 792 183 289	9 831 424 191	9 753 425 077	-10 107 232	38 758 212		
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Formation professionnelle et apprentissage	128 496 079 801	128 961 142 538	114 185 266 128	127 000 756 898	112 221 207 531	1 960 385 640	1 964 058 597		
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Enseignement secondaire technique	13 082 043 029	14 949 727 209	14 949 701 118	13 052 137 893	13 051 886 261	1 897 589 316	1 897 814 857		
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Administration Générale	24 414 643 508	25 062 054 905	24 839 326 159	24 256 543 709	23 881 914 963	805 511 196	957 411 196		
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Emploi	1 561 715 252	1 550 265 317	1 550 263 406	1 550 265 317	1 550 263 406	0	0		
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Travail	1 321 381 465	1 266 783 488	1 265 305 147	1 266 783 488	1 266 565 170	0	-1 260 023		
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Protection sociale	26 281 591 708	26 074 861 059	26 070 718 567	26 078 198 446	26 073 363 394	-3 337 387	-2 644 827		
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Administration Générale	14 687 204 104	14 635 789 645	14 594 088 386	14 580 644 677	14 480 947 386	55 144 968	113 141 000		

Section	Programme	Données issues du rapport de présentation du projet de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023				Données issues des RAP 2023			Discordances constatées	
		Collectif	Budget actuel (A)	Exécution (B)	Budget actuel (C)	Exécution (D)	Différence budget actuel (A-C)	Différence budget exécuté (B-D)		
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Promotion de la femme et de l'approche genre	1 264 358 552	1 316 042 380	1 314 667 099	1 145 634 161	1 065 228 280	170 408 219	249 438 819		
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Promotion et consolidation de la famille	557 171 152	526 275 146	524 018 218	502 801 144	471 385 718	23 474 002	52 632 500		
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Protection des Enfants et des adolescents vulnérables	5 515 122 813	6 253 611 805	4 489 155 247	5 343 160 658	3 447 195 778	910 451 147	1 041 959 469		
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Autonomisation des femmes	1 549 556 024	1 254 143 200	1 254 135 101	1 063 964 867	498 137 168	190 178 333	755 997 933		
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Administration Générale	2 639 716 860	2 062 840 161	2 062 838 175	2 338 020 181	2 338 020 181	-275 180 020	-275 182 006		
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Réconciliation	586 216 100	532 204 021	532 199 081	532 204 021	532 204 021	0	-4 940		
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Cohésion Nationale	1 016 336 569	1 037 869 037	1 037 859 105	937 869 037	937 869 037	100 000 000	99 990 068		
Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle	Administration Générale	268 846 382 681	301 059 917 064	300 937 363 158	271 266 691 489	271 085 044 132	29 793 225 575	29 852 319 026		
Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle	Offre et accessibilité des populations aux soins de qualité	318 217 076 293	297 579 644 434	284 303 404 880	251 430 559 158	238 122 664 443	46 149 085 276	46 180 740 437		
Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle	Renforcement de la lutte contre la maladie	118 170 330 645	117 674 688 456	113 629 030 721	117 695 958 639	113 644 998 807	-21 290 183	-15 968 086		
Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	Administration Générale	2 932 341 158	2 776 418 852	2 754 771 017	2 879 740 217	2 754 771 017	-103 321 365	0		
Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	Solidarité et action humanitaire	2 160 624 183	3 017 978 094	3 017 974 683	2 153 796 630	2 153 793 219	864 181 464	864 181 464		
Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	Lutte contre la pauvreté	56 046 421 201	56 000 956 073	53 614 189 123	56 000 964 873	53 614 189 123	-8 800	0		
Ministère de la Communication	Administration Générale	5 677 894 127	6 456 426 937	6 325 402 961	5 356 429 307	5 129 985 331	1 099 997 630	1 195 417 630		
Ministère de la Communication	Communication et médias	12 713 419 276	13 654 919 300	13 654 913 998	12 671 510 962	12 669 104 598	983 408 338	985 809 400		
Ministère de la Communication	Economie numérique et poste	15 059 013 328	13 920 686 491	13 600 266 247	13 938 694 551	13 920 666 247	-18 008 060	-320 400 000		
Ministère de la culture et de la Francophonie	Administration Générale	9 377 597 772	9 573 549 078	9 494 136 881	9 524 072 148	9 421 886 881	49 476 930	72 250 000		
Ministère de la culture et de la Francophonie	Animation culturelle et industries culturelles et créatives	1 556 969 856	2 822 407 015	2 822 401 643	1 541 266 985	1 541 251 643	1 281 140 030	1 281 150 000		
Ministère de la culture et de la Francophonie	Patrimoine culturel	1 003 331 561	979 444 389	979 431 336	979 459 643	979 431 336	-15 254	0		
Ministère de la culture et de la Francophonie	Enseignement artistique et culturel	2 629 019 487	2 399 573 071	2 399 309 657	2 399 573 071	2 399 309 657	0	0		
Ministère de la culture et de la Francophonie	Francophonie	640 463 563	800 260 836	800 260 771	609 329 336	609 329 271	190 931 500	190 931 500		
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion	Administration Générale	29 682 585 330	29 316 451 593	22 226 760 177	29 606 705 162	22 220 140 177	-290 253 569	6 620 000		

Section	Programme	Données issues du rapport de présentation du projet de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023				Données issues des RAP 2023		Discordances constatées	
		Collectif	Budget actuel (A)	Exécution (B)	Budget actuel (C)	Exécution (D)	Différence budget actuel (A-C)	Différence budget exécuté (B-D)	
Professionnelle et du Service Civique									
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	Promotion de la Jeunesse	920 074 265	916 391 899	916 386 964	916 391 899	916 386 964	0	0	
	Emploi des jeunes	34 751 657 712	34 547 167 722	32 773 734 602	34 547 167 722	32 773 734 602	0	0	
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	Service civique	10 156 117 001	10 150 397 192	10 150 395 251	10 150 407 001	10 150 395 251	-9 809	0	
	Administration Générale	13 176 298 213	13 825 148 777	13 799 992 084	12 896 740 781	12 896 740 781	928 407 996	903 251 303	
Ministère délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie	Sport	29 125 814 376	37 749 831 920	37 749 817 475	29 121 074 262	29 121 074 262	8 628 757 658	8 628 743 213	
	Administration Générale	4 201 831 383	5 085 183 238	5 083 728 036	4 000 693 515	3 411 059 540	1 084 489 723	1 672 668 496	
Ministère du Tourisme et des Loisirs	Tourisme	8 574 084 397	37 148 012 173	37 147 969 993	8 115 914 906	8 091 422 060	29 032 097 267	29 056 547 933	
	Loisir	282 988 797	321 232 080	321 231 876	258 390 080	251 231 876	62 842 000	70 000 000	
Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien routier	Administration Générale	5 391 474 341	11 879 114 948	11 875 927 675	5 140 847 928	4 975 927 675	6 738 267 020	6 900 000 000	
	Infrastructures routières et ouvrages d'arts	460 246 371 770	673 031 420 413	493 476 948 355	453 303 307 500	273 617 024 316	219 728 112 913	219 859 924 039	
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Administration Générale	11 611 456 439	10 929 991 383	10 698 034 157	11 062 009 492	10 683 390 692	-132 018 109	14 643 465	
	Foncier et urbanisme	8 899 754 455	8 336 766 611	6 833 427 046	8 636 766 611	6 836 726 546	-300 000 000	-3 299 500	
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Construction et maintenance	36 070 257 546	36 048 311 216	36 048 280 451	36 048 320 616	36 048 280 451	-9 400	0	
	Logement et cadre de vie	14 305 929 320	14 088 162 865	14 087 594 816	14 088 162 865	14 087 594 816	0	0	
Ministère des Transports	Administration Générale	10 068 422 421	9 990 188 149	9 948 557 276	9 823 961 149	9 724 272 276	166 227 000	224 285 000	
	Transport aérien	54 851 799 657	85 376 111 799	81 361 690 772	36 273 111 394	32 258 690 367	49 103 000 405	49 103 000 405	
Ministère des Transports	Transport terrestre	313 020 067 167	309 920 714 725	266 606 069 645	308 508 222 741	265 195 034 645	1 412 491 984	1 411 035 000	
	Transport maritime et fluvio-lagunaire	2 339 649 819	1 997 945 755	1 850 722 290	1 997 955 382	1 850 722 290	-9 627	0	
Ministère des Mines, du pétrole et de l'Energie	Administration Générale	7 831 166 463	7 336 534 948	7 336 277 204	7 439 554 313	7 336 277 204	-103 019 365	0	

Section	Programme	Données issues du rapport de présentation du projet de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023				Données issues des RAP 2023			Discordances constatées	
		Collectif	Budget actuel (A)	Exécution (B)	Budget actuel (C)	Exécution (D)	Différence budget actuel (A-C)	Différence budget exécuté (B-D)		
Ministère des Mines, du pétrole et de l'Energie	Hydrocarbures	229 870 493	188 584 301	188 171 090	188 584 301	188 576 090	0	-405 000		
Ministère des Mines, du pétrole et de l'Energie	Energie	168 133 912 965	215 192 098 307	175 422 038 877	211 665 284 643	171 886 369 794	3 526 813 664	3 535 669 083		
Ministère des Mines, du pétrole et de l'Energie	Mines et géologie	1 732 632 949	1 237 294 597	1 237 253 726	1 237 294 597	1 237 253 726	0	0		
Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	Administration Générale	310 000 000	90 617 280	90 617 274			90 617 280	90 617 274		
Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	Economie numérique et poste	0	2 218 662 425	2 218 662 425			2 218 662 425	2 218 662 425		
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	Administration Générale	24 788 167 908	24 015 891 157	24 001 688 112	24 366 524 663	23 920 226 355	-350 633 506	81 461 757		
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	Productions et Sécurité alimentaire	171 195 220 341	171 178 356 694	166 574 567 527	163 598 356 694	158 994 567 527	7 580 000 000	7 580 000 000		
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	Développement rural	77 201 898 608	77 020 867 271	68 546 180 317	77 020 867 271	68 546 180 317	0	0		
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	Promotion de la riziculture	14 583 459 953	14 260 299 114	13 066 453 608	14 260 299 114	13 066 453 608	0	0		
Ministère des ressources animales et halieutiques	Administration Générale	11 784 771 372	11 658 405 763	11 001 832 676	11 567 697 196	10 694 250 579	90 708 567	307 582 097		
Ministère des ressources animales et halieutiques	Développement des productions animales	1 297 412 527	1 302 316 968	1 302 235 851	1 302 316 968	1 302 277 851	0	-42 000		
Ministère des ressources animales et halieutiques	Gestion durable des ressources halieutiques	4 428 581 358	4 399 923 260	3 720 673 924	4 399 923 260	3 784 179 086	0	-63 505 162		
Ministère des ressources animales et halieutiques	Renforcement de la santé publique vétérinaire	667 881 326	1 062 817 150	1 062 610 557	662 825 420	662 815 509	399 991 730	399 795 048		
Ministère du commerce et de l'industrie	Administration Générale	10 326 820 363	11 039 107 782	10 771 233 515	9 598 190 285	9 168 333 592	1 440 917 497	1 602 899 923		
Ministère du commerce et de l'industrie	Commerce intérieur	13 599 138 361	13 273 401 698	13 273 368 001	9 715 295 684	9 715 261 987	3 558 106 014	3 558 106 014		
Ministère du commerce et de l'industrie	Commerce extérieur	3 194 993 560	2 905 627 335	2 572 779 343	2 712 954 835	2 712 954 835	192 672 500	-140 175 492		
Ministère du commerce et de l'industrie	Industrie	4 745 639 049	4 671 039 500	4 588 970 891	4 671 048 328	4 589 128 487	-8 828	-157 596		
Ministère du commerce et de l'industrie	PME et Artisanat	8 766 729 178	9 478 774 678	8 822 764 114	8 707 182 358	8 051 171 794	771 592 320	771 592 320		
Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la transition écologique	Administration Générale	4 952 954 091	4 302 475 646	3 495 186 866	4 082 804 341	3 264 049 866	219 671 305	231 137 000		
Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la transition écologique	Environnement et développement durable	33 753 013 660	34 302 687 576	28 647 762 799	33 678 995 562	28 020 711 385	623 692 014	627 051 414		

Section	Programme	Données issues du rapport de présentation du projet de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023				Données issues des RAP 2023			Discordances constatées	
		Collectif	Budget actuel (A)	Exécution (B)	Budget actuel (C)	Exécution (D)	Différence budget actuel (A-C)	Différence budget exécuté (B-D)		
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Administration Générale	5 627 222 796	20 777 279 441	20 644 872 174	5 257 624 683	4 985 521 432	15 519 654 758	15 659 350 742		
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Infrastructures de l'hydraulique humaine	126 852 885 426	154 454 295 317	129 354 119 226	120 869 138 918	96 608 773 326	33 585 156 399	32 745 345 900		
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Assainissement et drainage	117 619 590 354	122 623 510 986	98 851 861 421	119 623 510 986	96 851 861 421	3 000 000 000	3 000 000 000		
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Salubrité et lutte contre les nuisances	3 989 558 519	18 967 556 901	18 967 549 288	3 301 811 649	3 301 421 466	15 665 745 252	15 666 127 822		
Ministère des eaux et forêts	Administration Générale	31 062 836 144	31 193 430 197	31 193 377 582	30 913 620 396	30 850 984 325	279 809 801	342 393 257		
Ministère des eaux et forêts	Gestion durable des ressources forestières	13 294 751 705	14 978 327 485	12 978 062 350	14 978 351 273	12 978 062 350	-23 788	0		
Ministère des eaux et forêts	Gestion durable des ressources fauniques	409 044 854	400 544 626	400 539 337	400 544 626	400 539 337	0	0		
Ministère des eaux et forêts	Gestion intégrée des ressources en eau	2 210 077 548	2 204 255 688	2 204 253 829	2 204 255 688	2 204 253 829	0	0		
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Administration Générale	91 208 123 739	89 114 381 226	88 650 361 636	86 384 214 309	84 410 746 315	2 730 166 917	4 239 615 321		
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Douanes	16 557 274 577	10 167 301 490	10 167 264 616	10 954 948 706	10 167 264 616	-787 647 216	0		
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Impôts	37 481 428 116	36 516 671 297	36 512 697 416	36 519 360 169	36 514 883 526	-2 688 872	-2 186 110		
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Budget	132 041 434 988	134 473 370 592	134 234 353 780	129 812 729 652	128 436 220 720	4 660 640 940	5 798 133 060		
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Portefeuille de l'Etat	4 816 589 711	5 096 548 464	5 084 216 907	4 722 521 384	4 664 770 357	374 027 080	419 446 550		
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Marchés Publics	3 507 354 746	2 946 395 040	2 944 278 976	3 184 195 099	2 944 278 976	-237 800 059	0		
Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	Administration Générale	389 380 195	387 811 594	387 618 274	387 811 594	387 618 274	0	0		
TOTAL		6 058 018 517 535	6 634 296 855 727	6 194 178 091 484	5 929 643 893 968	5 479 201 597 907	704 652 961 759	714 976 493 577		

Annexe n°2 : Taux moyen de réalisation des RAP

SECTIONS	Taux moyen de réalisation
Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques	135,38%
Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie	114,79%
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	124,69%
Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	108,85%
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	117,80%
Ministère des Finances et du Budget	108,62%
Ministère du Tourisme et des Loisirs	287,16%
Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	128,02%
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	177,61%
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	105,95%
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	118,30%
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	134,99%
Ministère de la Communication et de l'économie numérique	109,06%
Ministère du Commerce et de l'Industrie	217,12%
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	99,03%
Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption	154,17%
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	98,45%
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	110,80%
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	1311,42%
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	96,46%
Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	201,29%
Ministère de la Culture et de la francophonie	102,25%
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	83,87%
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	108,58%
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	89,07%
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	84,20%
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	86,40%
Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	113,51%
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	91,55%
Ministère des Transports	120,95%
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	125,81%
Ministère des Eaux et Forêts	123,77%
Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	Défaut de RAP
Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	Défaut de RAP

Annexe n°3 : Taux moyen de réalisation, taux d'exécution budgétaire et ratio d'efficience

N °Ordre	Sections	Programmes	Taux moyen de réalisation (calculé)	Taux moyen de réalisation (retraité)	Taux d'exécution du budget	Ratio d'efficience
1	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Programme 1 : Administration Générale	86,97%	71,70%	99,08%	0,72
2	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Programme 2 : Relation bilatérale	102,20%	66,67%	99,95%	0,67
3	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Programme 3 : Relation multilatérale	111,98%	87,47%	99,98%	0,87
4	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires	207,83%	90,00%	100,00%	0,90
5	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Programme 5 : Politique d'intégration	75,04%	68,59%	84,54%	0,81
6	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Programme 6 : Diaspora	97,06%	75,54%	100,00%	0,76
7	Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	Programme 1 : Administration Générale	105,66%	93,10%	98,42%	0,95
8	Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	Programme 2 : Défense	113,90%	100,00%	100,00%	1,00
9	Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	Programme 3 : Sécurité	77,53%	77,53%	99,99%	0,78
10	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Programme 1 : Administration Générale	80,86%	78,31%	99,59%	0,79
11	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Programme 2 : Juridictions	87,66%	86,65%	98,79%	0,88
12	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Programme 3 : Etablissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs	69,35%	69,35%	99,88%	0,69
13	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Programme 4 : Droits de l'homme	107,73%	77,56%	100,00%	0,78
14	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Programme 1 : Administration Générale	104,63%	99,42%	98,80%	1,01
15	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Programme 2 : Sécurité intérieure	101,68%	99,28%	99,79%	0,99
16	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Programme 3 : Décentralisation	118,07%	100,00%	88,56%	1,13
17	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Programme 4 : Administration territoriale et identification	80,94%	79,08%	96,29%	0,82
18	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Programme 5 : Protection civile	183,67%	100,00%	100,00%	1,00
19	Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Programme 1 : Administration Générale	153,59%	100,00%	98,48%	1,02
20	Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Programme 2 : Fonction Publique	89,32%	85,63%	99,97%	0,86
21	Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Programme 3 : Modernisation de l'Administration	360,95%	72,77%	100,00%	0,73
22	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	Programme 1 : Administration Générale	241,22%	90,81%	76,52%	1,19
23	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	Programme 2 : Renforcement des capacités	142,04%	100,00%	99,52%	1,00
24	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	Programme 3 : Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption	79,24%	79,24%	77,15%	1,03
25	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques	Programme 1 : Administration Générale	142,85%	100,00%	97,72%	1,02
26	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques	Programme 2 : Portefeuille de l'Etat	127,92%	100,00%	98,78%	1,01
27	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Programme 1 : Administration Générale	78,57%	70,62%	95,41%	0,74
28	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Programme 2 : Gestion macroéconomique et politique économique et financière	108,49%	98,96%	99,97%	0,99
29	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Programme 3 : Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation	106,75%	100,00%	79,07%	1,26

N °Ordre	Sections	Programmes	Taux moyen de réalisation (calculé)	Taux moyen de réalisation (retraité)	Taux d'exécution du budget	Ratio d'efficacité
30	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Programme 4 : Aménagement du territoire, développement régional et local	103,18%	96,93%	78,59%	1,23
31	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Programme 5 : Coordination de l'aide, population et productions statistiques	95,26%	83,00%	84,55%	0,98
32	Ministère des Finances et du Budget	Programme 1 : Administration Générale	114,59%	97,47%	95,50%	1,02
33	Ministère des Finances et du Budget	Programme 2 : Trésor et Comptabilité Publique	86,07%	84,61%	99,84%	0,85
34	Ministère des Finances et du Budget	Programme 3 : Douanes	101,28%	98,45%	92,81%	1,06
35	Ministère des Finances et du Budget	Programme 4 : Impôts	139,52%	100,00%	99,99%	1,00
36	Ministère des Finances et du Budget	Programme 5 : Budget	114,12%	99,20%	98,94%	1,00
37	Ministère des Finances et du Budget	Programme 6 : Marchés Publics	116,56%	99,67%	92,47%	1,08
38	Ministère des Finances et du Budget	Programme 7 : Gestion des financements	88,22%	83,15%	86,58%	0,96
39	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Programme 1 : Administration Générale	83,35%	80,00%	94,90%	0,84
40	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Programme 2 : Enseignement préscolaire et primaire	98,86%	97,51%	99,93%	0,98
41	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Programme 3 : Enseignement secondaire général	89,40%	88,41%	97,87%	0,90
42	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Programme 4 : Alphabétisation et Education non formelle	63,86%	63,86%	99,99%	0,64
43	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Programme 1 : Administration Générale	86,36%	86,36%	99,20%	0,87
44	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Programme 2 : Enseignement supérieur	98,81%	92,43%	97,94%	0,94
45	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Programme 3 : Œuvres universitaires et vie étudiante	107,16%	96,45%	100,00%	0,96
46	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Programme 4 : Recherche scientifique et innovation	93,51%	73,69%	99,86%	0,74
47	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Programme 1 : Administration Générale	108,79%	88,17%	99,21%	0,89
48	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Programme 2 : Formation professionnelle	92,61%	90,32%	88,36%	1,02
49	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Programme 3 : Enseignement secondaire technique	116,44%	96,49%	100,00%	0,96
50	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Programme 1 : Administration Générale	110,42%	100,00%	98,46%	1,02
51	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Programme 2 : Emploi	115,70%	95,06%	100,00%	0,95
52	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Programme 3 : Travail	97,66%	87,84%	99,98%	0,88
53	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Programme 4 : Protection sociale	386,68%	85,83%	99,98%	0,86
54	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Programme 1 : Administration Générale	94,97%	93,59%	99,32%	0,94
55	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Programme 2 : Promotion de la Femme et du genre	106,48%	95,31%	92,98%	1,03
56	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Programme 3 : Promotion et consolidation de la Famille	188,12%	97,47%	93,75%	1,04
57	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Programme 4 : Protection des Enfants et des adolescents vulnérables	109,55%	94,77%	64,52%	1,47
58	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Programme 5 : Autonomisation des femmes	124,34%	99,55%	46,82%	2,13
59	Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Programme 1 : Administration Générale	83,81%	83,81%	100,00%	0,84
60	Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Programme 2 : Réconciliation	100,00%	100,00%	100,00%	1,00
61	Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Programme 3 : Cohésion Nationale	221,15%	89,29%	100,00%	0,89
62	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Programme 1 : Administration Générale	156,07%	98,26%	99,93%	0,98

N °Ordre	Sections	Programmes	Taux moyen de réalisation (calculé)	Taux moyen de réalisation (retraité)	Taux d'exécution du budget	Ratio d'efficacité
63	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Programme 2 : Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins	123,51%	97,04%	94,71%	1,02
64	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie	75,31%	79,32%	96,56%	0,82
65	Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	Programme 1 : Administration Générale	127,04%	83,70%	95,66%	0,88
66	Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	Programme 2 : Solidarité et Action Humanitaire	138,65%	100,00%	100,00%	1,00
67	Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	Programme 3 : Lutte contre la pauvreté	118,38%	93,86%	95,74%	0,98
68	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Programme 1 : Administration Générale	108,19%	98,21%	95,77%	1,03
69	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Programme 2 : Communication et médias	104,01%	96,57%	99,98%	0,97
70	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	Programme 3 : Economie Numérique et Poste	114,97%	77,53%	99,87%	0,78
71	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Programme 1 : Administration Générale	121,89%	95,83%	98,93%	0,97
72	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Programme 2 : Animation culturelle et industries culturelles et créatives	108,01%	93,51%	100,00%	0,94
73	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Programme 3 : Patrimoine culturel	49,17%	47,06%	100,00%	0,47
74	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Programme 4 : Enseignement artistique et culturel	108,33%	100,00%	99,99%	1,00
75	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Programme 5 : Francophonie	123,83%	93,33%	100,00%	0,93
76	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	Programme 1 : Administration Générale	133,75%	92,31%	75,05%	1,23
77	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	Programme 2 : Promotion de la jeunesse	103,31%	81,25%	100,00%	0,81
78	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	Programme 3 : Emploi des jeunes	104,07%	98,89%	94,87%	1,04
79	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	Programme 4 : Service civique	102,06%	86,52%	100,00%	0,87
80	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie	Programme 1 : Administration Générale	118,64%	99,86%	100,00%	1,00
81	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie	Programme 2 : Sport	110,93%	99,75%	100,00%	1,00
82	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Programme 1 : Administration Générale	109,97%	88,62%	85,26%	1,04
83	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Programme 2 : Tourisme	488,85%	100,00%	99,70%	1,00
84	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Programme 3 : Loisirs	262,65%	91,76%	97,23%	0,94
85	Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	Programme 1 : Administration Générale	101,33%	92,00%	96,79%	0,95
86	Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	Programme 2 : Infrastructures routières et ouvrages d'arts	116,36%	99,14%	60,36%	1,64
87	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Programme 1 : Administration Générale	106,89%	98,43%	96,58%	1,02
88	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Programme 2 : Foncier et urbanisme	93,06%	86,07%	79,16%	1,09
89	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Programme 3 : Construction et maintenance	77,39%	71,42%	100,00%	0,71
90	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Programme 4 : Logement et cadre de vie	59,48%	59,48%	100,00%	0,59
91	Ministère des Transports	Programme 1 : Administration Générale	116,49%	94,20%	98,99%	0,95
92	Ministère des Transports	Programme 2 : Transport aérien	58,29%	58,29%	88,93%	0,66

N °Ordre	Sections	Programmes	Taux moyen de réalisation (calculé)	Taux moyen de réalisation (retraité)	Taux d'exécution du budget	Ratio d'efficience
93	Ministère des Transports	Programme 3 : Transport terrestre	143,06%	92,81%	85,96%	1,08
94	Ministère des Transports	Programme 4 : Transport maritime et fluvio-lagunaire	165,96%	49,04%	92,63%	0,53
95	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Programme 1 : Administration Générale	92,81%	86,65%	98,61%	0,88
96	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Programme 2 : Hydrocarbures	92,39%	73,86%	100,00%	0,74
97	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Programme 3 : Energie	74,73%	71,34%	81,21%	0,88
98	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Programme 4 : Mines et géologie	106,26%	71,99%	100,00%	0,72
99	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Programme 1 : Administration Générale	82,33%	75,24%	98,17%	0,77
100	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Programme 2 : Productions et Sécurité alimentaire	87,25%	79,16%	97,19%	0,81
101	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Programme 3 : Développement rural	100,29%	83,82%	89,00%	0,94
102	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Programme 4 : Promotion de la riziculture	86,38%	86,38%	91,63%	0,94
103	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Programme 1 : Administration Générale	93,82%	91,50%	92,45%	0,99
104	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Programme 2 : Développement des productions animales	187,66%	99,07%	100,00%	0,99
105	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Programme 3 : Gestion durable des ressources halieutiques	71,86%	64,36%	86,01%	0,75
106	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Programme 4 : Renforcement de la santé publique vétérinaire	80,97%	71,35%	100,00%	0,71
107	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Programme 1 : Administration Générale	113,60%	86,67%	95,52%	0,91
108	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Programme 2 : Commerce intérieur	97,52%	95,00%	100,00%	0,95
109	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Programme 3 : Commerce extérieur	361,61%	100,00%	100,00%	1,00
110	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Programme 4 : Industrie	128,16%	80,38%	98,25%	0,82
111	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Programme 5 : PME-Artisanat	384,69%	89,38%	92,47%	0,97
112	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	Programme 1 : Administration Générale	109,00%	98,84%	79,95%	1,24
113	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	Programme 2 : Environnement et développement durable	2513,84%	79,59%	83,20%	0,96
114	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Programme 1 : Administration Générale	118,87%	93,28%	94,82%	0,98
115	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Programme 2 : Infrastructures de l'hydraulique humaine	93,12%	93,12%	79,93%	1,17
116	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Programme 3 : Assainissement et drainage	47,91%	35,83%	80,13%	0,45
117	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Programme 4 : Salubrité et lutte contre les nuisances	243,32%	54,29%	99,99%	0,54
118	Ministère des Eaux et Forêts	Programme 1 : Administration Générale	153,31%	81,90%	99,80%	0,82
119	Ministère des Eaux et Forêts	Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières	100,66%	62,92%	86,65%	0,73
120	Ministère des Eaux et Forêts	Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques	98,41%	66,23%	100,00%	0,66
121	Ministère des Eaux et Forêts	Programme 4 : Gestion intégrée des ressources en eau	142,70%	61,22%	100,00%	0,61

Annexe n°4 : Explications des Sections relativement aux résultats nuls en fin de gestion

Sections	Programmes	Indicateurs	Cibles	Résultat	Raison évoquée
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Programme 1 : Administration générale	Proportion des services inspectés	50	0	La restructuration des Directions Générales et des services déconcentrés était en cours avec les nominations de nouveaux responsables, il n'était donc pas fondé de faire des inspections de ces entités. Ces ressources ont plutôt servi à faire la passation de ces nouveaux DR et DD nommés. (RAP, page 24)
	Programme 3 : Energie	Nombre de bâtiments publics audités	10	0	Pour cet indicateur, la prévision n'est pas atteinte car l'activité n'a pas bénéficié de ressources budgétaires. RAP (page 66).
		Proportion de bâtiments publics réhabilités conformément aux recommandations du rapport d'audit	0	0	Pour cet indicateur, la cible est atteinte car l'activité est liée à l'activité d'audit qui n'a pas bénéficié de ressources budgétaires pour être réalisée. RAP (page 67)
	Programme 4 : Mines et Géologie	Taux de couverture en cartes géologiques du territoire national à l'échelle 1/200000	55	0	La cible (55%) n'a pas été atteinte au motif que le projet de Construction de l'Infrastructure Géologique et Système d'Information Géoscientifique (SIG) lié à cet indicateur n'a pas été doté en 2023. En effet, l'enveloppe des dépenses d'investissements 2023 n'a pas pris en compte le montant minimum nécessaire de 1 000 000 000 F CFA pour son démarrage. Pour rappel, la mise en place d'une cartographie géologique et minière permet de connaître et valoriser le potentiel minier. Ce qui pourrait contribuer à l'attractivité et aux investissements du secteur minier. RAP (page 87)
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Programme 1 : Administration Générale	Niveau de production des matières premières en tonne (Coltan)	36	0	Aucune explication dans le RAP
		Ratio de structures déconcentrées opérationnalisées	150/590	0	Aucune explication donnée dans le RAP
Ministère de l'économie, du Plan et du Développement	Programme 1 : Administration Générale	Taux de satisfaction en E-services des structures du Ministère	50%	0	Le taux de ce nouvel indicateur n'est encore pas parvenu à cause des structures bénéficiaires qui n'ont pas encore renseignées le formulaire de satisfaction transmis pour apprécier leur satisfaction. L'enquête de satisfaction est en cours. RAP (Page 23)
	Programme 5 : Coordination de l'aide, population et productions statistique	Nombre de sessions dans le cadre du suivi des engagements financiers avec les principaux bailleurs pour une meilleure prévisibilité de l'aide		0	En 2023, la cible fixée (3) n'a pas été atteinte. Ce défi majeur doit être relevé. Cette situation nécessite une stratégie globale qui comprend l'engagement auprès des principaux donateurs, l'identification des possibilités de financement et un plan financier détaillé. RAP (Page 96)
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Programme 1 : Administration Générale	Proportion de structures disposant d'un contrat d'objectif et de performance (COP)	41/1038	0	Sur cet indicateur, il est prévu la signature de 1038 contrats sur 3 ans. En 2023, les 41 Directions régionales de l'éducation et de l'alphabétisation (DRENA) devraient procéder à la signature de leurs contrats avec le Ministre. A ce jour, les contrats ont été élaborés, cependant, la signature est programmée en 2024 autour d'une cérémonie officielle. Ce qui déclenchera sa mise en vigueur. En 2024, la signature de ces contrats va s'étendre à 304 structures. Les 693 structures restantes sont programmées pour 2025. RAP (page 45)
Ministère des Eaux et Forêts	Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières	Nombre de forêts du domaine rural dotées d'un plan d'aménagement simplifié ou de plan de gestion par an	2	0	Cet indicateur jusque-là n'a pas de référence et n'a pu atteindre la valeur cible prévisionnelle de 2 forêts du domaine rural dotées d'un plan d'aménagement simplifié ou d'un plan de gestion par an. En effet, la gestion des forêts du domaine rural est désormais subordonnée à un plan d'aménagement simplifié ou un plan de gestion selon la nouvelle politique forestière. Mais cette gestion nécessite au préalable une identification et un enregistrement des différentes forêts. Cette activité va connaître une phase pilote pour permettre de connaître toutes les implications avant de la lancer au plan national. RAP (page 40)

Sections	Programmes	Indicateurs	Cibles	Résultat	Raison évoquée
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques	Nombre d'outils de politique adoptés pour la mise en œuvre de l'APV-FLEGT	1	0	La prévision d'outil de politique à adopter en 2023 est de 1 mais la réalisation, est de 0 outil adopté. En effet, cet indicateur est dépendant d'un premier indicateur notamment "accord signé" L'APV-FLEGT n'ayant pas pu être signé comme prévu au 1er trimestre de 2023, l'activité concernant sa ratification par le parlement ivoirien n'a pu donc avoir lieu. Cette performance vient mettre en exergue, certaines réalités liées aux accords internationaux. Cependant tout est mis en œuvre pour que cet accord soit signé dans le premier trimestre 2024. RAP (Page 43)
		Nombre d'espèces de faune valorisées en élevage	1	0	La cible de cette activité bien que pertinente n'a pas été atteinte du fait qu'elle peine à avoir un financement depuis 2 années consécutives. A cet effet, elle sera retirée du programme en attendant de réfléchir sur une meilleure conception du projet. RAP (page 56)
	Programme 4 : Gestion intégrée des ressources en eau	Nombre d'espèces de faune menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration	1	0	Ce projet a bénéficié d'un financement qui lui a permis de débiter certaines activités. Malheureusement, le reste de son financement a été réaffecté à un autre projet, privant du coup ce projet de financement. Au vu du manque de financement de ce projet sur 2 années consécutives, il sera retiré du programme en attendant une meilleure conception de celui-ci. RAP (page 56-57)
		Nombre d'agence de bassin créé par an	1	0	Cet indicateur mesure le nombre d'agences de bassin créées au cours de l'année. En 2023, le nombre d'agences de bassin créées est de zéro (0) alors qu'il était prévu la création d'une (01) agence (: l'agence de bassin du Bandama), à travers le Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA), dont les négociations sont en cours depuis 2022 et qui est prévu démarrer en 2024. La cible n'a donc pas été atteinte pour cet indicateur. Les dispositions sont prises pour un démarrage effectif du projet avec la signature de l'accord de financement en avril 2024 et son adoption par la Banque mondiale. Ceci permettra d'accélérer le processus de mise en œuvre du PASEA pour la création et l'opérationnalisation de l'agence de bassin du Bandama. RAP (page 71)
		Nombre de retenues d'eau réhabilitées par an	9	0	Cet indicateur quantifie le nombre de retenues d'eau ou de barrages qui ont été réhabilités ou restaurés chaque année. Le nombre de réhabilitations effectuées en 2022 tout comme en 2023 est de zéro (0), ce qui est inférieur aux attentes fixées à 9 barrages. La cible pour la réhabilitation des retenues d'eau n'a pas été atteinte en 2023 parce que les études préalables à ces réhabilitations sont en cours. RAP (page 71)
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Programme 3 : Assainissement et drainage	Nombre de stations hydrométriques mises à niveau	5	0	Cet indicateur mesure le nombre de stations hydrométriques qui ont été mises à niveau ou modernisées chaque année. Le nombre de stations hydrométriques mise à niveau en 2022 tout comme en 2023 est de zéro (0), ce qui est inférieur aux attentes fixées à 5 stations. La cible pour la mise à niveau des stations hydrométriques n'a donc pas été atteinte en 2023 par insuffisance de moyens financiers. L'accent sera mis sur l'appui de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) à la Structure Focale Nationale (SFN) pour la réhabilitation de stations hydrométriques dans la portion nationale du Bassin du Niger. D'autres financements seront recherchés pour l'acquisition de matériel nécessaire à la réalisation de cet indicateur. RAP (page 71-72)
		Nombre de stations de traitement des boues de vidanges réalisées	0	0	En 2023, aucune station de traitement des boues de vidange n'a été réalisée. Ce résultat est en totale cohérence avec les prévisions qui n'annonçaient aucune réalisation pour l'exercice 2023. Ce constat résulte des difficultés rencontrées par l'entreprise en charge des travaux quant à l'importation des équipements électromécaniques et son approvisionnement. Les stations sont destinées à limiter le rejet dans la nature des eaux usées afin d'éviter la contamination des eaux souterraines et aussi les eaux de surface. En comparaison avec les exercices 2021 (2) et 2022 (6), l'on note une régression du point de vue des réalisations quoiqu'elles cadrent avec les projections. L'insuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre des projets de construction de stations ayant constitué un obstacle. une bonne dotation devrait permettre des réalisations notables. RAP (page 94)
		Linéaire de réseau de drainage réhabilité	30	0	En 2023, aucun linéaire de réseau de drainage n'a été réalisé sur 30 km prévus. Les objectifs n'ont pas été atteints. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les indicateurs « linéaire de réseau de drainage réalisé » et « linéaire de réseau de drainage réhabilité » renvoient à la même réalité. Les

Sections	Programmes	Indicateurs	Cibles	Résultat	Raison évoquée
					résultats obtenus pour l'indicateur « linéaire de réseau de drainage réalisé » est donc le cumul des deux indicateurs. Par ailleurs, des changements d'indicateurs de performance sont entrepris afin d'aboutir à une meilleure appréciation de la performance du programme. <i>RAP (page 96-97)</i>
		Nombre de stations de pompage des eaux usées réhabilitées	0	0	EN 2023 aucune station de pompage des eaux usées n'a été réhabilitée sur 00 prévues. Les objectifs n'ont pas été atteints. Cela pourrait s'expliquer par la non-autorisation des marchés de gré à gré dans le cadre du 3e C2D, par la DGMP dans les délais souhaités. En effet, ces marchés qui n'ont été autorisés que le 06 octobre 2023, n'ont pas permis la réhabilitation des stations durant l'exercice 2023. Il convient de préciser que des changements d'indicateurs de performance sont entrepris pour les exercices à venir afin d'aboutir à une meilleure appréciation de la performance du programme. <i>RAP (page 97)</i>
		Nombre de stations de traitement des boues de vidanges réhabilitées	1	0	Sur 01 réhabilitation de stations de traitement prévus en 2023, aucune réhabilitation n'a été faite. A la réalité les stations de traitement de boues de vidange sont de nouvelles acquisitions. Il convient donc de reformuler cet indicateur. <i>RAP (page 98)</i>
	Programme 4 : Salubrité et lutte contre les nuisances	Proportion des collectivités territoriales (chefs-lieux de régions et districts bénéficiant de décharges contrôlées)	30	0	Le niveau de réalisation de l'indicateur 2 relatif à la proportion de collectivités bénéficiant de décharge contrôlée, s'appréciera à l'aune de la construction de nouvelles infrastructures de gestion des déchets dans les chefs-lieux de régions et de districts. A date, seul le District autonome d'Abidjan dispose d'un Centre de Valorisation et d'Enfouissement technique, une décharge moderne et contrôlée construite selon les normes environnementales internationalement prescrites, en 2018. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de modernisation des déchets solides dans tout le pays, les différents chefs-lieux de régions et de districts seront à terme, dotés d'une décharge contrôlée à l'instar du Centre de Valorisation et d'Enfouissement technique d'Abidjan pour les localités qui bénéficieront d'une gestion intercommunale. Cette démarche suggère en amont l'acquisition et la sécurisation de sites devant abriter les infrastructures projetées ; condition indispensable pour l'atteinte des cibles de l'indicateur. C'est pourquoi un indicateur précisant le nombre de site acquis pour l'implantation de ces infrastructures permettrait de mieux apprécier la trajectoire d'atteinte de l'indicateur relatif à la proportion de collectivités territoriales bénéficiant de décharges contrôlées. <i>RAP (page 117)</i>
	Programme 1 : Administration Générale	Taux de déploiement de l'infrastructure des Technologies et Systèmes d'information	10	0,00	Le taux de déploiement de l'infrastructure des Technologies et Systèmes d'information est de 0% sur une prévision de 10%. La cible n'a pas été atteinte, en raison d'insuffisance de crédit budgétaire. <i>RAP (Page 29)</i>
	Programme 1 : Administration Générale	Montant des ressources financières extérieures mobilisées par les Ambassades (en milliards de FCFA)	1400	0,00	Le montant des ressources financières extérieures mobilisées par les Ambassades (en milliards de FCFA) est de 0 FCFA. En effet, cet indicateur n'a pu être renseigné car les données émanant des Ambassades pour cet indicateur ne seront disponibles qu'en mai 2024. <i>RAP (Page 30)</i>
Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des ivoiriens de l'extérieur	Programme 1 : Administration Générale	Nombre d'entreprises créées avec le concours des missions diplomatiques et consulaires	10	0,00	Le nombre d'entreprises créées n'a pu être déterminé en raison des difficultés liées au recouvrement des données statistiques. Il fera l'objet de révision dans les prochains documents de programmation budgétaire. <i>RAP (Page 31)</i>
	Programme 2 : Relation bilatérale	Taux d'exécution des décisions et des recommandations du document stratégique de coordination et de suivi des Relations Bilatérales	30	0,00	Cet indicateur n'existait pas au cours des années 2020 et 2021. Ce qui justifie le chiffre inexistant. Cet indicateur n'a pu être évalué dans la mesure où le document de stratégie de coordination et de suivi des relations bilatérales est en cours d'élaboration. <i>RAP (Page 46)</i>
	Programme 2 : Relation bilatérale	Taux d'exécution des décisions et des recommandations du guide des négociations et de conduite des réunions internationales	30	0,00	Cet indicateur n'existait pas au cours des années 2020 et 2021. Ce qui justifie le chiffre inexistant. Cet indicateur n'a pu être évalué dans la mesure où le guide des négociations et de conduite des réunions internationales est en cours d'élaboration. <i>RAP (Page 46)</i>

Sections	Programmes	Indicateurs	Cibles	Résultat	Raison évoquée
	Programme 6 : Diaspora	Taux d'installation des comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière	55	0,00	Le Taux d'installation des comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière est encore de 0%, pour une prévision de 55%. La cible pour cet indicateur n'a pas été atteinte. Aucun comité régional de lutte contre la migration irrégulière n'a été installé sur les cinq (05) prévus en 2023, en raison de l'insuffisance des ressources financières. Cependant, une mission de suivi et de redynamisation des comités déjà installés a été faite. Compte tenu de la covid certaines activités n'ont pu être effectuées ou ont été effectuées partiellement en 2020 et 2021. RAP (Page 90)
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Programme 4 : Administration territoriale et identification	Taux de déploiement de la solution Flux migratoire	15	0,00	Le taux de déploiement de la solution Flux migratoire mesure le niveau de déploiement de la solution du flux migratoire dans les postes frontalières. L'activité n'a pas démarrée. RAP (Page 89)
Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Programme 2 : Fonction Publique	Nombre de travaux de recherches menés dans le domaine de l'ingénierie administrative par l'ENA	30	0,00	Le résultat de l'indicateur intitulé Nombre de travaux de recherches menés dans le domaine de l'ingénierie administrative par l'ENA, est dû au fait que les travaux d'ingénieries n'ont pas encore débuté. RAP (page 43)
	Programme 3 : Modernisation de l'Administration	Nombre de maisons du citoyen opérationnelles	01	0,00	L'indicateur n'a pas atteint sa cible compte tenu de la nouvelle orientation donnée au projet par Madame le Ministre. De 2021 à 2023, 01 maison du citoyen a été construite. RAP (page 59)

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS -----	II
LISTE DES TABLEAUX -----	III
LISTE DES GRAPHIQUES -----	IV
DELIBERE -----	V
RESUME -----	VII
INTRODUCTION -----	1
CHAPITRE I : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE L'ANNEE 2023 -----	3
1.1 Structure programmatique -----	3
1.1.1 Missions -----	3
1.1.2 Sections -----	3
1.1.3 Programmes -----	5
1.1.4 Actions et activités -----	7
1.2 Cadre de performance des programmes -----	8
1.2.1 Objectifs globaux et spécifiques -----	8
1.2.2 Indicateurs de performance -----	8
1.3 Outils et acteurs de la gestion des programmes -----	9
1.3.1 Outils de gestion des programmes -----	9
1.3.1.1 Outils d'élaboration du budget-programmes -----	9
1.3.1.2 Outils de suivi de la performance des programmes -----	10
1.3.1.3 Outils de reddition des comptes -----	10
1.3.1.4 Système d'information du budget-programmes -----	10
1.3.2 Acteurs de la gestion des programmes -----	11
1.4 Comptes Spéciaux du Trésor -----	11
1.4.1 Approche programmatique des Comptes Spéciaux du Trésor -----	11
1.4.2 Entités bénéficiaires des Comptes Spéciaux du Trésor -----	12
CHAPITRE II : EXECUTION DU BUDGET DES PROGRAMMES -----	15
2.1 Structure initiale du Budget de l'Etat -----	15
2.2 Exécution du budget par section -----	16
2.3 Situation de l'exécution du budget par programme -----	18
2.3.1 Analyse comparative des budgets des programmes supports et opérationnels -----	18
2.3.2 Exécution budgétaire par programme -----	19
2.4 Exécution du budget des Comptes Spéciaux du Trésor -----	22
CHAPITRE III. APPRECIATION GENERALE DES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE -----	25
3.1 Exactitude des informations -----	25
3.1.1 Source des informations -----	25
3.1.2 Méthodes de collecte et d'analyse des données -----	30
3.2 Compréhensibilité des informations -----	31
3.2.1 Correspondance entre prévisions et réalisations -----	31
3.2.2 Prise en compte du contexte -----	31
3.3 Comparabilité des informations -----	32
3.4 Equilibre des informations -----	32
3.5 Pertinence des informations -----	33
3.5.1 Caractère mesurable des objectifs et des résultats -----	33



3.5.2 Réalisation des résultats des programmes et ratio d'efficacité	39
3.5.2.1 Niveau d'atteinte global des résultats	39
3.5.2.2 Ratio d'efficacité	41
CHAPITRE IV : APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DES PROGRAMMES DU MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE	44
4.1 Orientations stratégiques et cadre de performance du MEMINADERPV	44
4.1.1 Orientations stratégiques	44
4.1.2 Cadre de performance	45
4.2 Appréciation de la qualité du RAP du MEMINADERPV	47
4.2.1 Résultat nul de certains indicateurs en fin de gestion	47
4.2.2 Reprise non fidèle de l'intitulé d'indicateur de performance	48
4.2.3 Prédominance de résultats exprimés en pourcentage	48
4.2.4 Discordance entre le budget exécuté par nature de dépenses et par actions	49
4.3 Appréciation de la performance du programme 1 « Administration générale »	50
4.3.1 Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole	50
4.3.2 Améliorer le Système de PPBSE	52
4.3.4 Structure, exécution et efficacité du budget du programme 1 « Administration générale »	55
4.3.4.1 Structure du budget du programme « Administration générale »	55
4.3.4.2 Exécution du budget du programme « Administration générale »	56
4.3.4.3 Efficacité du programme « Administration générale »	56
4.4 Appréciation de la performance du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »	57
4.4.1 Développer des productions des filières agricoles	57
4.4.2 Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité	58
4.4.3 Structure, exécution et efficacité du budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »	60
4.4.3.1 Structure du budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »	61
4.4.3.2 Exécution du budget du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »	61
4.4.3.3 Efficacité du programme 2 « Productions et sécurité alimentaire »	63
4.5 Appréciation de la performance du programme 3 « Développement rural »	63
4.5.1 Promotion du métier d'agriculteur	63
4.5.2 Améliorer la gestion du foncier rural	64
4.5.3 Promouvoir la modernisation de l'agriculture	65
4.5.4 Promouvoir les agro-industries	66
4.5.5 Structure, exécution et efficacité du budget du programme 3 « Développement rural »	67
4.5.5.1 Exécution du budget du programme 3	68
4.5.5.2 Efficacité du programme 3 « Développement rural »	69
4.6 Appréciation de la performance du programme 4 « Promotion de la riziculture »	69
4.6.1 Accroître les superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau	69
4.6.2 Accroître la productivité des exploitations rizicoles	71
4.6.3 Améliorer la valorisation du riz	73
4.6.4 Structure, exécution et efficacité du budget du programme 4 « Promotion de la riziculture »	74
4.6.4.1 Exécution du budget du programme 4 « Promotion de la riziculture »	75
4.6.4.2 Efficacité du programme 4 « Promotion de la riziculture »	76
CONCLUSION	77
ANNEXES	78
TABLE DES MATIERES	94